



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION DE BOURGOGNE

L'ÉTAT EN BOURGOGNE EN 2008

Activités des services
déconcentrés
à l'échelon régional

Sommaire

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....	5
DÉLÉGATION RÉGIONALE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT.....	9
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....	17
DIRECTION RÉGIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.....	25
DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.....	29
DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR.....	33
DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES.....	35
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.....	41
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	47
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT.....	57
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT.....	71
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT.....	81
DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	87
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	95
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.....	103
DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....	107
DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES CENTRE - EST - DIJON.....	111
DÉLÉGATION REGIONALE AU TOURISME.....	115
PÔLE ÉDUCATION FORMATION.....	121
DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	125
DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ.....	137
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DEPARTEMENT DE LA CÔTE -D'OR.....	145

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur : Jean-Louis COSTER

Adresse : 2, rue Hoche

BP 1509

21035 DIJON CEDEX

03.80.40.67.67

Fax : 03.80.40.68.00

Mail : dr21-dir@insee.fr

Effectif physique au 01.01.2009 : 146

Budget annuel de fonctionnement courant pour 2008 :
646 335 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de la direction régionale sont au nombre de cinq :

- **Produire** une information statistique fiable sur les entreprises et les ménages pour la Bourgogne, tant dans le cadre d'opérations nationales que dans celui d'initiatives régionales, départementales ou locales. De plus, la Direction régionale de Bourgogne a, avec celle de Champagne-Ardenne, une compétence nationale sur l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) ;

- **Gérer** les répertoires des entreprises et établissements (SIRENE) et des personnes. La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour SIRENE ;

- **Analyser, diffuser et expliquer** cette information ;

La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :

- assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'Internet : le site www.insee.fr et sa partie régionale www.insee.fr/bourgogne offrent de plus en plus d'informations en libre accès,

- assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux,

- développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat.

- **Observer et détecter** les besoins d'information économique et sociale dans l'ensemble de la Bourgogne notamment dans le cadre du Réseau d'information économique et sociale (RIES) ;

- **Gérer** les personnels, matériels, équipements et budgets liés aux différentes activités de l'établissement.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

2008, dernière année du premier cycle quinquennal du recensement rénové de la population s'est ponctuée par la publication du décret authentifiant les populations légales de toutes les communes du territoire national, populations légales millésimées au 1er janvier 2006 et prenant effet au 1er janvier 2009. S'agissant des communes bourguignonnes en particulier, au cours de l'année 2008 une attention particulière a été portée sur la qualité des résultats des enquêtes annuelles de recensement depuis 2004, sur la vérification des calculs des populations légales et sur la communication à faire pour leur diffusion aux communes.

Ainsi, un plan de communication a été mis en place selon lequel chacune des 16 communes de 10 000 habitants ou plus a été visitée par un cadre de l'INSEE afin de se voir expliciter le mode de calcul de sa population et afin, surtout, d'avoir un échange sur tous les sujets concernant ce nouveau dispositif (conséquences de ces nouveaux chiffres...). Dans le même temps, et dans le même esprit, plus de 70 communes de moins de 10 000 habitants ont également été visitées par de cadres de l'Institut, notamment toutes celles qui avaient effectué des recensements complémentaires ces dernières années.

S'agissant de la gestion des répertoires démographiques, nous avons enregistré des progrès notables dans la dématérialisation de nos échanges avec les communes des régions de notre compétence ; en nombre de communes : Bourgogne +1,2% pour l'état civil et +0,7% pour l'électoral ; Franche Comté +0,6% pour l'état civil et +0,7% pour l'électoral ; Alsace +2,6% pour l'état civil et +1,2% pour l'électoral.

Certaines enquêtes font l'objet d'extensions régionales effectuées en partenariat avec des acteurs locaux. Avec Bourgogne Tourisme, la Direction régionale réalise une enquête de fréquentation auprès de l'ensemble des hôtels homologués et des hôtels dits de chaîne de la région. Le caractère exhaustif de l'enquête permet de fournir des données correspondant à des zones définies par certains offices de tourisme.

B. LES ÉTUDES

En 2008, les investissements d'études, réalisées pour la plupart en partenariat avec des acteurs publics locaux ont débouché sur les publications suivantes, toutes consultables sur www.insee.fr/bourgogne.

1 dossier

L'année 2007 en Bourgogne : de bons résultats ;

13 publications de format plus réduit

"Les déplacements domicile-travail dans l'aire urbaine de Dijon : attractivité croissante du Grand Dijon" ; en partenariat avec le Grand Dijon,

"L'essor encore contraint de l'activité féminine",

"Les territoires de Bourgogne en 2030 : vieillissement partout, attractivité parfois" ; en partenariat avec le Conseil Régional,

"Les Très Petites Entreprises en Bourgogne un rôle économique à conforter" ; en partenariat avec le Conseil Régional,

"Les Bourguignons vivent de plus en plus seuls ou à deux",

"Portrait statistique de la Bourgogne",

"Portrait statistique de la Côte d'Or",

"Portrait statistique de la Nièvre";

"Portrait statistique de la Saône et Loire";

"Portrait statistique de l'Yonne";

"Bilan 2007 de l'hôtellerie de tourisme en Bourgogne : retour de la clientèle étrangère" ; en partenariat avec Bourgogne Tourisme ;

"Les entreprises créées au 1er semestre 2006" ; en partenariat avec le Conseil Régional ;

"Saison 2007 dans les campings : moindre fréquentation des campings en 2007" ; en partenariat avec Bourgogne Tourisme.

C. LA MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

En 2008, les pages Bourgogne du site internet de l'INSEE <http://www.insee.fr/bourgogne> ont été souvent visitées. Toutes les informations mises en ligne sont gratuites.

Une lettre électronique bimestrielle informe les internautes des nouveautés accessibles sur le site. L'abonnement/désabonnement s'effectue en ligne : 716 abonnés en décembre 2008 pour la lettre électronique et 427 à l'avis de parution de la conjoncture (l'avis de parution à INSEE Bourgogne dimension hors conjoncture a vu le jour en janvier 2007) et 216 (hors conjoncture).

D. LA COMMUNICATION EXTERNE

Pour faire connaître à un large public les études et les analyses réalisées en Bourgogne, l'INSEE est en relation constante avec les médias : en 2008, 24 communiqués de presse ont été diffusés, 6 conférences de presse organisées (recensement de la population, bilan de l'année 2007 en Bourgogne + diverses interventions) 15 interviews réalisées. On a dénombré environ 160 reprises dans la presse.

E. LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2008, deux opérations importantes de rénovation ont été menées à bien : la rénovation du câblage bureautique permettant un fonctionnement en réseau Ethernet d'une part ; le changement des chaudières et le passage à l'énergie gaz d'autre part. Ce deuxième chantier a nécessité notamment, d'effectuer le désamiantage des locaux de chaufferie.

Au total, le coût de ces deux opérations est de l'ordre de 550 000€ (crédits d'investissements gérés par la Direction générale de l'INSEE).

III - PERSPECTIVES 2009

A. LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

En 2009, une nouvelle enquête annuelle de recensement aura lieu (comme tous les ans depuis 2004) en janvier-février pour les ménages et en mars pour les communautés. Les résultats de cette enquête seront utilisés, ainsi que ceux des enquêtes annuelles de 2005 à 2008, afin de calculer les populations légales millésimées au 1er janvier 2007 et prenant effet au 1er janvier 2010. Une nouvelle fois, une attention particulière sera portée sur la qualité des résultats des différentes enquêtes de recensement, notamment celle de 2009, sur la vérification des calculs des populations légales et sur la communication à faire, auprès des communes, pour leur diffusion (fin 2009, pour la première fois, des populations légales seront communiquées aux communes, et ce 12 mois après la précédente communication, et

ainsi de suite tous les ans).

Pour le reste, le programme de travail statistique, pour l'année 2009, est d'abord guidé par la réalisation des travaux confiés par les maîtrises d'ouvrage nationales. Dans le même temps, le service statistique poursuivra le développement de la démarche qualité (organisation de réunions d'information INSEE/acteurs communaux sur le suivi de la collecte du recensement, sur la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés, sur les calendriers des diverses opérations réalisées en partenariat ; participation à la mise en place de la future collecte par Internet de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie ; visites ciblées à des hôteliers et à des campings non-répondants chroniques ; interventions auprès des préfetures afin d'améliorer la qualité de la gestion des révisions électorales etc.) ainsi que sa participation aux travaux d'action régionale.

B. LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE

En 2009, les études seront concentrées autour de 3 axes prioritaires :

1. diagnostic forces et faiblesses d'un territoire,
2. contribution à l'anticipation des évolutions démographiques et économiques,
3. contribution à l'évaluation des politiques publiques.

L'offre de l'INSEE continuera d'être portée à la connaissance des différents publics, que ce soit dans le cadre d'opérations locales ou de démarches nationales. Les modalités de mise à disposition de l'information seront améliorées : enrichissement de www.insee.fr/bourgogne.

C. LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Compte tenu de la disponibilité d'une partie des locaux de la direction régionale, deux services de la sphère Finances seront prochainement installés : le centre de formation de la DGFIP et la délégation départementale des services sociaux.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Déléguée : Dominique DURAND

Adresse : Trésorerie Générale de la Côte-d'Or

DA2E-DRCA

1bis, place de la Banque

21042 DIJON Cedex

Tél : 03.80.74.94.04

Fax : 08.80.74.94.59

Mail: dominique.durand1@dgifp.finances.gouv.fr

Depuis le Décret 2005-1031 du 22 août 2005, les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat sont devenus délégués régionaux au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales, chargés de missions auprès des Trésoriers Payeurs Généraux de Région. A ce titre, la DRCA est intégrée au département de l'action et de l'expertise économiques (DA2E) de la trésorerie générale de Région.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions, à caractère régional et interdépartemental, s'articulent autour de cinq axes principaux :

Veiller à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires par :

- la tutelle administrative et financière des CRCI, CRMA, CCI 21 et CMA.
- l'instruction des dossiers de demandes de crédits établis par les chambres de métiers et de l'artisanat pour leur programme de développement économique.

Promouvoir l'importance du rôle des PME et des TPE dans le tissu économique local par :

- l'instruction des dossiers et la participation à la gestion des fonds européens relatifs aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales.
- la participation à l'élaboration des politiques communautaires.

Valoriser sur le terrain les politiques nationales conduites en faveur des PME par :

- le fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat. A la demande du porteur de projet, le délégué régional apporte des informations et des conseils pour le montage de toute opération susceptible de bénéficier d'une des procédures existantes du FISAC.
- la promotion auprès des divers acteurs économiques des dispositifs de simplification destinés aux entreprises.
- l'appui apporté aux différentes formes de partenariat mises en œuvre aux niveaux régional, départemental et local. Suivi du programme régional "Métiers d'art".
- la promotion active du label "entreprises du patrimoine vivant" (EPV).

Sensibiliser les PME aux enjeux qui conditionnent leur développement par :

- la représentation de l'État dans les instances déconcentrées ou décentralisées ayant pour vocation à traiter du développement économique des PME et des TPE en particulier.

-la promotion du "passeport pour l'économie numérique", il s'agit d'inviter les chefs de très petites entreprises à s'initier aux technologies de l'information et de la communication grâce à des sessions d'initiation gratuites.

Coordonner la mise en réseau des différents acteurs locaux d'accompagnement des PME par l'information des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets individuels et collectifs, des TPE et des PME, des chambres consulaires et des organisations professionnelles, des collectivités territoriales et de leurs groupements sur les politiques nationales menées et sur les mesures prises pour favoriser l'environnement des entreprises du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

II – ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES CHAMBRES CONSULAIRES

1°) Le programme d'action et de développement économique

Le soutien financier apporté par l'État aux actions de développement économique des entreprises artisanales, précisé par la circulaire du 23 décembre 2002, modifiée par la circulaire du 20 avril 2005, s'est poursuivi dans les mêmes conditions qu'en 2007. Le souci de la mesure de la performance comme outil de pilotage de l'action des chambres de métiers et de l'artisanat a nécessité la mobilisation de la DRCA pour évaluer les bilans 2007 établis par les chambres de métiers ceci afin de leur permettre d'obtenir le versement **du solde DEVECO 2007**.

	CRMA	CMA 21	CMA 71	CMA 58	CMA 89	TOTAL
Solde DEVECO obtenu en 2008 après examen des bilans 2007	16 162 €	14 666 €	16 021 €	8 139 €	10 957 €	65 945 €

Pour 2008, le financement des programmes d'aide au développement économique des quatre chambres de métiers départementales et de la chambre régionale s'est traduit par la signature de conventions DEVECO d'attribution de subvention pour un total de **329 733 €**, même montant qu'en 2007 et le versement sur l'année 2008 d'acomptes pour 80 %.

	CRMA	CMA 21	CMA 71	CMA 58	CMA 89	TOTAL
Conventions DEVECO 2008 signées	23/07/08 80 810 €	15/07/08 73 332 €	07/08/08 80 103 €	05/08/08 40 699 €	31/07/08 54 789 €	329 733 €
Acompte perçu de 80 %	64 648 €	58 666 €	64 082 €	32 560 €	43 832 €	263 788 €

Ces programmes portent sur les domaines suivants : la création et la transmission d'entreprises, la promotion des technologies de l'information et de la communication, le développement durable, les démarches qualité, la promotion des actions en faveur de l'exportation.

En complément des actions prioritaires soutenues par le Ministère dans les chambres de métiers et de l'artisanat, la DRCA, en partenariat avec le conseil régional et les conseils généraux a contribué à améliorer la synergie entre les différents financeurs et les réseaux consulaires. La concrétisation de cette action se traduit notamment par la déclinaison coordonnée et cohérente au niveau départemental des programmes régionaux de développement des métiers d'art et des actions en faveur de l'environnement dans le secteur artisanal.

2°) La participation à la tutelle administrative et financière des chambres consulaires

En 2008, la DRCA Bourgogne a appuyé le préfet dans son rôle de tutelle administrative et financière des chambres de métiers et de commerce en participant aux assemblées générales et en donnant un avis sur les budgets exécutés 2007, les budgets prévisionnels 2008, les autorisations d'emprunt. Nombre total d'avis rendus : 25.

AVIS RENDUS (nombre et nature)	CCI DIJON	CCI BEAUNE	CRCI DIJON
Autorisation d'emprunt	2		2
BP 2008	1	1	1
BP rectifié 2008	1	2	
Budget exécuté 2007	1	1	1
BP 2009			1
TOTAL : 14 AVIS	5	4	5

AVIS RENDUS (nombre et nature)	CMA 21	CMA 89	CRMA 21
BP 2008	1	1	
BP rectifié 2008	1	1	1
Budget exécuté 2007		1	1
BP 2009	1		1
Autorisation dépassement du droit additionnel	1		
TOTAL : 11 AVIS	5	3	3

B. LA VALORISATION SUR LE TERRAIN DES POLITIQUES NATIONALES CONDUITES EN FAVEUR DES PME

Au titre de l'année 2008, la DRCA Bourgogne a été mobilisée par les actions suivantes :

1) Le Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat

Participation de la DRCA à l'instruction de dossiers FISAC :

En 2008, la délégation régionale au commerce et à l'artisanat de Bourgogne a apporté information et conseil aux acteurs locaux pour le montage de 32 dossiers susceptibles de bénéficier d'une procédure FISAC (5 dossiers de moins qu'en 2007). A ce titre, la DRCA a préparé et instruit :

Sur le département de la Côte-d'Or : sept dossiers FISAC pour un coût total de dépenses éligibles de 736 262,38 € pour lesquels, quatre décisions favorables d'attribution FISAC ont été délivrées pour un montant de : 124 725,97 € (deux dossiers sont en attente de décision).

Parmi les opérations subventionnées, peuvent être citées :

- la commune de Thury pour la création d'un café-restaurant.
- la commune de Pagny la Ville pour la création d'un multiservices.

Sur le département de la Nièvre : neuf dossiers FISAC pour un coût total de dépenses éligibles de 1 393 562,64 € pour lesquels, six décisions favorables d'attribution FISAC ont été délivrées pour un montant de 218 169 € (trois dossiers sont en attente de décision).

La subvention FISAC a entre autre été attribuée à :

- la Charité-sur-Loire (opération urbaine),
- une opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCMACS) portée par la communauté de communes entre l'Alène-et-la Roche à Luzy,
- la réhabilitation d'un commerce à Marigny l'Eglise.

Sur le département de la Saône-et-Loire : neuf dossiers FISAC pour un coût total de dépenses éligibles de 926 027,18 € pour lesquels, sept décisions favorables d'attribution FISAC ont été délivrées pour un montant de : 57 916 € (un dossier est en attente de décision).

Ont, entre autre, fait l'objet d'une subvention:

- la rénovation d'une boulangerie à Saint Julien de Jonzy,
- la création et l'aménagement d'une librairie à Tournus.

Sur le département de l'Yonne : sept dossiers FISAC pour un coût total de dépenses éligibles de 354 907,73 € pour lesquels, quatre décisions favorables d'attribution FISAC ont été délivrées pour un montant de : 61 040 € (trois dossiers sont en attente de décision).

Peuvent être citées :

- l'étude d'une opération urbaine sur la ville de Tonnerre,
- des travaux de rénovation du commerce d'alimentation à Cravant,
- la création d'une petite épicerie à Lindry.

Par ailleurs 10 dossiers instruits en 2007 ont reçu une décision favorable d'attribution de subvention au titre du FISAC pour un montant total d'aides de : 534 206 €.

Au total sur l'exercice 2008, les décisions FISAC obtenues pour la région Bourgogne représentent un montant de 996 056.97 €.

Porteurs de projets	Décision ministérielle FISAC Urbain 2008	Décision ministérielle FISAC Rural 2008	TOTAL 2007	TOTAL 2008
Entreprises	15 030,00 €	85 804,97 €	153 429.16 €	100 834,97 €
Communes	162 372,00 €	732 850,00 €	1 367 578 €	895 222,00 €
TOTAL: (- 34.51 % 2008/2007)	177 402 €	818 654.97 €	1 521 007.16 €	996 056.97 €

En matière de FISAC, la DRCA participe en amont à des réunions avec les élus ainsi que les partenaires financiers dans le cadre d'opération collective de modernisation ou d'opérations urbaines lors des comités de pilotage, OCMACS de Luzy, Montsauche-les-Settons etc...

2) La promotion du label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Dans le cadre du décret n°2006-595 du 23 mai 2006 relatif au label «entreprise du patrimoine vivant», et de l'arrêté du 26 mai 2006 relatif à sa procédure d'attribution, les délégués régionaux sont amenés à jouer un rôle important d'information et d'appel à candidatures auprès des entreprises détenant un savoir-faire exceptionnel et emblématique dans leur territoire d'implantation, éligibles à ce label.

En 2008, la DRCA a rendu son avis sur 11 dossiers de demande de labellisation présentés par des entreprises de Bourgogne : sept entreprises situées en Saône et Loire, trois dans l'Yonne et une en Côte d'Or.

Tableau de suivi des entreprises inscrites au label «Entreprise du Patrimoine Vivant» pour l'année 2008 :

Nom	Adresse	Activité	Date d'instruction
Jean-François MAUCHAMP	STAFF BAUMANN 2, rue du Moulin des Etangs 21600 FENAY	Staffeur	08 décembre 2008
SARL Christophe FERRERO	Les Chaumières de Bourgogne Rue de la Gare 71260 SENOZAN	Couvreur	03 décembre 2008
Jean-Lin CHEVILLOTTE	12, Grande Rue 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	Bijoutier	03 décembre 2008
Faïence d'art MONTAGNON	10 rue de la Porte de Croux BP 514 58005 NEVERS Cedex	Faïencier	15 octobre 2008
SARL RHETATCARDON	4 Quai de Verdun 71100 TOURNUS	Menuiserie, ébénisterie, tapisserie et couture d'ameublement	09 septembre 2008
Manu Déco	Lieu dit Sancenay 58420 SAINT REVERIEN	Ebénisterie	27 août 2008
Cristallerie Maison de l'Art	71140 BOURBON LANCY	Taille de cristal	23 juin 2008
DULION Charpente	10 chemin de Ronde 89160 ANCY-LE-FRANC	Restauration de monuments historiques	23 Juin 2008
Huilerie Jean LEBLANC	Le Bas 71340 IGUERANDE	Huilerie artisanale	16 juin 2008
SARL Les Ateliers GENETIER	Le Bourg 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Ebénisterie	05 mai 2008
SARL Les Ateliers GENETE	1 rue de Bourgogne 89000 AUXERRE	Atelier de couture à la main	25 avril 2008

Les entreprises labellisées bénéficient de trois types d'appuis :

- des aides fiscales.
- une médiatisation à l'échelle nationale et internationale.
- un accompagnement spécifique.

Nombre d'entreprises ayant demandé le label	Département 21	Département 71	Département 58	Département 89	TOTAL
2007	1	4	0	2	7
2008 (+4)	1	5	3	2	11

3) L'appui au programme régional "Métiers d'Art"

Le prix SEMA 2008 (société d'encouragement aux métiers d'art) est consacré aux métiers de la tradition, la DRCA a donné son appui à la CRMA pilote de l'organisation du prix régional 2008. Le jury régional dont fait parti la DRCA a délivré le prix à Mr Yves CIRON artisan-ébéniste à Brazey en Plaine (21470) pour la reproduction d'un meuble fabriqué en 1912 avec marqueterie d'ébène et de galuchat.

Le prix SEMA est doté d'un diplôme remis par la SEMA, d'un prix de 1 700 € offerts par la banque populaire Franche-Comté.

C. LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT DANS LES INSTANCES DÉCONCENTRÉES OU DÉCENTRALISÉES AYANT VOCATION À TRAITER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PME ET DES TPE EN PARTICULIER

Au titre de 2008, la délégation régionale a participé aux réunions où la présence des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat ou celle des représentants du Ministère des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales est prévue par les textes :

- commission régionale d'agrément des centres de gestion,
- commission régionale de qualification du titre de Maître Artisan,
- commission départementale de lutte contre le travail illégal,
- commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté,
- commission régionale des produits alimentaires de qualité,
- commission d'attribution des indemnités de départ des caisses de retraite de l'artisanat et du commerce,
- commission d'attribution du FDACR
- comité de pilotage de l'EDEC,
- assemblées générales des Chambres de Métiers et de la Chambre Régionale de Métiers,
- assemblées générales des chambres de commerce et d'industrie et de la chambre régionale de commerce.

Au titre de 2008, la DRCA a créé la commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-restaurateur par arrêté préfectoral du 17 septembre 2008 conformément au décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007.

Réunions DRCA pour l'année 2008

<i>Réunions</i>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
CRMA	1	1	1	1			1		1		1	
CRCI			1			1						
CCI	1	1	1	1		1			1	1		
CMA	1		1	1		1	1		1	1		
OCMACS	1				1					2		
FCACR						1				1		
FISAC					1				1		1	
Maire		1		1			1		1			1
MOF					1						1	
Métiers d'Art						1					1	
Prix SEMA	1					1					1	1
ISM	1		1		1				1		1	
DRAF		1	1						1			
DRIRE										1		
SGAR		1		1					1			
RSI			1			1				1		1
Préfecture			1			1						
Conseil Régional									1			
Conseil Général			1						1			1
PARIS séminaire des entreprises			1	1							1	
CEGAI (centre de gestion agréé)		1		1								1
Bourgogne dévelop.					1							
Entreprissimo											1	
Sous-Total	6	6	10	7	5	8	3		10	7	8	5

TOTAL DE L'ANNEE : 75

Tableau de synthèse régionale des interventions 2008

	FISAC décisions ministérielles		Animation économique DEVECO	TOTAL
	urbain	rural		
Actions régionales				
CRMA			80 810,00 €	80 810,00 €
Autres				
Sous-total			80 810,00 €	80 810,00 €
Actions départementales				
CMA			248 923,00 €	248 923,00 €
CCI				0,00 €
Entreprises	15 030,00 €	85 804,97 €		100 834,97 €
Communes	162 372,00 €	732 850,00 €		895 222,00 €
Autres				0,00 €
Sous-total	177 402,00 €	818 654,97 €	248 923,00 €	1 244 979,97 €
TOTAL	177 402,00 €	818 654,97 €	329 733,00 €	1 325 789,97 €
	996 056,97 €		329 733,00 €	1 325 789,97 €

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Directeur : Patrice RICHARD

Adresse : 2 place des Savoirs

21 000 DIJON

tél : 03.80.41.98.98

Fax : 03.80.41.99.56

Mail : dr21-direction.sante.gouv.fr

Site internet : <http://bourgogne.sante.gouv.fr>

Effectifs : 92.23 etp

Budgets :

- 106,1 M€ pour 10 BOP (dont 16.86M€ pour les rémunérations des 310 agents des DDASS et DRASS, et 1.55M€ pour le fonctionnement de la DRASS) ;
- 1,4 Md€ pour l'enveloppe sanitaire
- 439,1 M€ pour l'enveloppe médico-sociale

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales sont fixées par les décrets n° 94.1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des DRASS et des DDASS et n° 96.1039 du 29 novembre 1996, relatif à la convention constitutive type des agences régionales de l'hospitalisation (ARH).

Le décret du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux ou territoriaux de santé publique s'est concrétisé en 2006 par l'installation du GRSP Bourgogne, le 28 novembre 2006 dont le conseil d'administration est présidé par le Préfet et dont la direction est assurée par le directeur de la DRASS. A ce titre le DRASS a la responsabilité de la mise en œuvre du PRSP.

Enfin, le DRASS est le chef du pôle régional santé publique et cohésion sociale.

Sous l'autorité du préfet de région, la DRASS élabore et anime la politique régionale de santé publique intégrant les volets relatifs à la veille et à la sécurité sanitaires et à la santé environnementale ; elle assure la mise en œuvre des politiques nationales dans les domaines médico-sociaux et sociaux, contrôle les organismes de sécurité sociale ; elle élabore le programme régional et interdépartemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation et participe à sa réalisation ; elle assure la gestion des praticiens hospitaliers, le suivi des internes de médecine et de pharmacie et l'organisation bi-annuelle de leur choix de poste, les examens et concours du secteur médical, paramédical et social, ainsi que les relations avec les centres de formation (agrément, fonctionnement pédagogique).

Au sein de l'agence régionale de l'hospitalisation, la DRASS participe à la mise en œuvre de la politique régionale d'offre de soins hospitaliers. Le DRASS et le médecin inspecteur régional de la santé sont membres de la commission exécutive, le DRASS en étant un des deux Vice Présidents, l'autre étant le directeur de la CRAM.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. LE DOMAINE DE LA SANTÉ

1) Le champ de la Santé Publique

a) La politique régionale de santé :

le Groupement Régional de Santé Publique a poursuivi sa structuration en désignant 22 référents thématiques afin de définir les objectifs du Plan Régional de Santé Publique qui a été prolongé pour la période 2009-2011. Le Comité des Programmes s'est réuni 12 fois pour valider ces travaux et le résultat de l'appel à projets annuel. Ainsi, en 2008, 260 actions ont été financées pour un montant de 5 577 120 €. Parmi celles-ci, deux programmes ont fait l'objet d'un soutien particulier, le dépistage des cancers du sein et colorectal d'une part, la prévention des maladies infectieuses, notamment la lutte contre la tuberculose et la promotion de la vaccination, d'autre part.

Afin de préparer la territorialisation des actions de santé publique, le GRSP a organisé un séminaire "Santé et territoires de Bourgogne" le 24 septembre 2008 permettant de confronter l'expérience de régions pilotes aux projets menés par des pays ou des villes de Bourgogne. A partir des conclusions de cette journée, le Groupement Régional de Santé Publique a intégré, dans son appel à projets 2009, pour le financement des actions de prévention, un volet territorial.

Par ailleurs, les travaux du schéma régional d'addictologie ont été initiés avec la réalisation d'un état des lieux en 2008 en vue de la publication du schéma en 2009. Ces travaux sont accessibles à l'ensemble des partenaires concernés sur le site : www.addictologie-bourgogne.fr.

Une action spécifique est également conduite en direction des médecins généralistes en partenariat avec l'URCAM et l'URML Bourgogne pour le repérage précoce et l'intervention brève en alcoologie (RPIB).

La plate-forme de coordination de l'observation sociale et sanitaire a produit en 2008 plusieurs documents ou supports à destination de l'ensemble des professionnels et partenaires intervenant dans les domaines de la santé, du médico-social et du social parmi lesquels on peut citer le répertoire des sources de données et des acteurs sanitaires et sociaux, le mémento d'indicateurs nommé «Chiffres-clés» (complémentaire au STATISS), les 15 fiches d'études nommées «faits marquants», la maquette de l'atlas sanitaire et social dont la publication est prévue en 2009, la lettre électronique trimestrielle sur l'observation sociale et sanitaire en Bourgogne, les travaux sur la maladie d'Alzheimer et enfin ses contributions au séminaire «Territoires et Santé» de septembre 2008 et au portail de la Santé Publique en Bourgogne (Episanté).

b) La Cellule "prévention et gestion des crises" :

l'année 2008 a été marquée par l'élaboration du plan régional d'alerte et de gestion des situations d'urgence sanitaire dans une démarche conjointe avec la région Franche-Comté. Ce document destiné à structurer l'action de l'État répond à trois objectifs stratégiques:

- renforcer la performance du dispositif de veille et d'alerte sanitaires.
- améliorer le dispositif de préparation et de gestion des situations sanitaires urgentes.
- renforcer le niveau d'information.

Les exercices participent à l'objectif d'amélioration du dispositif de préparation et comme chaque année, la DRASS organise et pilote un exercice associant l'ensemble des départements et l'ARH sur la thématique de la pandémie grippale et pour le seul champ sanitaire. En 2008, l'exercice avait pour objet de tester le circuit de l'alerte, les cellules de crise au sein des DDASS et des établissements de santé et la mobilisation coordonnée de capacités en lits dédiés. Cet exercice, après avoir été testé en Côte d'Or en avril, a été réalisé simultanément dans les trois autres départements en novembre.

c) La coordination régionale des vigilances et de la gestion des risques :

la DRASS assure cette mission qui comprend le recueil et l'analyse des indicateurs des vigilances et de la gestion des risques (notamment ceux relatifs aux infections nosocomiales). En outre, un programme d'audits qualité croisés, piloté par la DRASS, a été mis en place dans des établissements de santé bourguignons volontaires: ainsi, suite à la formation préalable d'auditeurs, 15 audits ont été réalisés en 2008. D'autres actions ont été conduites pour favoriser l'appropriation par les professionnels de la démarche de gestion des risques : journées régionales (infections liées aux soins, hémovigilance, pharmacovigilance), mise en ligne sur le site internet de la DRASS d'une rubrique «vigilances», diffusion d'un bulletin trimestriel et d'un annuaire des vigilants.

d) La santé environnementale :

L'action de la DRASS s'inscrit principalement dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement dont un bilan a été réalisé en partenariat avec la DRIRE et la DRTEFP. Au titre de la qualité de l'eau de consommation humaine, des synthèses régulières de données relatives à la qualité et à la protection de l'eau potable ont été réalisées. En outre, une campagne de mesure des cyanobactéries dans les eaux (potables et loisirs) a mis en évidence des zones dont la surveillance devra être renforcée. S'agissant de la thématique Habitat, afin de préparer une campagne d'information auprès des professionnels du bâtiment et du grand public, une étude sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur par l'utilisation de matériaux et de produits moins dangereux pour la santé a été réalisée, en partenariat avec le DRTEFP.

Dans le domaine du bruit, pour sensibiliser les enseignants et les professionnels de l'immobilier aux risques sanitaires dans les habitations, un CD-ROM et un livret ont été réalisés dont la diffusion a commencé.

S'agissant de l'air extérieur, en collaboration avec ATMOSF'Air Bourgogne, une cartographie des polluants urbains a été établie.

2) Le champ des soins

a) Les établissements de santé :

L'année 2008 est marquée par le passage de la tarification de l'activité à 100 %. L'enveloppe régionale des établissements de santé publics et privés participant au service public hospitalier atteint 1,4 Milliard d'€ en recettes d'assurance maladie (dont 483M€ hors T2A et hors USLD). Dans un contexte régional de déficits chroniques (déficit cumulé de 136M€ dont 30.3 M€ au titre de 2008), les effets du passage à la T2A sont favorables à la région mais atténués par l'application d'un coefficient de transition jusqu'en 2012. L'augmentation globale des recettes de 5 % reste cependant importante et supérieure à l'objectif national. Parallèlement, la situation financière de certains établissements fait l'objet de plans de retour à l'équilibre (18 établissements en 2008). Pour la première fois, les moyens nouveaux attribués aux établissements ont été examinés de manière concertée dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). En termes d'autorisations, l'activité du comité régional d'organisation sanitaire (CROS) ne s'est pas ralentie suite à la révision du schéma régional d'organisation sanitaire SROS en matière d'imagerie et de cancérologie. De même, le schéma interrégional (SIOS) portant sur les activités hospitalières de pointe a été examiné en CROS avant adoption par l'ARH. Des restructurations sont à noter avec notamment la création d'un centre périnatal de proximité et d'un SAMU à Clamecy, après la fermeture de la maternité. Enfin un groupement sanitaire de coopération a été créé d'office en fin d'année pour assurer une répartition cohérente des activités de soins entre l'hôpital de Montceau et l'hôtel Dieu du Creusot.

b) Les professionnels de santé :

1 493 diplômes paramédicaux ont été délivrés en 2008, dont 642 relatifs aux infirmiers et 601 relatifs aux aides soignants. La VAE auxiliaire de puériculture mise en œuvre fin 2008 a permis la délivrance de 9 diplômes sur 24 candidats. La gestion du dossier d'autorisation du titre d'ostéopathe, engagée en 2007 s'est poursuivie en 2008 : sur 148 dossiers déposés, 117 ont obtenu une autorisation d'user du titre d'ostéopathe, soit environ 80 % et 31 ont fait l'objet d'un rejet. Outre ces professionnels, 39 médecins ont sollicité une autorisation d'user du titre d'ostéopathe dont 4 se sont vus opposer un refus.

Plusieurs études ont été réalisées permettant d'apporter des éléments éclairants sur la démographie des professions de santé notamment une étude permettant de mesurer les difficultés des hôpitaux à pourvoir leurs postes en médecins et permettant de dégager les départs en retraite potentiels dans les années à venir, une analyse des affectations en troisième cycle des études médicales qui contribuera à alimenter la réflexion sur la gestion pluriannuelle des internes.

Enfin, une étude spécifique relative à la déperdition des étudiants en cours de formation du diplôme d'État d'infirmier a été engagée en 2008, comportant deux volets, dont les résultats sont attendus en septembre 2009 pour l'un et à l'issue du cursus de formation pour le deuxième, soit 2011.

c) la santé mentale :

l'année 2008 a été marquée par la réalisation du bilan du plan psychiatrie et santé mentale. Le diagnostic régional sur l'offre de soins psychiatrique a été présenté devant la commission régionale de concertation en santé mentale ; ses conclusions se sont traduites par le renforcement programmé des services des établissements psychiatriques de Saône et Loire. En outre, la création de structures nouvelles destinées à des populations spécifiques se poursuit: maison des adolescents à Auxerre, équipe mobile psychiatrie précarité auprès du CHS de la Chartreuse, hôpitaux de jours dans l'Yonne et la Côte d'Or. Les structures d'accompagnement comme les 11 groupes d'entraide mutuelle existants favorisent également l'insertion des personnes handicapées psychiques dans la cité. Le bilan du plan psychiatrie santé mentale montre que 19 millions d'euros, dans les champs sanitaire, médico-social et social, ont été répartis dans la région au terme des quatre années du plan.

3) Le domaine du social et du médico-social

a) le domaine du médico-social :

Le PRIAC, qui est l'outil de programmation sur les secteurs du handicap et de la dépendance, est un document glissant appelé à être actualisé chaque année. Il répond à des objectifs d'harmonisation du niveau d'équipement, d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins et de diversification des réponses pour permettre un réel choix de vie aux personnes âgées et handicapées.

En 2008, la phase d'actualisation du PRIAC a été élaborée en tenant compte des éléments suivants :

- du cadrage national pour les années 2009 et 2010, en priorisant les opérations programmées,
- des besoins de la région, de manière plus prospective, pour les deux dernières années – 2011 et 2012.

Dans le cadre de l'actualisation de cette programmation, l'articulation avec les autres services de l'État (éducation nationale, DRE pour les PLS), et les collectivités locales s'est renforcée (conseils généraux, MDPH, conseil régional sur la professionnalisation).

La mise en œuvre de la politique de contractualisation sur le secteur médico-social s'est concrétisée en 2008 par la signature de 5 nouveaux CPOM dans la région (3 ont été signés en 2007).

Le tableau ci-dessous recense les créations de places en institutions et services qui ont été financées dans le cadre des mesures nouvelles 2008 allouées à la région en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

<i>Personnes âgées</i>	
Structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	151
Services de soins infirmiers à domicile	85
Accueils de jour / hébergements temporaires	106
Total des mesures nouvelles	2 408 596 €

<i>Personnes handicapées</i>	
Maisons d'accueil spécialisé et foyers d'accueil médicalisé	53
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	20
Services de soins infirmiers à domicile	10
Établissements et services d'aide par le travail	50
Groupes d'entraide mutuelle	11
Instituts médico-éducatifs	22
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile	22
antennes CAMSP (en 58 et 71)	151 543 €
Total des mesures nouvelles assurance maladie	4 021 741 €
Total des mesures nouvelles État (3 mois de fonctionnement de 50pl ESAT)	146 250 €

S'agissant de la prise en charge des personnes souffrant de conduites addictives, 335 000€ de mesures nouvelles sont allouées au titre de 2008. L'enveloppe de ce secteur s'élève en fin 2008 (avec ces mesures nouvelles) à 5 929 513€.

b) les dispositifs d'aide à l'investissement dans le secteur médico-social :

dans le cadre du contrat de projet État – Région 2007-2013, l'engagement de l'État s'élève à 5,286 M€ pour 10 opérations de modernisation de structures d'hébergement pour personnes âgées. En 2008, aucune autorisation d'engagement n'a été déléguée.

2 125 533€ ont été subdélégués et utilisés, d'une part, pour des opérations du CPER 2000-2006 (1 713 526€) et, d'autre part, 398 763€ pour les 3 opérations du CPER 2007- 2013 ayant bénéficié d'AE en 2007. 4 opérations du CPER 2000-2006 restent à finaliser pour un montant de CP de 643 238€.

En 2008, le plan d'aide à l'investissement de la CNSA permet de soutenir 2 opérations dans le domaine des personnes handicapées pour 1,62 M€ et 9 opérations dans le domaine des personnes âgées pour 9,35 M€.

Fin 2008, l'état d'engagement des opérations des plans d'aide à la modernisation 2006 et 2007 de la CNSA est de 11 opérations sur 23, pour un engagement global de 21,947 M€.

c) l'action sociale :

outre la construction et le suivi des 4 BOP sociaux, l'année 2008 est marquée par un engagement très fort de la DRASS dans le projet de révision des schémas départementaux de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, mené de manière concomitante aux travaux du grand chantier national prioritaire pour l'accès au logement et à l'hébergement (réalisation de diagnostics locaux et plan d'humanisation de l'hébergement). La DRASS a également préparé en 2008 la mise en œuvre au 1er janvier 2009 de la réforme de la protection juridique des majeurs et dans le cadre du programme immigration et asile, a organisé la mise en place du suivi régional du système d'information Dn@ pour une régulation régionale des entrées en CADA.

d) les professionnels du social: 314 diplômes ont été délivrés par la DRASS sur 5 formations différentes, dont 141 correspondent à des parcours VAE. 7 Sessions VAE ont été organisées pour quatre diplômes différents :

auxiliaire de vie sociale (AVS), aide médico-psychologique (AMP), assistant familial (AF) et éducateur de jeunes enfants (EJE) pour un total de 344 dossiers étudiés.

L'adaptation des épreuves des diplômes sociaux réformés s'est poursuivie en 2008, avec un travail en réseau en inter-région pour le diplôme d'État d'assistant social et le diplôme d'éducateur de jeunes enfants et avec l'organisation des premières sessions DEAVS et DEAMP en Bourgogne.

4) Le domaine de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation

a) La mission régionale et interdépartementale d'inspection et de contrôle (MRIICE) : La deuxième année de mise en œuvre du programme d'inspection concernant la lutte contre la maltraitance s'est traduite par la réalisation de 36 contrôles, dans les établissements sociaux et médico-sociaux. L'objectif cible fixé par le Ministère d'inspecter 4 % des structures a été dépassé, puisque la Bourgogne, compte tenu de son activité dans ce domaine, a atteint 5,34 %. La plupart des interventions ont été réalisées suite à des plaintes des usagers.

Concernant la santé publique, les thèmes principaux de contrôle ont porté sur la sécurité sanitaire (officines pharmaceutiques, dispensateurs d'oxygène...) et les risques environnementaux (légiionnelles, amiante, périmètres de captage).

Au total, le taux de réalisation du PRIICE pour l'ensemble de la région dépasse l'objectif puisque 361 inspections ont été réalisées contre 253 programmées (142.68%).

b) L'inspection régionale de la pharmacie : des inspections de fonctionnement ont été réalisées principalement dans 66 officines de pharmacie et 11 laboratoires d'analyses de biologie médicale privés, ainsi que des inspections des conditions de désinfection des endoscopes dans les établissements de soins publics et privés. L'objectif est de garantir la sécurité sanitaire pour les patients au travers de la vérification de la conformité des pratiques aux obligations législatives. Le suivi des contrats de bon usage du médicament est également un axe majeur des actions réalisées pour le compte de l'agence régionale de l'hospitalisation.

Une enquête relative au circuit du médicament dans les EHPAD de Bourgogne a permis à l'IRP de réaliser une synthèse des pratiques, diffusée à l'ensemble des partenaires, ainsi qu'une fiche outil à destination des professionnels destinée à améliorer les pratiques et réduire la iatrogénie médicamenteuse chez les personnes âgées.

Par ailleurs, l'IRP est fortement impliquée dans les actions de lutte contre les infections associées aux soins au niveau libéral au travers de la mise en place unique au niveau national d'une politique de maîtrise du risque infectieux chez les chirurgiens dentistes.

c) le contrôle des organismes de protection sociale - à coté de la poursuite du contrôle de légalité plus ciblé et du renforcement de la veille - les principaux axes d'intervention ont concerné :

- la politique de lutte contre la fraude avec :

L'organisation d'une réunion au niveau régional regroupant les principaux partenaires concernés en présence du responsable de cette politique au sein de notre ministère.

un suivi renforcé des détections, en liaison avec le ministère, grâce à un outil dédié : en 2008 plus de 700 signalements ont été ainsi transmis.

la participation du service aux Comités locaux de lutte contre les fraudes, avec une implication particulière en Saône et Loire par la création au sein de ce comité d'un pôle social animé par la DRASS.

- un suivi du RSI toujours d'actualité et récemment renforcé

- la professionnalisation du contrôle de la mutualité, en particulier sur pièces, rendu possible par l'installation d'un nouvel outil

- la mise en place en fin d'année d'un audit sur "la politique de production et d'acceptation des pièces justificatives par les caisses "

- l'instauration au TCI de nouvelles procédures visant à accroître sa productivité ,avec une réduction des délais d'enrôlement et de notification .

5) Le domaine de la gestion des ressources :

La mutualisation des fonctions support d'une part avec la DDASS de Côte d'Or dans le cadre du regroupement sur le site des Grésilles et avec les autres DDASS de la région principalement dans le domaine des ressources humaines et la préparation du déménagement des services de la DDASS et de la DRASS ont été les deux sujets principaux de l'année 2008. L'emménagement des services s'est déroulé entre le 3 et le 12 décembre 2008 dans des conditions satisfaisantes. L'installation sur le même site permet de concrétiser la mutualisation des fonctions support entre la DD et la DR avec un secrétariat général unique qui compte 27 agents. Ce secrétariat général unique permet le redéploiement au total de 4.1 etpt dont 0.5 etpt de la directrice adjointe de la DDASS de Côte d'Or, un cadre A RIO de la DDASS, un cadre B de la DRASS redéployé sur les fonctions de GRH et deux cadres C représentant 1.6 etpt.

Le temps libéré par la directrice adjointe de la DDASS est mobilisé pour le compte du CTRI sur les politiques médico-sociales. De ce fait, elle préparera et coordonnera la préfiguration ARS sur le secteur médico-social et suivra le projet pilote sur les appels à projets ESMS.

La régionalisation de la gestion administrative du personnel prévue à compter du 1er janvier 2009 est reportée au 1er avril 2009.

PERSPECTIVES 2009 :

Les perspectives de l'année 2009 sont très largement tracées par **la préparation de la mise en œuvre des réformes inscrites à la fois dans le cadre de la révision des politiques publiques avec la création de la DRJSCS et de la mission nationale de contrôle des organismes de sécurité sociale et dans le cadre de la réforme du pilotage du système de santé porté par le projet de loi «hôpital, patients, santé et territoires» avec la création des Agences Régionales de Santé.** La mise en œuvre de cet objectif sera conduite en mode régional et interdépartemental avec la désignation par le CTRI d'un directeur ou directeur adjoint référent.

Pour chacune des thématiques concernées par les réformes, l'objectif est d'une part de réaliser un état des lieux précis des activités, des procédures et des moyens et d'autre part de réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement dans les cadres nouveaux que seront l'agence régionale de santé, les délégations départementales, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et les antennes interrégionales de la mission nationale d'audit et de contrôle des organismes de sécurité sociale.

Une attention particulière sera portée par le CTRI au dialogue social et à la communication auprès des agents.

La région Bourgogne participera en 2009 au projet pilote «appel à projets des établissements et services médico-sociaux» lancé par le Secrétariat Général des ministères sociaux pour expérimenter les nouvelles modalités inscrites dans le projet de loi HPST de recueil des projets auprès des promoteurs, destinés à répondre aux besoins d'équipements et de services pour les personnes âgées et les personnes handicapées mesurés notamment dans le cadre du PRIAC.

En 2009, le pilotage des politiques publiques sera poursuivi au travers de la mise en œuvre des objectifs inscrits dans les BOP et la DNO 2009 : le DRASS est responsable de 7 BOP dont 3 sont considérés à enjeux ; à noter la fusion en 2009 des BOP 204 Santé Publique et Prévention et 228 Veille et Sécurité Sanitaire en un BOP Prévention et Sécurité Sanitaire. Le suivi de la performance se réalise avec l'outil Œdipe web et le déploiement du système d'information de la performance spécifique au ministère de la santé et des sports, initialement prévu à l'automne 2008, interviendra au début de l'année 2009 dans les services déconcentrés et il est utile de rappeler que ce SI Performance sera interfacé avec Œdipe.

Ainsi, au cours de l'année 2009 devront ainsi être présentés le PRSE II, les programmes thématiques 2009-2011 du PRSP, le PRIAC 2009-2013, les 4 schémas départementaux AHI, le schéma régional addictologie tout en poursuivant l'action quotidienne et la mise en œuvre des documents stratégiques comme le PRAGSUS.

DIRECTION RÉGIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Directeur : Bernard LABACHE

Adresse : 4 bis, rue Hoche

BP 1580

21032 DIJON Cedex

Téléphone : 03.80.40.29.00

Télécopie : 03.80.43.81.79

Mail : diacdijon@sga.defense.gouv.fr

Effectif : 40 agents

Budgets : Fonctionnement : 215 500 €

Interventions : 2 948 829 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les directions interdépartementales des anciens combattants sont chargées du service de proximité auprès des ressortissants (anciens combattants, militaires en activité et en retraite, appelés, victimes civiles, victimes d'attentats terroristes, veuves, orphelins...) dans tous les domaines de compétence prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : pensions d'invalidité, appareillage, soins médicaux gratuits, emplois réservés, fonds de solidarité, statuts divers d'anciens combattants, retraite du combattant. Elles assurent également des activités relatives à la mémoire, aux sépultures, aux pèlerinages sur les tombes en liaison avec la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense.

La direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale du secrétariat général pour l'administration du Ministère de la Défense contrôle et coordonne l'activité des directions interdépartementales

La direction interdépartementale de Dijon est territorialement compétente pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Les principales missions sont inscrites autour des axes suivants:

- la réparation du préjudice d'invalidité
- la reconnaissance et la solidarité
- la mémoire et la citoyenneté

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE D'INVALIDITÉ

1) Les pensions militaires d'invalidité

En Bourgogne, les pensions militaire d'invalidité en paiement au 31 décembre 2008 s'élèvent à 7 367 (soit 4 958 pensions d'invalides, 2 267 pensions de veuves et d'orphelins et 142 pensions d'ascendants

En Franche-Comté, les pensions militaires d'invalidité en paiement au 31 Décembre 2008 s'élèvent à 6 159 (soit 4 297 pensions d'invalides, 1 740 pensions de veuves et d'orphelins et 122 pensions d'ascendants)

L'évolution est structurellement orientée à la baisse en raison de l'âge touchant les combattants de la deuxième guerre mondiale. Les concessions nouvelles de pensions résultant des services en temps de paix sur le territoire national ou au cours de missions extérieures ainsi que les révisions pour infirmités aggravées infléchissent modérément cette tendance.

Les différentes demandes de pensions (première instance, aggravation, infirmité nouvelle, pensions de veuve) ont conduit à faire pratiquer 446 expertises soit dans le service soit au domicile des experts et sur-experts. Après expertise, le service des pensions a formulé 432 propositions de concession ou de rejet. Ces dernières ont donné lieu à une activité contentieuse qui s'est traduite par 82 jugements des tribunaux des pensions et arrêts des cours des pensions.

Le montant des pensions servies est le résultat de deux tendances :

- l'une en diminution en raison de la diminution des parties prenantes.
- l'autre en augmentation, avec l'application du rapport constant qui permet d'indexer les pensions militaires d'invalidité sur l'évolution des traitements de la fonction publique.

La poursuite des mesures de dé cristallisation a permis de revaloriser les pensions et la retraite du combattant des anciens combattants des pays autrefois sous souveraineté française.

Les dossiers les plus sensibles ont porté sur des invalidités consécutives aux essais nucléaires et à l'amiante.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service, mais aussi afin de disposer d'une photographie de l'activité et de la productivité, des indicateurs d'activité portant sur les délais de traitement des dossiers de pensions ont été mis en place. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie ministérielle de réforme (SMR) du Ministère de la Défense. Il est à noter que le délai moyen de la direction interdépartementale de Dijon évalué à 331 jours situe cette direction en dessous de l'objectif cible.

2) Les soins médicaux gratuits et l'appareillage

L'article L115 du code des pensions militaires d'invalidité dispose que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales et pharmaceutiques nécessitées par les infirmités qui ouvrent droit à pension.

Chargé de la mise en œuvre de ces dispositions, le service des soins médicaux gratuits a réglé, auprès des hôpitaux, médecins, pharmaciens et auxiliaires médicaux des prestations pour un montant de 2 211 728 € représentant 21 672 feuillets de soins médicaux gratuits. Les remboursements liés aux cures thermales se sont élevés à 132 664 €. Le service médical a effectué plusieurs opérations liées au contrôle en liaison avec les médecins conseils des différents régimes de protection sociale.

L'article 128 du code des pensions militaires d'invalidité dispose que les invalides pensionnés ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Au sein de la direction interdépartementale des anciens combattants, fonctionne un centre d'appareillage qui, grâce à une

équipe médico-technique, apporte la garantie d'un appareil de qualité, adapté a chaque cas pour la meilleure autonomie possible. Cette prise en charge doit permettre une réinsertion sociale et professionnelle la plus compatible avec le handicap.

Les ressortissants des régimes d'assurance maladie bénéficient, par convention, du service des médecins spécialistes et des techniciens du centre d'appareillage. En 2008, les consultations d'appareillage ont permis l'examen de 2004 handicapés et l'établissement de 4697 bons de commandes d'appareils orthopédiques. Pour les seuls mutilés de guerre, le montant des dépenses d'appareillage s'est élevé à 324 647 €.

L'année 2008 a été marquée par la poursuite de la participation du centre d'appareillage à l'action des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H.). Cette participation s'est traduite par la mise à disposition de deux médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation.

Cette contribution permet d'affirmer la vocation du centre d'appareillage à inscrire son action dans le cadre d'une approche globale des besoins de la personne handicapée mais aussi de démontrer que ses compétences médicales sont complémentaires pour satisfaire les besoins en matière d'aides techniques.

B. LA RECONNAISSANCE ET LA SOLIDARITÉ

L'administration des anciens combattants ne limite pas son rôle à la seule réparation du préjudice d'invalidité physique ou psychologique des anciens combattants et victimes de guerre. Elle doit également leur manifester la reconnaissance de la Nation et assurer la réparation de certains préjudices matériels et moraux.

- le fonds de solidarité pour les combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine a versé une allocation de préparation à la retraite pour une somme de 28 995 €.

- le montant de la retraite du combattant revalorisé à 528.45 € au 1er juillet 2008 a été servie à 699 nouveaux titulaires essentiellement anciens combattants d'Afrique du Nord. Actuellement, le nombre de bénéficiaires de la retraite du combattant en Bourgogne s'élève à 42 914 et à 30 666 en Franche Comté.

- en 2008, 110 candidats tous anciens militaires ont subi les épreuves des différents examens d'emplois réservés.

C. LA MÉMOIRE ET LA CITOYENNETÉ

La direction interdépartementale joue un rôle non négligeable en matière de mémoire en entretenant un patrimoine représenté par les nécropoles et les carrés militaires. Une subvention est versée aux communes pour l'entretien des sépultures des militaires "morts pour la France" dont les corps n'ont pas été restitués aux familles. La Bourgogne compte 89 carrés militaires dans les cimetières communaux dont celui de Dijon qui avec 1655 tombes est l'un des plus importants de France.

Le versement aux communes ou aux associations chargées pour le compte de l'État d'assurer l'entretien des 7030 sépultures perpétuelles des militaires «Morts pour la France» hors nécropoles nationales a représenté une somme de 8 746 €.

De nombreuses recherches de lieu de sépultures au profit de communes et de particuliers ont été menées au cours de cette année.

Conclusion

Dans le cadre du processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) le premier conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le 12 décembre 2007 de la "rationalisation de l'administration au service des anciens combattants en faisant de l'office national des anciens combattants un guichet unique à maillage départemental de la prestation du service aux anciens combattants".

L'année 2008 a été consacrée au fonctionnement de groupes de travail chargés d'étudier les différentes hypothèses de reprise des missions des directions interdépartementales et des modalités de transfert.

DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délégué : Jacques AMOYAL

Adresse : BP 81

21604 LONGVIC CEDEX

Tél : 03-80-65-07-20

Fax : 03-80-65-07-37

Mail : jacques.amoyal@aviation-civile.gouv.fr

Effectifs : 15 agents

Budgets : 140 000 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La délégation Bourgogne Franche Comté pour l'aviation civile a compétence sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte 15 agents. Son siège est situé à LONGVIC.

Elle fait partie de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord est (DSAC NE) qui se situe à Strasbourg.

En coordination avec les services de la DSAC.NE, la délégation assure :

A. DES MISSIONS RÉGALIENNES

- traitement des manifestations aériennes,
- traitement des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, etc...),
- traitement des dossiers d'urbanisme vis à vis des servitudes aéronautiques,
- traitement des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme)
- établissement des plans de secours, de sûreté, et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes,
- traitement des problèmes d'environnement autour des aérodromes,
- lancement et suivi des procédures administratives d'ouverture (ou de fermeture) d'aérodrome,
- enquêtes techniques lors des accidents d'aéronefs,
- traitement des infractions relevant du code l'aviation civile,
- suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de Dijon-Longvic sous l'autorité du préfet.

B. DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

- aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques,
- immatriculation des ULM,
- organisation des examens aéronautiques,
- suivi et le contrôle des sociétés de travail, des écoles de pilotages, des associations d'aviation légère, des unités d'entretien d'aéronefs,

- le suivi et contrôle de la sécurité du transport aérien (compagnies et aéronefs commerciaux) au travers de contrôles inopinés, est quant à lui effectué par les contrôleurs techniques de la DSAC NE.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES

La région de Bourgogne est dotée de 24 aérodromes qui sont ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) à l'exception de 2 d'entre eux (Tournus et Nuits Saint Georges), l'aérodrome de Pouilly Maconge a été ouvert à la CAP en décembre 2008.

- 5 aérodromes assurent la déserte commerciale de la région. Il s'agit de Dijon-Longvic, Saint Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault. En 2008, l'aérodrome de Macon-Charnay a fermé son service AFIS (tour de contrôle) et ne peut plus accueillir de vols de nuit, ni de vols IFR,
- 19 sont le siège d'une activité presque exclusive d'aviation légère.

Par ailleurs, on dénombre 31 plateformes ULM et 22 aérodromes privés.

La mission de la délégation Bourgogne Franche Comté est d'assurer la sécurité des aéronefs et du public sur les aérodromes et à leur voisinage, notamment :

- en établissant les consignes d'utilisation des aérodromes et la mise à jour de la documentation aéronautique,
- en participant à l'homologation des aérodromes,
- en traitant les problèmes de nuisances, d'environnement et de sûreté qui peuvent se poser.

Depuis mars 2007 et en application de la loi de décentralisation la quasi totalité des aérodromes civils sont devenus la propriété des collectivités territoriales et la délégation BFC leur porte conseil et assistance en tant que de besoin pour la gestion de leur aérodrome

B. L'AÉRODROME DE DIJON LONGVIC

L'affectataire principal est le ministère de la défense, l'affectataire secondaire étant l'Aviation Civile.

Cette dernière a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de DIJON par le biais d'une concession qui s'étend jusqu'au 31/12/2011.

Le projet «renaissance» est toujours d'actualité. Celui-ci représente un coût de 23 000 000€ dont 18 500 000€ d'investissement. Il doit se conformer aux exigences de dépollution pyrotechnique et à la loi sur l'eau.

Ce projet vise à rétablir des liaisons nationales (vers Bordeaux et Toulouse) au premier semestre 2009, ainsi qu'une liaison « low cost » internationale (vers Londres notamment).

Une enquête publique qui est un préalable au lancement des travaux a été lancée en 2008 et les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2009.

Il est à noter par ailleurs que la révision du P.E.B. de l'aérodrome de DIJON-LONGVIC est toujours en cours et a été initiée dans le cadre de la mise aux nouvelles normes de tous les P.E.B. Ce dossier est principalement de la compétence du Préfet et du Ministère de la Défense

La Délégation Bourgogne Franche-Comté assiste la Préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cet aérodrome (COS, CLS...).

C. LES ACTIVITES AERIENNES

La délégation définit les consignes d'utilisation des aérodromes et traite les questions relatives aux activités aériennes de l'Aviation Générale.

Elle a instruit plusieurs dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes.

13 accidents d'aviation (2 morts et 5 blessés) et 5 incidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique.

D. LES AVIS AUX PRÉFECTURES

Ont ainsi été traités :

- 41 dossiers de manifestations aériennes
- 3 dossiers de création de plateforme ULM, 2 de fermeture
- 2 dossiers de fermeture d'aérodrome privé.

Un certain nombre d'avis sur l'activité des sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutiste a également été fourni.

E. LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE

L'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère en Bourgogne est assuré par les aéroclubs et associations aéronautiques au nombre de 41 dont :

- 26 associations vol moteur
- 5 associations vol à voile
- 10 associations ULM
- 5 écoles hélicoptère
- 19 écoles de formation au pilotage des ULM
- Auxquels s'ajoutent 2 centres écoles de parachutisme situés sur les aérodromes de Chalon - Champforgeuil et de Saint Florentin-Chéu.

La délégation Bourgogne Franche Comté a assuré également l'organisation des sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 234 candidats et a renouvelé environ 1200 licences de pilotes privé.

Elle assure la tutelle de l'État sur les aéroclubs et associations, notamment en matière de qualité de formation et d'aides diverses.

Diverses aides aux jeunes pilotes sont distribuées au travers des associations aéronautiques et aéroclubs.

F. L'IMMATRICULATION DES ULM

La délégation assure l'identification des ULM.

Environ 750 ULM sont répertoriées en Bourgogne

Environ la moitié de ces ULM sont en état de vol et ont leur carte d'identification en état de validité

III - PERSPECTIVES 2009

Le projet RENAISSANCE devrait voir, en 2009, un début de réalisation, après que soit publié que le résultat de l'enquête publique y afférant.

La DSAC NE a été certifiée ISO 9001 tout comme la délégation Bourgogne Franche Comté en fin d'année 2008.

Les principales missions de la délégation BFC continuent à se répartir au profit de tâches que lui confient les préfetures et de missions pour le compte propre de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile. (D.S.A.C.) dont elle fait partie et qui est devenu au 1er janvier 2009 un service à compétence nationale

DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Directeur : Antoine de DIANOUS
(jusqu'au 31/12/2008),
Michel CONTENT
depuis le 01/01/2009

Adresse : 10 avenue Foch
21000 DIJON
tél : 03 80 45 02 63
Fax : 03 80 45 33 92

Mail : michel.content@missioneco.org

Site internet : www.missioneco.org/bourgogne

Effectifs : 4 agents depuis le 1er septembre 2008

Budget 08 de fonctionnement : 81.090 EUR

Intitulé du service : Direction régionale du commerce extérieur. service de l'État (MEIE – DGTPE) en région mais non déconcentré (dans le cadre de la LOLF : pas de BOP ni d'UO).

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRCE est un service de la DGTPE, direction du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, sous l'autorité du préfet de région. A ce titre, elle assure trois missions principales :

- diffusion et promotion des politiques économiques menées par le Gouvernement à l'international,
- animation des acteurs régionaux (Conseil régional, réseau consulaire, pôles de compétitivité et filières sectorielles organisées dans le cadre des contrats professionnels de progrès),
- conseil et diffusion d'une expertise internationale issue de l'expérience acquise par ses agents à l'étranger dans le réseau des missions économiques.

Relais opérationnel de la DGTPE, la DRCE contribue, par ailleurs, au développement international des entreprises, à la préparation des visites ministérielles ou étrangères en région en liaison avec les services du préfet de région ainsi qu'à la politique publique d'intelligence économique (en liaison avec le SGAR).

La DRCE présente le dispositif public d'accompagnement à l'international aux entreprises et aux pôles de compétitivité et en souligne la cohérence. Elle les conseille et les oriente vers les procédures les mieux adaptées. Elle participe à la promotion du volontariat international en entreprise (VIE) ainsi qu'à celle du SIDEX ou de la labellisation.

Elle anime également le comité régional des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) et sélectionne les nouveaux candidats aux fonctions de CCEF.

Elle analyse l'activité économique internationale de la région (grands agrégats et macroéconomie sectorielle).

Elle constitue le relais régional du réseau mondial des 156 missions économiques présentes dans 114 pays.

Elle a assuré jusqu'au 30/12/2008 la représentation de l'activité de l'agence d'État UBIFRANCE (EPIC)

en Bourgogne et l'animation des différents partenaires de l'agence, et notamment :

- l'appui et le conseil aux entreprises dans leur stratégie d'exportation ;
- la réalisation des diagnostics exports des entreprises ;
- le relais, en partenariat avec la CRCI, la DRIRE et le conseil régional, des produits et procédures d'UBIFRANCE ainsi que des prestations des missions économiques à l'étranger ;
- la gestion des procédures du compte État de la COFACE (assurance prospection, assurance crédit, garanties moyen terme).

La DRCE a été mise à disposition du conseil régional de Bourgogne par la convention du 8 février 2006 (qui expire au 31/12/2009), dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Dans le cadre de la lettre de mission du 11 juillet 2006 (cosignée par le préfet de région et le président du conseil régional), la DRCE est partie prenante dans l'élaboration de la politique régionale à l'international (programme d'actions et règlements), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRDE. Elle a pris part en 2008 à la coordination régionale des actions visant les marchés extérieurs et assuré, en partenariat avec le conseil régional de Bourgogne, l'instruction des demandes de financements des aides à l'exportation, via les procédures nationales et régionales.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

- conception du programme d'actions collectives 2009 de la Bourgogne à l'international (filiales sectorielles et pôles de compétitivité) ;
- animation des conventions UBIFRANCE avec le conseil régional de Bourgogne ;
- visites d'entreprises (200) + diagnostics à l'exportation ;
- mise en œuvre du programme d'actions 2008 de la Bourgogne à l'international en appui du conseil régional ;
- accompagnement à l'international des 2 pôles de compétitivité : pôle nucléaire de Bourgogne et VITAGORA ;
- préparation et participation à la signature de la nouvelle convention régionale de partenariat État/ CRB / UBIFRANCE / CRCI (signée le 02/07/2008) selon laquelle, la CRCI Bourgogne assure désormais le relais de proximité des entreprises et un poste de directeur interrégional UBIFRANCE pour le Grand-Est (5 régions) est créé en résidence à Dijon.

III - PERSPECTIVES 2009

- mise en œuvre des décisions de la RGPP = la DRCE devrait rejoindre le pôle 3E de la DIRECCTE Bourgogne au 01/01/2010
- poursuite de l'accompagnement des filières professionnelles dans le cadre de la mise en œuvre de leur contrat professionnel de progrès ;
- poursuite de l'animation du pôle nucléaire de Bourgogne et de VITAGORA dans leurs actions à l'international en liaison avec UBIFRANCE et les missions économiques ainsi qu'avec la DRIRE ;
- préparation du programme d'actions 2010 de la Bourgogne à l'international ;
- poursuite de l'appui au conseil régional pour sa stratégie institutionnelle à l'international.

DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

Directeur : Michel BURTIN, directeur régional

Adresse : 53, rue de Mulhouse

BP70

20172 Dijon cedex

tél : 03 80 78 79 00.

Fax : 03 80 73 45 61

Mail : ud21@dgccrf.finances.gouv.fr

Effectifs : 77 agents

Budget : 444031€

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le décret n°2006-81 du 26 janvier 2006 a mis en place une nouvelle organisation territoriale. La région constitue désormais le territoire de référence de l'action de la DGCCRF et la structure de base administrative de son organisation, dans laquelle les directions départementales sont les unités chargées d'assurer les contrôles de proximité.

Elle dispose de quatre implantations dans la région Bourgogne

- direction régionale et l'unité départementale de la Côte d'Or à Dijon,
- trois unités départementales à Nevers, Mâcon, et Auxerre.

Elle conduit directement les contrôles régionaux mais aussi interrégionaux:

- dans le domaine vitivinicole avec une brigade spécialisée de six agents implantés à Dijon et à Lyon, intervenant sur les 13 départements du bassin viticole,
- sur un large secteur autoroutier dans le cadre d'un réseau spécialisé.

Dans le cadre de la LOLF, la DR Bourgogne est une unité opérationnelle (UO) rattachée au BOP interrégional centre-est (direction interrégionale de Lyon).

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE), joue un rôle fondamental de régulation. Il s'agit d'une action publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs de l'économie.

En 2008, son activité relevait du programme «régulation et sécurisation des échanges de biens et services», de la mission «développement et régulation économique» et se déclinait en trois actions :

- régulation concurrentielle des marchés,
- protection économique du consommateur,
- sécurité du consommateur.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

Les unités des quatre départements de la Bourgogne se sont particulièrement investies dans les actions relevant du programme précité et de la directive nationale d'orientation (DNO) qui détermine chaque année les axes prioritaires et les enquêtes à effectuer.

En 2008, les 9 orientations nationales étaient les suivantes :

- pratiques promotionnelles,
- nutrition et bien-être,
- développement durable et énergie,
- économie numérique,
- protection du consommateur vulnérable,
- services à domicile,
- relations inter entreprises,
- sécurité des produits industriels,
- immobilier et logement.

Par ailleurs, ces orientations nationales ont été complétées en 2008 par les orientations régionales spécifiques à la Bourgogne qui ont été déclinées en enquêtes régionales :

- vins issus de l'agriculture biologique,
 - vins se prévalant de l'agriculture biologique,
- concurrence dans le secteur agricole,
 - recensement et étude du jeu de la concurrence dans les pôles d'excellence rurale ou de compétitivité,
- filière Bois,
 - recherche d'indices de pratiques anticoncurrentielles dans la filière bois,
 - conditions de commercialisation des constructions à ossature bois,
- contrôle des sites touristiques,
 - contrôle des sites touristiques,
 - contrôle des marchés de Noël.

Enfin, les unités départementales de Bourgogne ont participé à des enquêtes relevant des 3 axes du socle d'actions de la DGCCRF :

- régulation concurrentielle des marchés,
- protection économique du consommateur,
- sécurité du consommateur.

les chiffres de l'activité de la DRCCRF de Bourgogne en 2008:

- nombre d'entreprises contrôlées: 7276,
- nombre d'actions de contrôle réalisées : 26584,
- nombre de dossiers contentieux transmis aux Parquets : 159,
- nombre de mesures de police administrative : 123,
- nombre de prélèvements pour analyse : 955,
- délai moyen de réponse aux courriers des consommateurs : 6 jours,

A. RÉGULATION CONCURRENTIELLE DES MARCHÉS

1) Données quantitatives

Libellé	Nombre d'actions	Résultats	
		Infractions	Rappels réglementation
Pratiques restrictives de concurrence (PRC)	1617	24	82
Pratiques anticoncurrentielles (PAC) et régulation du commerce	789	/	/

Le nombre d'actions menées en matière de PRC et de PAC a progressé de 12,6%, les suites données (rappels de réglementation et contentieux) augmentant de 18%

2) Faits marquants

14 indices de pratiques anticoncurrentielles ont été détectés en 2008 et transmis à la brigade interrégionale d'enquêtes de concurrence de Lyon.

9 indices de pratiques restrictives de concurrence ont été transmis aux autres unités départementales du réseau portant notamment sur :

- des conditions de règlement manifestement abusives,
- des demandes d'avantage ne correspondant à aucun service commercial rendu,
- des présomptions de prix imposés,
- la soumission d'un partenaire à des conditions créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties.

3) Un nouveau cadre législatif pour l'aménagement commercial

La loi de modernisation de l'économie du 3 août 2008 a introduit de nouvelles règles en matière de création et d'extension de surfaces commerciales fondées principalement sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection du consommateur.

Le rôle de la DGCCRF, jusqu'alors service instructeur qui fondait son analyse sur la concurrence, s'en trouve sensiblement modifié, au profit de la future direction départementale des territoires.

B. PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS ET LOYAUTÉ DES TRANSACTIONS

1) Données quantitatives

Libellé	Nombre d'actions	Résultats	
		Procès verbaux	Rappels réglementation.
Protection législative et réglementaire	9765	129	608
Règles de loyauté et signes de qualité	6637	106	437

Le nombre d'actions menées dans le domaine de la protection économique des consommateurs a

légèrement diminué (-3,42%) tandis que le taux infractionnel se maintient à un niveau comparable.

A noter le développement des mesures de police administrative, qui constituent souvent une réponse adaptée pour obtenir du professionnel le retour à de bonnes pratiques.

2) **Fait marquant**

Une nouvelle affaire de faux champagne mise à jour par la brigade interrégionale d'enquête sur les vins et spiritueux de Dijon, exemplaire du travail en réseau.

A partir d'une information sur un trafic frauduleux de vin mousseux vendu sans étiquette, comme champagne déclassé dans la région de Roanne, la BIEV de Dijon est intervenu auprès d'un négociant de Saône et Loire, identifié à partir de la capsule CRD placée sur les bouteilles.

Des ventes importantes et régulières de vin mousseux de qualité (VMQ) à destination d'un simple particulier établi dans le département de la Loire, ont ainsi été mises en évidence, portant sur plus de 44 000 bouteilles pour un montant de près de 200 000 €.

Sur la base d'un rapport transmis par l'UDCCRF 42 au procureur de la république de Roanne une enquête préliminaire a été ouverte par le Parquet, confiée à la police nationale, associant deux agents de la BIEV Dijon et le correspondant-vins de l'UDCCRF 42 en tant que «sachants».

La perquisition réalisée au domicile du particulier a permis de découvrir dans la cave la présence de nombreux cartons de vins mousseux, ainsi que celle de plusieurs bacs en plastique remplis d'alcool ménager, dans lesquels baignaient plusieurs dizaines de bouteilles. Cette manipulation avait bien entendu pour objectif de supprimer les étiquetages autocollants sur les bouteilles.

L'audition a confirmé que le vin mousseux dont l'étiquetage avait été retiré était présenté dans le cadre d'un circuit parallèle comme "petit champagne" au prix de 37€ les 6 bouteilles (le vin étant acheté aux environs de 4,50 € la bouteille). Interrogés, les acheteurs identifiés ont tous déclarés avoir acheté du vin qui leur avait été présenté soit comme "champagne déclassé", soit comme "petit champagne".

L'intéressé a été condamné par le tribunal correctionnel pour usurpation d'appellation d'origine, tromperie, suppression de signes servant à identifier les marchandises, à 6 mois de prison avec sursis.

L'administration fiscale a, quant à elle, opéré un redressement de 100 000 € pour activité commerciale non déclarée.

C. **LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS**

1) **Données quantitatives**

Libellé	Nombre d'actions	Résultats	
		Procès verbaux	Rappels de réglementation
Produits alimentaires	6442	52	334
Produits non alimentaires	1242	22	21
Services	180	2	11

Les actions de contrôle sur la sécurité des produits alimentaires ont progressé de 8,15% et les suites de 6,65% avec, là aussi, une progression importante des mesures de police administrative (hygiène notamment).

La progression pour les produits non alimentaires est encore plus marquée (+18,2%) avec des suites qui

évoluent dans les mêmes proportions.

Les services sont légèrement en retrait.

2) Faits marquants

Des aquariums présentant un dispositif d'éclairage non-conforme et dangereux retirés du marché

Faisant suite à la plainte d'un concurrent, l'unité départementale de Saône et Loire est intervenue dans une entreprise commercialisant notamment des aquariums. L'enquête a permis de constater, après un prélèvement puis une analyse faite par le Laboratoire Commun DGCCRF-DGDDI d'Oullins, que le système d'éclairage d'un modèle d'aquarium fabriqué en Chine était non conforme et dangereux, faisant courir à l'utilisateur un risque de choc électrique.

Dans un premier temps, 680 aquariums du modèle concerné ont fait l'objet d'une saisie mais il a été constaté que près de 2600 aquariums avaient déjà été commercialisés et que 1350 exemplaires d'un autre modèle d'aquarium ayant le même dispositif d'éclairage non conforme et dangereux avaient été vendus. Une procédure de rappel des appareils, a été mise en place par le responsable de l'entreprise auprès de ses clients.

Un message électronique a été adressé à toutes les unités départementales de la CCRF afin que soit vérifiée l'effectivité de la mesure de rappel. Cette dernière s'est révélée peu satisfaisante pêchant par une information souvent insuffisante. Par ailleurs, suite aux retours d'appareils non conformes, des saisies ont complété les premières pour porter leur nombre à 1011 aquariums.

Compte-tenu de la dangerosité des produits effectivement commercialisés dont le nombre est supérieur à 3500 pièces, du non respect de l'obligation générale de sécurité et des lacunes observées lors du rappel des produits, une procédure contentieuse pour délit de tromperie a été établie.

Des articles chaussants contenant du diméthyle fumarate retirés du marché

Suite à une information à l'UDCCRF21 du CHU de Dijon (unité de Dermato-Allergologie), faisant mention d'un problème d'eczéma des pieds très invalidant pour deux patientes ayant porté des bottes achetées dans un magasin situé au centre ville de Dijon, le service est intervenu en septembre 2009 auprès du commerce considéré.

Après examen d'une quinzaine de paires de chaussures de modèles différents, quatre sachets "MOULDPROOF" susceptibles de contenir du diméthyle fumarate ont été identifiés.

Le gérant de la boutique a communiqué au service la liste de ses fournisseurs au nombre de neuf, tous basés en Seine Saint Denis

Les 4 sachets de "MOULDPROOF" ont été soumis à l'analyse du laboratoire de Massy qui a confirmé la présence de diméthyle fumarate.

Cette intervention a permis de faire procéder au retrait du marché des articles en cause.

Cette affaire révélée par la Direction régionale de Bourgogne ainsi que plusieurs autres affaires traitées par les différentes unités du réseau de la DGCCRF ont été à l'origine de la suspension de l'importation et de la mise sur le marché des sièges et des articles chaussants contenant du fumarate de diméthyle par arrêté publié au Journal Officiel du 10 décembre 2008.

III - PERSPECTIVES 2009

La DRCCRF va, comme beaucoup d'autres services de l'État mettre en œuvre la RGPP dans le cadre des travaux de préfiguration qui vont être menés pendant l'année 2009, à la fois au sein de la «DIRECCTE» au niveau régional, et des DDPP ou des DDCSPP, nouvelles directions interministérielles qui seront créés au niveau départemental dans lesquelles les agents de la DGCCRF prendront toute

leur place.

Parallèlement, la DGCCRF mènera ses actions dans le cadre de sa directive nationale d'orientation 2009 comprenant 6 orientations qui font l'objet de déclinaisons au plan régional.

C'est dans ce cadre, que la Direction régionale de la CCRF de Bourgogne travaillera plus particulièrement en 2009 sur les thèmes suivants :

Modernisation de l'économie et pouvoir d'achat

Développement durable

Logement

Nutrition et santé

Sécurité des produits industriels et des services

Méthodes de production et de commercialisation nouvelles et/ou à risque

Par ailleurs, la Bourgogne a identifié 3 orientations régionales qui feront l'objet d'enquêtes menées spécifiquement par les unités départementales de la région :

1- Formation des prix des principales fournitures pour le gros œuvre dans le secteur du bâtiment

Examen de la situation de la concurrence à partir de l'analyse de la formation des prix des principales fournitures pour le gros œuvre dans le secteur du bâtiment

2- Appareils de chauffage et économies d'énergie dans les logements

Sécurité des appareils de chauffage alternatifs

Loyauté des publicités alléguant sur des économies d'énergie induites par l'utilisation de certains appareils de chauffage

3- Ciblage concurrence dans la commande publique

Marchés de services dans le secteur hospitalier

Marchés de communication passés par les collectivités territoriales

Ingénierie publique et mise en concurrence

Enfin, les différentes unités départementales de la Bourgogne s'impliqueront dans la réalisation du programme de contrôle de la première mise sur le marché élaboré au plan régional.

Les établissements éligibles au contrôle de la première mise sur le marché font l'objet d'un contrôle systématique dont la périodicité varie en fonction du niveau de risque attribué. Ainsi, les entreprises à risque élevé font l'objet d'un contrôle annuel. Les entreprises à risque moyen sont vues tous les 2 à 3 ans tandis que les entreprises à risque faible font l'objet d'un contrôle tous les 3 à 5 ans.

En 2009,

- 92 établissements (sur les 221 établissements qui composent la base CPMM) sont programmés au titre du contrôle de la première mise sur le marché en Bourgogne.

- 9 sont à risque élevé, 55 à risque moyen et 28 à risque faible.

- 28 sont situés en Côte d'Or, 13 dans la Nièvre, 36 en Saône et Loire et 15 dans l'Yonne.

Ces contrôles mobilisent des compétences souvent pointues (matériaux au contact alimentaire, biocides etc.) qui rendent indispensable le fonctionnement en réseau.

La mutualisation des compétences disponibles en Bourgogne entre les 4 unités départementales de la région ainsi qu'un pilotage régional des contrôles CPMM permettront la bonne réalisation de ce programme.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Directeur : Guy JEAN-BAPTISTE

Adresse : 12, rue Montmartre

B.P. 41071

21010 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 58 20 34

Télécopie : 03 80 58 20 47

Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe DELASALLE) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Guy JEAN-BAPTISTE) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne, et dispose d'un effectif de 209 agents, dont 47 agents pour les services de la surveillance.

En 2008, la direction régionale se compose de deux divisions, cinq bureaux de douane et deux antennes, cinq centres de viticulture ainsi que de trois brigades de surveillance intérieure (organigramme joint en annexe).

I - LES MISSIONS

A. LA MISSION FISCALE

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'union européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

B. LA MISSION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'union européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane dans les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'union européenne.

C. LA MISSION DE PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES GRANDS TRAFICS

La douane participe, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle a renforcé la lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle lutte contre le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

II - LES ACTIONS MAJEURES EN 2008 EN BOURGOGNE

A. L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE

1) L'activité de dédouanement et les recettes collectées

La direction régionale de Bourgogne a traité 74422 déclarations en douane en 2008, soit une diminution de 20,6% par rapport à 2007.

Les recettes suivantes ont été perçues :

- 618,4 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole),
- 24,5 millions d'euros de droits de douane (au profit du budget européen),
- 50 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole),
- 7,4 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers,
- 73,5 millions d'euros d'autres taxes.

Les perceptions globales restent stables par rapport à 2007 (+ 0,84%)

Les perceptions provenant des produits pétroliers (TIPP plus TVA) augmentent de 1,1%, passant de 609,3 millions d'euros en 2007 à 618,4 millions d'euros en 2008.

La TIPP baisse de 4,5%. La part de la TIPP revenant à l'État se réduit de près de 10,8%. En revanche, celle des régions augmente de 46,8 %, atteignant 53 millions d'euros en 2008 contre 36,1 millions d'euros en 2007.

2) L'action économique à destination des entreprises

L'activité des services douaniers a été marquée en 2008 par la finalisation de la mise en place de DELTA (Dédouanement en Ligne par Traitement Informatisé). Cette offre de téléservice entre dans le cadre de la modernisation de l'État et du développement d'une administration électronique.

Le «pôle d'action économique» de la direction régionale a, après avoir assuré leur formation, accompagné les entreprises lors de leur passage à DELTA en assistant par téléphone de nombreux opérateurs en difficulté.

Dans le domaine des contributions indirectes, la déclaration de production des caves coopératives (déclaration SV11) a été dématérialisée au cours de l'année 2008.

B. LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE : LE BILAN DE L'ANNÉE 2008

L'année 2008 s'affiche comme une excellente année en matière de lutte contre la fraude.

Dans le domaine de la contrebande de tabac, 30 constatations ont été réalisées par les services de la surveillance, portant sur 297 kg de marchandises.

Dans le domaine des stupéfiants, 219 infractions ont été constatées (+8,41%) , entraînant la saisie de 399,179 kg de produits (+ 993%), dont 81,515 kg de résine de cannabis, 57,498 kg d'herbe de cannabis, 2,118 kg de cocaïne, 59,906 kg d'héroïne brune, 285 doses d'ecstasy, 169,195 kg de pollen et 22,650 kg de produits de coupages.

S'agissant des contrefaçons, le nombre d'articles de contrefaçons saisis est passé de 3203 articles en 2007 à 4767 articles en 2008, alors que la valeur des saisies est passée de 197 118 euros à 270 853 euros (+ 37,40%)

Dans le domaine des contributions indirectes, le contrôle des entrepositaires agréés, viticulteurs et négociants a permis d'établir 67 dossiers contentieux portant sur près de 2918 hl de vins en situation irrégulière.

Les vérifications du potentiel viticole ont permis de relever 40 infractions portant sur 83 hl de vins en situation irrégulière et sur 1,61 ha de superficie.

L'année 2008 a permis de consolider le principe des fiches d'analyse de risque (vin et alcool) formalisée dans le secteur de la viticulture et la continuation de la démarche d'amélioration du contrôle des négociants vinificateurs.

Le dispositif de coordination des contrôles viti-vinicoles au niveau du bassin de production est par ailleurs monté en puissance. Deux réunions se déroulent chaque année, regroupant les directions régionales des douanes de Bourgogne, Franche-Comté, Lyon, Chambéry et Léman auxquelles sont associées la DGCCRF, l'INAO, VINIFLHOR et la DRAF. Ces réunions de bassin sont organisées et encadrées par la direction régionale de Bourgogne en collaboration avec la direction Régionale de la concurrence et de la consommation.

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la «cellule régionale d'orientation des contrôles» poursuit le développement de la technique de l'analyse de risque pour améliorer la qualité des contrôles.

III - LES PERSPECTIVES POUR 2009

Des perspectives multiples sont tracées pour les années à venir, tant en matière de contributions indirectes que de douane :

1) Pour les contributions indirectes

Des procédures dématérialisées seront proposées aux opérateurs de ce secteur : la mise en ligne de la déclaration de récolte, voire de la déclaration de stock des viticulteurs dès la récolte 2008 ; la mise en place, dès juillet 2008, et avec échéance finale au 1er janvier 2012, de la procédure GAMMA (dématérialisation du document d'accompagnement des produits soumis à accises, y compris les produits pétroliers et les tabacs manufacturés) destinée aux entrepositaires agréés ; à l'horizon 2010/2011, la dématérialisation des déclarations de modification de structure, d'arrachage et de plantation.

2) Pour la douane

La douane va poursuivre en 2009 sa démarche de modernisation du dédouanement, à travers deux axes principaux :

- une dématérialisation poussée des formalités : le système de téléprocédures de dédouanement DELTA - (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé) mis en place progressivement depuis l'année 2007. Depuis cette date, les entreprises peuvent établir toutes leurs déclarations sur internet, quelle que soit leur localisation,
- l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise par le biais du statut d'opérateur économique agréé (OEA) instauré depuis le 1er janvier 2008.

Ce statut est réservé aux entreprises présentant des garanties de fiabilité en termes de sûreté et de respect des réglementations douanières et fiscales. Elles peuvent, à l'issue d'un audit préalable, bénéficier de facilités douanières (procédures simplifiées, contrôles réduits ou adaptés).

Dans ce contexte, l'administration des douanes doit donc faire évoluer ses techniques de contrôle induites par la mise en œuvre de DELTA et par le nouveau statut d'OEA.

Elle doit également adapter son réseau en ajustant l'implantation des bureaux de douane aux besoins économiques des entreprises et aux flux commerciaux, en rationalisant l'organisation interne des bureaux et en déterminant le type de bureau ou de fonctions le plus approprié aux missions à remplir et aux besoins de spécialisation.

Le cahier des charges mis en œuvre par la direction générale des douanes, pose le principe d'un bureau de douane par département. Les missions relatives aux contributions indirectes et à la fiscalité ne sont pas impactées. Par contre, il est demandé de réfléchir aux regroupements de services sur un même site, afin de constituer un guichet unique douanier.

Ainsi certains bureaux seront dotés de l'intégralité des fonctions : gestion des procédures de dédouanement, supervision des contrôles, sélection et réalisation des contrôles.

D'autres bureaux seront principalement tournés vers la mission de contrôle en fonction du trafic local et de la localisation des entreprises.

Le programme de la réforme du dédouanement en Bourgogne sera constitué de plusieurs séquences qui se succéderont durant les années 2009 et 2010.

Lors du premier semestre 2009, le bureau de Dijon sera qualifié en tant que bureau principal pour la Bourgogne. Ce bureau sera réorganisé, afin de constituer les pôles "gestion des procédures", "supervision des contrôles" et "veille écran, sélection et réalisation des contrôles dédouanement". Une activité contributions indirectes et fiscalité continuera à s'exercer dans ce bureau.

Les procédures de dédouanement des autres bureaux de la région seront prises en charge par le bureau principal de Dijon selon le calendrier suivant :

- lors du 1er semestre 2009, procédures des bureaux de Chalon sur Saône et de Mâcon et des antennes du Creusot et de Paray le Monial ;
- lors du 1er semestre 2010, procédures des bureaux de Nevers et d'Auxerre.

Le contrôle effectif des marchandises dédouanées dans les départements de la Saône et Loire, de l'Yonne et de la Nièvre, sélectionnées dans le cadre du ciblage piloté par le bureau principal de Dijon,

sera réalisé respectivement par les services douaniers présents dans les bureaux de Chalon sur Saône (qui possèdera le statut de bureau de contrôle), Auxerre et Nevers (qui disposeront du statut de bureau ouvert au dédouanement).

Dans le secteur des contributions indirectes, les recettes locales de Meursault et de Nuits Saint Georges ont été transférées sur la résidence de Beaune, où étaient déjà implantés une recette locale et un centre de la viticulture. Ce regroupement sur un site unique s'inscrit dans le cadre général de la réforme de l'État et celui plus spécifique des contributions indirectes.

La présence d'agents plus nombreux sur ce site permettra d'accompagner, par une meilleure disponibilité du service public, la montée en charge de la dématérialisation des procédures liées à la viticulture et à la circulation des produits soumis à accises.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : Louis POULHES

Adresse : 39-41 rue Vannerie

21000 DIJON

tél. : .03 80 68 50 00

fax : 03 80 68 50 99

Site internet : www.culture.gouv.fr/bourgogne

Effectifs : 67 personnes

Budgets 2008

Masse salariale : 9,3 M€

BOP 175 : AE 17,3 M€ / CP 18,3 M€ « Patrimoines »

BOP 131 : AE 7,2 M€ / CP 6,8 M€ « création »

BOP 224 : AE 4,6 M€ / CP 4,5 M€

« transmission des savoirs et démocratisation de la culture »
» dont fonctions support

BOP 186 : AE 0,07 M€ / CP 0,09 M€ « recherche
culturelle et culture scientifique »

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication placé sous l'autorité du préfet de région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles met en œuvre la politique nationale du ministère de la Culture et de la Communication en l'adaptant au contexte régional.

Dans ce cadre, elle :

- **étudie, conserve, valorise** le patrimoine,
- **soutient** la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- **favorise** l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- **contribue** au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- **vis** à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- **diffuse** l'information utile à ses partenaires et au public.

A. L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1) l'action de l'État en faveur des monuments historiques Protection

Protection

Afin d'éclairer la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) la réflexion sur le corpus des monuments historiques s'est poursuivie, et le bilan national réalisé par le ministère de la culture a reçu en Bourgogne une déclinaison régionale, qui permet de mieux saisir les enjeux, d'argumenter de

manière plus précise les critères à mettre en œuvre et de définir des thématiques à prospecter. Le but est, en effet, d'arriver à équilibrer, dans l'activité de la CRPS, la part faite des réponses aux demandes des propriétaires (unique critère retenu dans les indices de performance), et celle qui ressort de l'initiative de l'État. Le patrimoine industriel, le patrimoine du XXe siècle font partie des secteurs identifiés comme sous-protégés, qui méritent une forte implication des services de l'État.

Au cours de l'année 2008, la C.R.P.S. s'est réunie cinq fois. Sur les 26 dossiers examinés, 8 ont été refusés, 2 ont abouti à l'extension d'une protection existante et 11 ont reçu un avis favorable entraînant une nouvelle protection. Cinq dossiers de la Côte-d'Or ont été présentés à la Commission Nationale, dont 3 ont reçu un avis favorable. La Délégation Permanente, au cours d'une seule séance, s'est prononcé sur 23 demandes de protections, dont 16 ont reçu une réponse négative. Treize arrêtés de protections ont été signés.

Pour la première fois, dans le cadre de la remise à niveau des protections, la CRPS s'est prononcée sur des propositions de radiation de l'inventaire de plusieurs édifices : deux radiations ont ainsi été prononcées, (concernant un monument détruit à la suite d'un bombardement, en 1940 et un immeuble par destination ayant, au titre du Code du patrimoine, le statut d'objet mobilier), ce qui est à souligner, la grande majorité des harmonisations des anciennes protections se traduisant au contraire par des extensions, liées à la prise en compte d'éléments autrefois négligés (dépendances des châteaux, jardins, parcs notamment)

Au 31 décembre 2008, 83 dossiers sont en attente de présentation : 18 à la DP, 49 à la CRPS, 16 à la CNMH. Au cours de l'année, la CRMH a reçu 17 demandes de protection et a donné 56 réponses définitives. La tendance est donc toujours à une diminution des dossiers en attente, due à un fléchissement du nombre des demandes, un bon fonctionnement de la DP et des CRPS, et un rythme soutenu de passage dans les commissions nationales.

La CRPS a également examiné 5 dossiers de ZPPAUP, dans des perspectives très variées. Elle a approuvée les ZPPAUP de Nevers, de Saint Romain (Côte d'Or) et du Breuil (Saône-et-Loire) et donné un avis intermédiaire sur les dossiers de Flavigny et de Saint-Florentin. Dans tous les cas, les discussions ont été très denses; elles ont souvent permis des avancées très appréciables dans la recherche de solutions conciliant préservation du patrimoine et développement économique.

Travaux

L'année 2008 a été, sur l'ensemble de la région, une année budgétairement difficile en matière de monuments historiques, édifices ou objets, inscrits comme classés. Cela n'a pas permis d'engager de nouvelles opérations en investissement, hors CPER. Les grands chantiers en cours sur les cathédrales se sont poursuivis : restauration de la tour sud de Saint Etienne de Sens et mise en sécurité du grand baldaquin de Servandoni, tranche expérimentale sur le clocher de la cathédrale de Nevers; restauration du couloir d'accès à la crypte de Saint Bénigne à Dijon. Les travaux ont continué également à l'abbaye de Cluny, dans le cadre du schéma directeur : restauration du grand transept, aménagement de l'accueil qui doivent permettre d'améliorer considérablement, à l'horizon 2010, la compréhension du site et son accessibilité.

Concernant les MH non État, on notera l'achèvement des ailes nord et est de la Charité et la reprise du chantier de restauration des couvertures de l'abbaye de Corbigny. D'autres chantiers en maîtrise d'ouvrage de l'État ont été réceptionnés, ainsi les couvertures des églises de Tannay (Nièvre), Tonnerre, Saint-Savinien à Sens et Vézelay. Des opérations subventionnées sur les années antérieures se sont déroulées en 2008, restaurations des couvertures d'une quinzaine d'églises, en tuiles (Saint Aubin, La

Bussière sur Ouche, Arnay le Duc, Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, Decize, Saint-Amand-en-Puisaye, Annéot, Cravant, Vermenton, Saint Privé, la Ferté Loupière, Annéot) mais aussi en laves calcaires, technique traditionnelle sur les édifices ruraux (églises de Chatillon sur Seine, Aignay le Duc, Lancharre à Chapaize, Bissy-la-Mâconnaise). Pour les édifices privés, on peut signaler la réfection des toitures du château d'Epoisses et celles de l'orangerie des forges de Buffon, mais également la spectaculaire restauration de la couverture de la salle des Pôvres des hospices de Beaune avec la mise en œuvre d'ardoises clouées selon les techniques traditionnelles et la réfection des ouvrages en plomb. L'extraordinaire décor de stuc de la chapelle de Cruzille classée par décret à Châtenoy-le-Royal a pu être sauvé, ainsi que les vestiges du château de Brancion pour la Saône-et-Loire. A Auxerre, la restauration de la façade occidentale de l'église Saint Etienne marque la fin qu'une convention de cinq ans, entre l'État, la région, le conseil général et la commune et se traduit par la redécouverte de l'exceptionnel ensemble de sculptures des portails occidentaux..

L'année 2008 a également permis une opération de tri des archives de la CRMH et un versement important aux archives départementales. Une mise à jour générale de toutes les opérations comptables a été opérée : sur les 360 fiches signalées comme «en cours» par le ministère en juin, 200 ont pu être clôturées avant la fin de l'année, travail minutieux, nécessitant entre autres la redistribution aux différents partenaires de reliquats subsistant parfois sur les opérations conduites en maîtrise d'ouvrage de l'État.

2) L'action de l'État en matière archéologique

Archéologie préventive

Le nombre de dossiers d'utilisation du sol instruits a notablement décliné en 2008 (un peu moins de 400, pour un peu plus de 500 en 2007) : essentiellement sensible pour le département de l'Yonne, la baisse concerne principalement les dossiers de permis de construire. Le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits reste stable (autour de 12%). Le nombre de prescriptions édictées dans l'année (47 diagnostics, 15 fouilles) correspond à peu près à la capacité d'intervention opérationnelle annuelle de l'INRAP pour les diagnostics, et de réponse des opérateurs pour les fouilles. Cette évaluation doit être cependant modérée par l'existence d'un «stock» d'opérations sur les années antérieures en attente de réalisation, ou de décisions de certains aménageurs.

Les résultats des diagnostics réalisés en 2008 concernent toutes les périodes de l'occupation humaine de notre région, du Néolithique au Moyen Age. On notera des expertises fructueuses sur des sites ruraux : occupations gauloises à Avallon (89), sur le tracé de l'A 406 (71); vaste et exceptionnelle villa gallo-romaine à Magny-Cours dans l'emprise de l'A77 au sud de Nevers (58), habitats médiévaux à Laizé (71) ou au Clos de Pouilly à Dijon (21); certains présentent souvent plusieurs séquences d'occupations, comme à Villemanoche (89), Rouvres-en-Plaine, Mirebeau-sur-Bèze (21), à Mellecey (71), dans l'emprise du lotissement industriel Kodak et sur la future zone commerciale de Champforgeuil à proximité de Chalon-sur-Saône (71), ou à Magny-Cours (habitats néolithique et de l'âge du Bronze).

11 fouilles préventives ont été effectuées en 2008 (7 par l'INRAP, 4 par deux autres opérateurs). Quelle que soit leur ampleur, elles ont toutes apporté des informations significatives en matière d'habitat rural (néolithique à Gevrey-Chambertin, protohistorique à Saint-Apollinaire -21, de la protohistoire au haut Moyen-Age à Malay-le-Grand -89, médiéval sur deux secteurs distincts à Magny-Cours -58), d'habitat urbain (agglomération antique d'Entrains -58; poterne «des Quatre Mares» à Sens, aménagée au XIIIe s. dans la courtine du rempart antique tardif), de nécropoles (extensions de zones funéraires, gauloise aux abords de l'oppidum de Bibracte, antique à Autun -71; cimetière associé à l'église Saint-Symphorien à Sens -89) , d'aménagement ou d'occupation du territoire (intéressant établissement gallo-romain de bordure de voie à Ahuy, plantation de vignes antique à Gevrey-Chambertin 21) .

Archéologie programmée

La recherche régionale s'est resserrée depuis quelques années sur trois priorités correspondant aux spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique:

- la préhistoire ancienne (sites de référence des Grottes d'Arcy-sur-Cure – Grotte du Bison et Grande Grotte ; site de plein air à Gron dans la vallée de l'Yonne ; nouveau site de grotte à Mellecey en Saône-et-Loire; site badegoulien d'Oisy dans la Nièvre et récente (travaux sur les nécropoles néolithiques de l'Yonne) ;

- la protohistoire récente et le phénomène des oppida : sur le site majeur de Vix, les équipes poursuivent leurs travaux sur le rempart et l'habitat princier du Mont Lassois .

Au mont Beuvray, les 8 chantiers ouverts dans le cadre du programme triennal 2006-2008 ont livré des résultats significatifs en matière d'urbanisme. L'apport majeur du programme est la reconnaissance au centre de la ville des vestiges d'un exceptionnel forum précoce, qui renouvelle les problématiques en matière d'influence du monde méditerranéen comme d'organisation politique dans la cité des Eduens.

A Alésia, la fouille du théâtre antique par une équipe suisse s'achève, tandis que l'Université de Bourgogne a ouvert un nouveau chantier sur le sanctuaire d'Apollon de la «Croix-Saint-Charles».

- la période médiévale : Les approches pluridisciplinaires engagées sur le site médiéval de Saint-Martin-du-Mont ont atteint leur rythme de croisière. A Auxerre, les travaux sur la crypte de la cathédrale St Etienne, permettent notamment de mieux comprendre l'évolution des pratiques liturgiques entre le XIe et le XIIIe siècle.

Enfin, le programme de recherche archéologique inclus dans le projet de restauration et de mise en valeur «Cluny 2010» s'est poursuivi avec l'extension de la fouille à l'ensemble de la «galerie rouge».

Application de la législation

Plusieurs procès-verbaux et plaintes ont mis en évidence une recrudescence des pillages de sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux .

Valorisation

Le SRA continue de suivre avec attention, et de façon active l'avancement du projet du MuséoParc à Alésia.

En collaboration avec les responsables scientifiques, et les partenaires concernés, 3 numéros de la collection «Archéologie en Bourgogne» initiée par le service régional de l'archéologie ont été consacrés en 2008 aux résultats d'opérations récentes.

Un travail de fond a par ailleurs été engagé avec plusieurs collectivités sur le traitement des collections archéologiques dans le département de la Nièvre, tandis que le SRA coordonne un programme pluridisciplinaire autour de la restauration du site du Vieux Château à Moulins-Engilbert.

3) L'action de l'État en faveur des musées

En 2008, la Drac a soutenu un ensemble d'actions significatives et structurantes dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées de janvier 2002, en privilégiant les plus petites structures (effet de levier) et les territoires ruraux.

Sur le plan du fonctionnement, ont été soutenues par la Drac en particulier **les expositions et les catalogues** des musées de Sens, de Chalon, du musée des beaux-arts (exposition John Batho) et du musée archéologique de Dijon et les expositions organisées par la conservation départementale des musées de la Nièvre, ainsi que les projets d'expositions et de publications des Écomusées de la Bresse et du Creusot.

Sur le plan des opérations de **conservation et de restauration**, la Drac a poursuivi son aide, en privilégiant les campagnes de conservation préventive et de restauration liées à des préparations d'expositions, à des réaménagements de collections ou à des restructurations de musées (Châtillon-sur-Seine, Clamecy).

Concernant la mission fondamentale **d'informatisation et de numérisation** des inventaires des collections publiques des musées de France, l'effort de la Drac a porté sur des campagnes pluriannuelles ou sur des réactualisations de logiciels et de formations dans ce domaine (Mâcon, Paray-le-Monial). Les deux écomusées associatifs, l'écomusée de la Bresse et l'écomusée du Creusot ont reçu des aides significatives pour des campagnes de numérisation.

Le musée de l'aventure du son de Saint-Fargeau, Musée de France récemment labellisé, a reçu une aide pour poursuivre l'inventaire informatique des collections non terminé lors de la présentation du dossier de demande d'appellation en 2007.

Il est à noter que le musée du Châtillonnais de Châtillon a bénéficié en outre d'une aide au titre du plan de numérisation national pour la numérisation et la mise en ligne de l'ensemble du mobilier de la tombe de la Dame de Vix.

Les musées ont été également aidés au titre de **leurs actions en faveur des publics** (services éducatifs) en privilégiant des actions pour des publics dits empêchés (Mâcon, musée des Ursulines) et pour les jeunes (documents d'aide à la visite au musée départemental du Compagnonnage de Romaneche Thorins et au musée de la Loire à Cosne-sur-Loire). Ont aussi été soutenus dans le domaine de l'action culturelle et éducative, le Museum et le musée de la Vie bourguignonne à Dijon, le musée Denon, le musée Romain Rolland de Clamecy et le musée Buffon de Montbard dans le cadre de la préfiguration du service des publics du futur musée.

De manière originale, a été soutenue l'action structurante et pluriannuelle du Museobus géré par la conservation départementale des musées de la Nièvre.

En 2008, le FRAM, a permis, **l'acquisition de collections** destinées à compléter celles des musées de France.

Une douzaine de musées ont pu s'enrichir de pièces significatives qu'ils n'auraient pu acquérir sans cette aide ; trois départements du territoire régional ont été concernés par ces aides, soit, pour la Côte-d'Or, les trois musées de Dijon, celui de Montbard et de Semur-en-Auxois ; pour la Nièvre, le musée de Saint-Amand-en-Puisaye et le musée de Cosne-sur-Loire et pour la Saône-et-Loire, les musées Niépce et Denon de Chalon-sur-Saône, le musée Rolin d'Autun et le musée départemental de préhistoire de Solutré. Ont été acquis des objets d'art, des peintures, des appareils photographiques et de l'art contemporain en fonction des dominantes de ces musées.

En 2008, la Drac a poursuivi son aide pluriannuelle pour la restructuration du **Musée des beaux-arts de Dijon** dans le palais des ducs et des états (classé MH) en engageant la somme pluriannuelle programmée pour l'ensemble des tranches de travaux : les travaux de type Monument Historique, ont démarré par la restauration de **l'aile Bellegarde**, qui a fait l'objet d'un lancement officiel des travaux ; pour ce qui concerne le réaménagement du musée hors espaces classés et muséographie, les études se sont poursuivies jusqu'à la phase PRO (projet) et DCE (dossier de consultation des entreprises).

Les travaux d'aménagement du futur musée de **Châtillon** (qui abrite le célèbre vase de Vix) dans l'ancienne abbaye Notre Dame, portés par la Communauté de communes du pays châtillonnais, se sont poursuivis en 2008 ; les collections ont été transférées dans leurs nouvelles réserves à la fin de l'année.

De même, les travaux du **musée municipal de Nevers**, musée Frédéric Blandin consacré à la céramique et au verre, se sont poursuivis en 2008 et les études MH et de programmation muséographique ont été terminées et validées par l'État pour le futur musée de Romenay qui trouvera place dans une ancienne ferme traditionnelle de la Bresse (classée MH) située au coeur du village.

B. L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

1) L' action de l'État en faveur de l'éducation artistique

Cette dimension se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques) et de l'insertion professionnelle, de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle (EAC), la DRAC a pour objectif de faire qu'un nombre croissant de jeunes soit confronté aux œuvres et à leurs langages spécifiques.

Depuis décembre 2007, une étroite collaboration entre les services du rectorat et de la DRAC ont favorisé une réflexion commune sur la mise en œuvre des enjeux de l'éducation artistique et culturelle, priorité gouvernementale.

La stratégie «d'éducation artistique et culturelle territorialisée» menée depuis plus de 3 ans répond aux objectifs fixés dans la circulaire relative au plan d'action pour l'éducation artistique et culturelle du 29 avril 2008 : «construire des volets culturels dans les projets d'écoles et d'établissements avec les ressources culturelles de proximité, favoriser la rencontre avec l'œuvre d'art et l'artiste en touchant le plus grand nombre d'élèves, sensibiliser et former les enseignants à l'EAC, inscrire l'histoire des arts dans les programmes scolaires».

Certes, une convention globale prévue par la circulaire associant les services de l'État et les collectivités territoriales n'a pu être signée en 2008, néanmoins l'outil CLEA prôné sur les territoires ruraux favorise «une contractualisation sur mesure» entre état et collectivités, répond aux attentes de cette circulaire en permettant de mener une politique culturelle ambitieuse et partagée en direction des enfants et des jeunes: le contrat local d'éducation artistique, à l'échelle du pays châillonnais en est un bel exemple, signé en octobre 2008 par le Recteur, le DRAC, le DRAF, le président du pays et l'élu de la commune d'appui du pays.

Cette collaboration entre le Rectorat et la DRAC ont permis de fixer des priorités :

- mobilisation des institutions culturelles et de certaines équipes artistiques,
- mise à disposition d'un enseignant par le rectorat sur le pays d'art et d'histoire de l'Auxois-Morvan-Côte d'Orien pour aider à la co-construction d'un CLEA à l'échelle du pays Auxois-Morvan-Côte d'Orien,
- volonté partagée pour soutenir le travail fourni par les quatre pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle (ex PNR) que sont Bibracte, centre européen d'archéologie, le théâtre Dijon-Bourgogne, centre dramatique, le musée de la photographie Nicephore Niépce et l'association régionale Musique et danse Bourgogne et poursuivre la dynamique,
- conception avec l'appui des services des collectivités territoriales d'un plan régional de formation continue pour l'année scolaire 2008-2009.

La DRAC a poursuivi son travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les territoires ruraux pour la construction de 4 futurs CLEA (avec subvention DRAC appelant au FEADER).

Elle soutient aussi des projets fédérateurs tels que «théâtre au collège» en Côte d' Or, la Charte du patrimoine dans l'Yonne en aidant les musées de France et les 2 VPAH de Joigny et d'Auxerre. Elle accompagne au côté des collectivités les opérations «école, collège et lycéens au cinéma»: soit 5500 lycéens et 19 000 collégiens.

En milieu urbain et en zones défavorisées, elle privilégie les résidences comme celle de la plasticienne-vidéaste Anna-Maria Gomes au collège Jean Moulin de Montceau-les-Mines

2) L'action de l'État en faveur du livre et de la lecture publique

les bibliothèques

En 2008, l'État a aidé les constructions et aménagements mobilier et informatique de bibliothèques à hauteur de 3 353 975 € en Bourgogne. Cette aide a concerné 23 communes et communautés de communes pour 15 projets de constructions et 8 opérations d'informatisation ou de réinformatisation.

L'enveloppe initiale du concours particulier «bibliothèques» a été exceptionnellement abondée en fin d'année par des crédits non dépensés dans d'autres régions. Cette augmentation dont ont bénéficié trois régions au premier rang desquelles la Bourgogne a permis de solder les subventions des dossiers les plus importants (médiathèques de Mâcon, Montceau-les-Mines, Cosne-Cours-sur-Loire) qui pesaient très lourdement sur la programmation).

le centre régional du livre de bourgogne

La DRAC Bourgogne a confirmé son soutien au CRL Bourgogne à parité avec le Conseil régional de Bourgogne, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressource pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. Conformément au projet d'établissement adopté en 2007, le CRL Bourgogne a mis plus particulièrement l'accent sur le soutien aux éditeurs et librairies de Bourgogne en 2008.

les manifestations autour du livre

En 2008, la DRAC Bourgogne a aidé plusieurs manifestations et en particulier, la 10ème édition du «Festival des Contes Givrés» seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (57 représentations au total). Des aides ont également été attribuées à des manifestations d'impact départemental comme le festival «Temps de parole» en Côte d'Or, les «Rencontres jeunes dans la Nièvre», les «Voyages lecture» en Saône-et-Loire.

l'action des établissements publics nationaux

On peut compléter l'action de l'État en évoquant les interventions de la bibliothèque nationale de France (soutien de 30 000 € au CRL Bourgogne en tant que pôle associé ; prise en charge de 50 % du coût des opérations de rétroconversions rétrospectives de fonds ancien en Bourgogne) et celles du centre national du livre (bourses d'auteurs, aides aux bibliothèques, aux libraires, aux éditeurs pour un total de près de 280 000 € en 2008).

C. L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA CRÉATION

1) L'action de l'État en faveur du spectacle vivant

L'année 2008 a été marquée par le travail mené en partenariat avec le CEFEDM de Bourgogne sur la création d'un futur pôle d'enseignement supérieur de la musique. L'élaboration du projet devrait aboutir à son habilitation par la commission nationale en mars 2009, la première promotion pouvant être recrutée dès la rentrée 2009. De même, les discussions se sont poursuivies avec le conservatoire régional de Chalon-sur-Saône pour la mise en place d'un département «danse» au sein du CEFEDM.

Dans le domaine musical, 2008 a vu l'ouverture de la maison du Patrimoine Oral d'Anost, nouveau centre de ressources régional pour les musiques traditionnelles. Ce projet fait l'objet d'une aide dans le

cadre du programme de sauvegarde et de valorisation du patrimoine des musiques et danses traditionnelles de Bourgogne. De même, des actions ont été engagées pour la création d'un fond sonore et audiovisuel par collectage, numérisation puis mise en ligne.

Dans le domaine des musiques actuelles, la DRAC a accompagné la préfiguration de la future scène de musiques actuelles d'Auxerre, confortant ainsi le réseau régional des musiques actuelles. De même, le jazz-club de Chalon sur Saône, l'Arrosoir, a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la DRAC.

Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, en s'appuyant notamment sur les avis des commissions d'experts nommées dans le cadre des dispositifs nationaux.

Dans le domaine chorégraphique, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de maillage territorial de la danse en poursuivant son soutien à la compagnie Le Grand Jeté, en résidence au sein de l'Arc – Scène Nationale du Creusot. De même pour la compagnie Les Alentours rêveurs de Serge Ambert à l'Abbaye de Corbigny, compagnie qui bénéficie du soutien de la DRAC au titre de l'aide à la compagnie. Dans le même esprit, la DRAC a travaillé à l'implantation de la compagnie de Joëlle Bouvier à la ferme du Grand Béon (à Soucy dans l'Yonne) qui devrait débiter en 2009, ce lieu ayant vocation à devenir un véritable lieu de fabrication dédié à la danse.

En 2008, la DRAC a également suivi le recrutement d'un nouveau directeur pour Art Danse Bourgogne qui est passé d'un festival de danse contemporaine à un centre de développement chorégraphique (CDC) avec, notamment, le début de la résidence de la Compagnie Delentredeux de Daniel Dobbels.

2008 a vu la signature d'une convention triennale État / Région / Musique Danse Bourgogne en confortant ses missions et en les redéfinissant par rapport aux publics concernés par l'association (formation continue des professeurs de musique et de danse des conservatoires et écoles de musique, mise en place d'un PREAC en direction des professeurs de musique de l'éducation nationale, formation à l'encadrement professionnel de la pratique amateur de la musique par le biais des chorales et des harmonies). En collaboration avec Musique Danse Bourgogne, la DRAC a mis en application le dispositif national de tutorat de la pratique amateur de la danse avec la mise à disposition d'un chorégraphe professionnel auprès de groupes amateurs dans une dynamique de transmission du répertoire chorégraphique (3 projets à Beaune, Nevers, Le Creusot).

2) L'action de l'État en faveur des arts plastiques

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions art contemporain dont les missions régionales (FRAC Bourgogne) ou départementales (centre d'art de l'Yonne, centre d'art du Parc Saint Léger à Pougues) ont permis un rééquilibrage face à la densité de structures à Dijon (le consortium, FRAC, association Interface, école nationale supérieure d'art) et la forte présence d'artistes installés en Côte d'Or.

Outre les expositions monographiques que le FRAC Bourgogne mène dans ses murs à Dijon, des partenariats sont mis en œuvre sur l'ensemble de la région associant présentations d'œuvres et actions de sensibilisation en direction des publics (Talant, Beaune, Solutré, Chalon...). La politique éditoriale du FRAC Bourgogne (12 publications en 2008) et le lancement en 2008 de la revue Pause en font un des lieux clés de recherche et de diffusion en France dans le domaine de la création contemporaine.

La programmation arts plastiques «dans les murs» du centre d'art contemporain Le consortium a été consacrée en 2008 par l'attribution à un des artistes exposés, Marc Leckey, du prestigieux prix Turner.

Par ailleurs, le début des travaux d'extension des bâtiments du consortium sur le site de l'usine à Dijon, sur un projet architectural de Shigeru Ban doteront à l'horizon 2010 la ville et la Région d'un équipement culturel à rayonnement national et international.

En matière de diffusion et d'aménagement du territoire, le centre d'art contemporain du Parc Saint Léger, installé à Pougues les Eaux se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année, des expositions dans et hors les murs et de nombreuses actions en direction de publics diversifiés (culture à l'hôpital, projets avec des associations sociales à Nevers, présence en milieu scolaire) Outre la programmation de trois expositions annuelles, de petites formes sont mises en place tout au long de l'année permettant une grande ouverture pluridisciplinaire.

Le centre d'art de l'Yonne organise chaque année son exposition principale au château de Tanlay, dans la période estivale. En 2008, le centre d'art a présenté une rétrospective de Jean-Pierre Pincemin.

Les écoles d'art : La nomination d'un nouveau directeur à la tête de l'ENSA Dijon a permis en 2008 de pérenniser et de développer de nombreuses actions en collaboration avec des lieux de diffusion en Région (la Porcherie à Venarey les Laumes, la Galerie Interface et l' Athéneum à Dijon, le centre d'art de Pougues les Eaux..).

L'école municipale d'art de Chalon a obtenu en 2006 une habilitation pour l'école de Chalon à délivrer le diplôme national d'art plastique (D.N.A.P.) option Art. En juin 2008, l'école de Chalon a délivré sa deuxième session de DNAP en attribuant 12 diplômes témoignant de la qualité de l'établissement.

Commandes Publiques- Art Public

Abbaye de Corbigny : Une commande publique a été passée en 2007 à l'artiste Américain Lawrence Weiner pour l'abbaye, lieu de résidence de compagnies de danse et de théâtre. La municipalité a souhaité l'intervention d'un artiste contemporain afin de signaler la présence de la création actuelle dans un monument classé Monument Historique. Le projet en cours de réalisation sera inauguré le 16 mai 2009 accompagné d'une campagne de communication au niveau national et international.

Centre d'art de Pougues les Eaux : une commande autour de la signalétique et de l'identité visuelle du centre d'art a été lancée en 2007. La charte graphique élaborée par Fanette Mellier, jeune graphiste retenue, a été initiée en 2008 et la mise en place d'éléments de signalétique extérieure se concrétisera courant 2009.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : Jean-Roch GAILLET

Adresse : 22D boulevard Winston Churchill

BP 87865, 21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.00 Fax : 03.80.39.30.99

Mél : draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Effectifs : 83 N.B.: importants changements au premier janvier 2009 avec la création de la DRAAF

Budgets : 32,4 millions d'euros N.B. Idem ci-dessus

I - MISSIONS

La DRAF représente en région le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP). Cette fonction a été affirmée en 2005 par la création du pôle « économie agricole et monde rural » (PEAMR) qui fédère l'ensemble des services qui portent les politiques du MAP en région, qu'il s'agisse des offices agricoles, du CNASEA, de l'ONF, de l'établissement public « Les Haras », ou du réseau de l'enseignement agricole, sans oublier les fonctions économiques, sociales, statistiques et sanitaires de la DRAF.

L'année 2008 a été celle de la préparation au passage à DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et donc à l'accueil des nouvelles missions (SRAI : service régional de l'alimentation et FranceAgriMer, office unique).

La DRAF a pour mission de mettre en œuvre des politiques régionales d'aménagement du territoire rural, de protection des milieux, de développement économique dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers, et de promotion de l'emploi. Cette mission comprend tant un travail de réflexion et de conception d'actions, que de suivi technique et financier. Elle apporte et diffuse sa connaissance des territoires ruraux grâce à son outil statistique, au bénéfice tant de l'État que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles se trouve le Conseil régional.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, la DRAF est l'autorité académique régionale. On notera l'importance que prend le Conseil régional dans l'enseignement du fait de la décentralisation : transfert du patrimoine, transfert des TOS, intervention sur la définition de la carte des formations, etc.

Au plan financier, la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions s'est traduite par une forte implication des services dans la mise en œuvre des BOP. Leur exécution 2008 qui s'est convenablement passée a été caractérisée par la mise en œuvre de plus de 32 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour l'ensemble les BOP :

- 143 «enseignement technique agricole»
- 149 «forêt»
- 154 «développement durable de l'agriculture»
- 206 «sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation»
- 215 «conduite et pilotage des politiques de l'agriculture»

avec un taux de réalisation proche de 100 % pour chacun d'eux.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

La DRAF est autorité académique pour l'enseignement agricole. C'est le Service régional de la formation et du développement (SRFD) qui exerce ces attributions, le chef de service ayant la qualité de délégué académique. En matière de développement, les compétences sont partagées avec d'autres services, notamment celui chargé de l'économie agricole.

1) La formation scolaire

	PUBLIC	CNEAP	UNREP	UNMFREO	Total
Côte-d'Or	4 LEGTA (5 sites)	2	0	6	12
Nièvre	3 : 2 LEGTA et 1 LPA (4 sites)	2	0	0	5
Saône-et-Loire	5 : 2 LEGTA et 3 LPA (5 sites)	3	0	4	12
Yonne	2 : 1 LEGTA et 1 LPA (3 sites)	0	1	3	6
Bourgogne	14 : 9 LEGTA et 5 LPA (17 sites)	7	1	13	35

Pour l'année scolaire 2008-2009, l'enseignement agricole de Bourgogne accueille 6 729 élèves (ce qui représente 4% des effectifs de l'enseignement technique agricole métropolitain) dans 35 établissements dont 14 lycées publics, centres constitutifs de 10 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), et 21 établissements privés sous contrat (8 lycées privés à temps plein et 13 maisons familiales) :

- **3 443 élèves dans les 14 lycées publics**, soit 51,2% des effectifs (contre 37,5% en moyenne nationale), accueillis dans 9 LEGTA (dont 3 fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et 5 LPA ;

- **3 286 élèves dans les 21 établissements privés**, soit 48,8% des effectifs principalement scolarisés dans les établissements du rythme approprié (54,5% des effectifs du privé), accueillis dans :

- 8 lycées privés à temps plein dont 7 affiliés au CNEAP et 1 affilié à l'UNREP (1 495 élèves),

- 13 établissements du rythme approprié (« maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation – MFREO ») affiliés à l'UNMFREO (1 791 élèves).

La rentrée scolaire 2008 s'est à nouveau effectuée dans un contexte de diminution des effectifs par rapport à la rentrée précédente (-2%). A l'inverse de l'année précédente, cette diminution touche davantage le privé (-2,7%) – avec une diminution conséquente pour le privé à temps plein (-5,1%) et limitée pour les maisons familiales (-0,6%) – alors que le public baisse de façon nettement moins conséquente que l'année passée (-1,2% contre -4,3%).

La part des élèves internes est importante : un peu plus de 63% et supérieure à la moyenne nationale

qui est de 57%. Il en est de même en ce qui concerne la part des enfants d'agriculteurs : 15,3% en moyenne régionale et même 21,7% dans le public contre un peu moins de 13% au niveau national.

Les effectifs de l'apprentissage, depuis longtemps importants en Bourgogne (en janvier 2009, près de 1 500 apprentis – diplômés « agricoles » uniquement – dont plus de 90% accueillis dans des CFA publics), sont stables et continuent à représenter une part conséquente des jeunes qui suivent une formation professionnelle de l'enseignement technique agricole (un peu plus de 25%).

Débutée en septembre 2008, la préparation de la rentrée scolaire 2009 s'effectue dans un cadre budgétaire contraint mais, cette année encore, est facilitée par la baisse démographique concomitante. La grosse évolution par rapport à la rentrée précédente est la rénovation de la voie professionnelle avec la disparition des formations préparant à la plupart des options du BEPA (sauf pour le service aux personnes et les activités hippiques pour ce qui est de la Bourgogne) et la mise en place du bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 (sauf pour le bac pro Services en milieu rural).

Cette rénovation, dont les modalités ont été finalisées tardivement, a rendu le travail de préparation de la rentrée 2009 plus tardif et plus conséquent puisqu'il a fallu tenir compte des ouvertures de secondes professionnelles qui ont des conséquences sur des ouvertures de première et de terminales aux rentrées 2010 et 2011. Les décisions d'ouverture et de fermeture de classes sont déconcentrées et prises par la DRAAF, autorité académique pour l'enseignement technique agricole, avec toutefois un avis ministériel pour les formations à enjeux particuliers dont font partie les BTSA.

Conformément aux orientations du projet régional de l'enseignement agricole 2005-2009, l'idée forte dans les ajustements de la carte des formations est de maintenir une cohésion de l'enseignement agricole bourguignon avec l'ensemble des composantes dans un souci de crédibilité et d'efficacité d'une offre de formation cohérente et de qualité. Pour la troisième année consécutive, la signature avec le Conseil régional de la convention annuelle d'application du programme régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) va aboutir sans difficultés.

2) Les établissements publics

Il y a **10 EPLEFPA [1] en Bourgogne** :

- **3 en Côte-d'Or (21)** : EPLEFPA Beaune (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation) ; EPLEFPA Dijon-Quetigny/Plombières-les-Dijon (6 centres : 2 LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation, atelier technologique, 3 sites) ; EPLEFPA Semur-Châtillon (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 2 sites) ;
- **2 dans la Nièvre (58)** : EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny (7 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 3 exploitations, 3 sites) ; EPLEFPA du Morvan (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 3 sites) ;
- **4 en Saône-et-Loire (71)** : EPLEFPA Mâcon-Davayé (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation) ; EPLEFPA Fontaines (6 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 2 exploitations, 6 sites) ; EPLEFPA Tournus (2 centres : LPA, exploitation) ; EPLEFPA Étang-sur-Arroux (2 centres : LPA, CFPPA) ;
- **1 dans l'Yonne (89)** : EPLEFPA des Terres de l'Yonne (5 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, exploitation, 3 sites).

Les EPLEFPA [1] de Dijon-Quetigny et de Plombières-les-Dijon (21), d'une part, des Terres de l'Yonne et de Champs-sur-Yonne (89), d'autre part, ont été regroupés au 01/01/2009.

Formation scolaire : 14 lycées publics dont **9 LEGTA** (3 LEGTA fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et **5 LPA**, fonctionnant sur 17 sites au total.

Formation professionnelle continue : 9 CFPPA.

Apprentissage : 5 CFA dont **3 CFA départementaux** (Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne).

Exploitations agricoles : 12 dont une pisciculture sur 2 sites (EPLEFPA du Morvan) ; **1 seul EPLEFPA n'a pas d'exploitation ou d'atelier technologique** : Étang-sur-Arroux à Velet ; **2 EPLEFPA ont plusieurs exploitations** : 3 pour « Nevers-Cosne-Plagny » (1 sur chaque site) et 2 pour Fontaines (1 à Fontaines et 1 à Charolles) et **l'EPLEFPA de Quetigny/Plombières-les-Dijon a une exploitation et un atelier technologique.**

L'année 2008 a été marquée par d'importantes restructurations de l'enseignement public :

- regroupement des EPLEFPA de Dijon-Quétigny et Plombières les Dijon, d'une part, et des Terres de l'Yonne et de Champs sur Yonne, d'autre part, à compter du 1er janvier 2009 ;
- préparation du redéploiement, sur instruction du Ministre, des effectifs élèves et des formations scolaires des sites de Champignelles de l'EPLFPA des Terres de l'Yonne et du site de Semur en Auxois de l'EPLFPA de Semur-Châtillon d'ici à la rentrée 2010. Pour le site de Champignelles, où sera maintenu le CFA départemental dont les activités vont être confortées, le processus est abouti et le redéploiement s'effectuera en totalité à la rentrée 2009. Pour Semur-en-Auxois, les résistances des personnels du site ont été fortes et les concertations se poursuivent selon le principe d'un redéploiement en deux ans à compter de la rentrée 2009. Cette progressivité permet aux élèves de terminer le cycle engagé à Semur.

En 2008, le travail en réseau et l'animation ont été poursuivis :

- depuis la rentrée 2007, une personne a été mise à disposition pour assurer l'animation du réseau des CFPPA et de celui des CFA, le projet bourguignon ayant été retenu dans le cadre d'un appel d'offre national ;
- l'animation du réseau des exploitations a été poursuivie en particulier pour mieux communiquer et contribuer à des actions collectives ;
- en matière d'action culturelle, l'implication des établissements, avec l'appui d'une animatrice à tiers-temps, est conséquente avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional. En particulier, les troisièmes rencontres « cultures et territoires » qui ont eu lieu en avril 2008 à Château-Chinon ont constitué un moment fort avec près de 500 participants.

Pour la formation continue et l'apprentissage, le travail en réseau des CFPPA et CFA permet de mutualiser les compétences et s'engager dans des actions collectives. C'est le cas notamment de la pédagogie de l'alternance pour des CFA et des formations ouvertes et à distance, projet financé par le Conseil régional, sur lequel se sont fortement mobilisés les CFPPA en 2008. La réponse en commun de CFPPA à des appels d'offre est positive et permet de développer et diversifier leurs activités. Cependant, le contexte de la formation professionnelle continue est difficile, notamment en raison :

- de la fin des contrats de qualification qui n'est toujours pas compensée en 2008 par les contrats de professionnalisation ;
- des conditions concurrentielles des marchés publics des appels d'offres du Conseil régional, toujours principal financeur des CFPPA ;
- de l'année « blanche » qu'a encore été 2008 pour les programmes FSE.

Pour l'apprentissage, la situation est relativement bonne, avec des effectifs stables en 2008, et les relations avec le Conseil régional sont très constructives. Sur ce sujet, il convient de noter qu'une personne du SRFD est chargée de l'inspection de l'apprentissage. La rénovation de la voie professionnelle va fortement impacter les CFA puisque leur « modèle » de parcours BEPA-bac pro en 4 ans est remis en cause. Il est difficile à l'heure actuelle d'estimer les conséquences qu'aura cette rénovation et les possibilités réelles de développement des contrats d'apprentissage en 3 ans pour préparer le bac pro dans des secteurs professionnels où les entreprises sont de très petite taille, voire unipersonnelles.

3) BOP «enseignement technique agricole» et indicateurs LOLF

Le BOP déconcentré du programme 143 « enseignement technique agricole » est géré par la DRAF : le DRAF est RBOP et le chef du SRFD est RBOP délégué. En 2008, le montant de ce BOP a fortement diminué puisque la majorité des enseignants contractuels régionaux sont remontés au niveau national au

1er janvier 2008 ; le BOP ne supporte désormais, en crédits de titre 2, que les remplacements d'enseignants et de non-enseignants. La quasi-totalité (99,99%) des crédits délégués en 2008, titre 2 et hors titre 2, ont été consommés, notamment par fongibilité en hors titre 2 dans les limites autorisées par le responsable de programme qui est le Directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER). Les consommations 2008 en crédits de paiement ont été de :

- 493 089 euros en titre 2 ;
- 14 651 017 euros en hors titre 2 ;
- soit un total de 15 144 106 euros.

On trouvera ci-après les valeurs des indicateurs LOLF de la Bourgogne qui, pour 2007, sont en majorité meilleures que les moyennes nationales (les valeurs 2008 seront prochainement fournies par la DGER).

Taux de réussite aux examens

	Région	National	Écart
2004	81,1	79,5	1,6
2005	79,4	80,0	-0,6
2006	78,6	79,1	-0,5
2007	80,8	79,8	1,0

Taux d'insertion professionnelle à 45 mois

	Région	National	Écart
2004	88,5	85,3	3,2
2005	85,5	84,5	1,0
2006	88,0	84,2	3,8
2007	86,8	84,9	1,9

Dépense moyenne de formation par élève (public)

	Région	National	Écart
2006	6 774	7 008	-234
2007	7 554	7 622	-68

Taux d'heures délibérées devant moins de 11 élèves (public)

	Région	National	Écart
2004	14,4	10,8	3,6
2005	14,4	10,4	4,0
2007	10,4	11,2	-0,8

Pourcentage de lycées dont l'effectif est inférieur à 200 élèves

	Région	National	Écart
2005	42,9	23,0	19,9
2006	42,9	22,9	20
2007	42,9	24,9	18

Indicateur corrigé (avec prise en compte apprentis et adultes)

	Région	National	Écart
2006	21,4	11,7	9,7
2007	28,6	13,5	15,1

Part des apprentis et des adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le MAP

	Région	National	Écart
2004	25,0	14,6	10,4
2005	27,3	28,2	-0,9
2006	24,8	28,8	-4,0
2007	19,1	25,8	-6,7

Développement

La présence d'exploitations agricoles dans les établissements est un atout majeur de l'enseignement agricole public. Ces exploitations sont, outre des unités de production « grandeur nature », à la fois des supports de formation et des lieux d'expérimentation et de démonstration en lien avec leurs territoires et leurs partenaires professionnels. En particulier, elles participent à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de progrès par filière qui sont à l'initiative du Conseil régional. Parmi les faits marquants, on peut citer :

l'arrivée depuis la rentrée 2008 d'un chef de projet à l'EPLEFPA de Dijon-Quétigny qui conduit un projet sur la réduction des intrants ;

un travail collectif pour la mise en place d'actions et d'orientations allant dans le sens des politiques publiques portées par le ministère conformément aux instructions données en ce sens par la DGER : conversion à l'agriculture biologique, performance énergétique des exploitations, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En collaboration avec la mission FEADER et le service chargé de l'économie agricole, il a été procédé à la mise en place des deux volets de la mesure 111 dans le cadre du DRDR, déclinaison régionale du PDRH.

4) Des missions inter régionales

CIRSE : Le Centre inter régional de services des examens (CIRSE) gère les examens du Nord-Est de la France. Huit régions, dont la Bourgogne, sont concernées par l'organisation des examens du Ministère

de l'agriculture et de la pêche : CAPA, BEPA, BTA, Bac professionnel et Bac technologique.

Ceci représente 19 000 candidats répartis dans 315 établissements. Le CIRSE assure également la gestion financière des frais occasionnés par les examens, soit 5 000 examinateurs concernés chaque année.

Commission BTSA : à cette nouvelle tâche, s'ajoute pour le compte de la DGER, le secrétariat et le traitement informatisé des dossiers de candidature à l'entrée dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA du secteur public, soit 9 000 dossiers. Cette commission a fonctionné pour la dernière fois en 2008 puisque dorénavant le ministère de l'agriculture est intégré à la procédure post-bac gérée par le ministère de l'éducation nationale. Le responsable de la commission BTSA, pour le compte du SRFD, a assuré les liens et a mis en place les procédures et l'accompagnement nécessaires à cette nouvelle modalité d'orientation post-bac qui vaut pour les établissements publics et privés.

5) La formation des agents de la DRAF

A la date du 31/12/2008, les agents de la DRAF avaient suivi 675 jours de formation (cumul), chiffre qui s'élève à 689 jours si l'on prend également en compte les agents contractuels, atypiques ou en cours de titularisation.

Si l'on compare à ce stade l'état général des demandes entre 2007 et 2008, on constate une très forte progression du nombre de jours de formation.

Ce chiffre est à relativiser compte tenu de l'impact des formations à Open Office qui ont touché un très large public à la DRAF.

A la DRAF : 78% des agents ont suivi au moins un jour de formation dans l'année ; en moyenne 3 actions par agent, d'une durée de 1 jour, ou encore 2,57 jours par agent.

B. PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Le Service régional de la protection des végétaux contribue activement et directement à la sécurité alimentaire, à la qualité des productions végétales et des produits bourguignons (volet de la qualité sanitaire) et à la préservation de l'environnement.

Ce service a pour mission de suivre l'état sanitaire des productions végétales afin :

- d'une part, de faire appliquer la réglementation phytosanitaire,
- d'autre part, de mettre au point et de proposer un appui technique aux producteurs, pour une protection efficace des cultures qui prennent en compte l'applicateur, le consommateur et l'environnement et pour promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

1) La mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire a été caractérisée par :

a) la sécurisation des échanges internationaux par :

- **la délivrance** de 743 certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux avec dans l'ordre :

. emballage bois, fûts, produits transformés, produits végétaux ,

. environ 60 Pays différents dont les principaux sont Chine, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande,

- **le contrôle** systématique de tous les producteurs de plants, en vue de l'utilisation du Passeport Phytosanitaire Européen qui accompagne la circulation des plants :

. 66 pépinières qui représentent de l'ordre de 130 ha de plants forestiers, fruitiers, ornementaux ;

. 40 producteurs de plants de vigne et 4 organismes producteurs de greffons (90 ha) (contrôle délégué à VINIFLHOR / délégation nationale) ;

- . 1 producteur de semences d'oignons et une coopérative (9 lots contrôlés) ;
- . 2 producteurs de légumes "mini mottes" ;
- . 2 producteurs de plants floraux.

- **une nouvelle réglementation** "norme internationale relative à la réglementation des matériaux d'emballage bois".

A l'exportation, 58 entreprises bourguignonnes adhèrent à cette norme et 15 pratiquent un traitement des bois à la chaleur.

Au cours de l'année 2008, 22 entreprises ont été contrôlées, dont une nouvelle entreprise fonctionnant en 2008.

b) la prévention des pullulations d'organismes nuisibles :

- **soit des organismes nuisibles** contre lesquels la lutte est obligatoire en permanence :

. Flavescence dorée de la vigne : la prospection faite en partenariat avec les professionnels dans les jeunes plantations de 1 à 3 ans et sur des parcelles à risques (foyer, remontée de filière/2006) a mis en œuvre 340 analyses.

Aucune nouvelle commune contaminée.

Un cas positif sur Meloisey (même parcelle qu'en 2006) impose la prolongation de la lutte obligatoire au moins jusqu'en 2010.

Aucun cas positif sur la commune de Puligny Montrachet, pour la seconde année consécutive. Le foyer est considéré comme assaini et la lutte obligatoire sera suspendue.

Une action concertée avec les professionnels viticoles et les pépiniéristes contribue à la mise en place au niveau régional d'un traitement à l'eau chaude des plants de vigne avant plantation ; cette action préventive limitera l'utilisation de traitements insecticides.

- Chrysomèle du maïs :

En 2007, un foyer a été identifié sur la commune de Savigny en Revermont ; le dispositif de lutte obligatoire sur le terrain (zone focus, sécurité, tampon) a été mis en place et des traitements aériens réalisés (600 ha).

En 2008, la gestion de ce foyer a été réalisée de la façon suivante :

- réalisation d'une lutte chimique obligatoire sur une surface très réduite / 2007 : de l'ordre de 40-50 ha,
- mise en place d'une rotation obligatoire des cultures de maïs sur le périmètre de sécurité : toutes les parcelles de maïs semées en 2008 ont été contrôlées sur ce point : tout est conforme,
- mise en place d'un dispositif de piégeage renforcé : 122 pièges répartis sur 39 communes et relevés chaque semaine du 01/07 au 15/10 : pas de capture.

Le temps de travail consacré à cette activité a été important.

En 2009, un plan de surveillance de ce ravageur a été reconduit sur tout le territoire bourguignon : 30 pièges répartis suite à une analyse de risque et relevés tous les 15 jours du 15/06 au 30/09.

- Plan de surveillance nématode du pin

En 2008, comme les années précédentes, 9 échantillons ont été prélevés sur des peuplements situés soit à proximité de sources résineuses pin, soit en forêts et signalés par des correspondants du Département Santé Forêt.

Absence de ce ravageur.

- Feu bactérien en vergers et cultures ornementales, mildiou du tournesol, bactériose sur plants de pomme de terre

soit des organismes nuisibles qui peuvent affecter les principales cultures de la Bourgogne et pour

lesquels une surveillance biologique est conduite en vigne, cassis, grandes cultures.

c) une "bonne utilisation des produits phytosanitaires"

242 contrôles relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et des matières fertilisantes ont été réalisés, à la fois chez les distributeurs (30) et les applicateurs (212).

- chez les distributeurs : 4 rappels à la réglementation ont été faits,

- chez les applicateurs :

pour les paysagistes : 2 rappels à la réglementation ont été faits, principalement sur le dispositif d'agrément ;

dans les communes : 7 non conformités (sur 25 contrôles) ont été relevées ;

les principales non-conformités "mineures" notées chez les agriculteurs portent sur le local stockage (absence, rangement des spécialités commerciales à l'intérieur) et sur le registre (enregistrement des pratiques incomplet), soit un taux de l'ordre de 18 % de non conformité mineure.

2) Un appui technique auprès des producteurs, dont l'objectif est une protection efficace des cultures qui préserve l'applicateur, le consommateur et l'environnement

a) la réalisation d'études et d'expérimentation :

- 30 expérimentations dont 3 essais de nouvelles spécialités et 27 essais de mise au point de méthode de lutte (alternatives à la lutte chimique, lutte raisonnée, ...)

plans de surveillance résidus de produits phytosanitaires : céréales (blé, orge, maïs) et plans de surveillance / résistance de bioagresseurs aux produits phytosanitaires. Botrytis et mildiou / vigne ; sclérotinia et méligèthes / colza ; piétin-verse, septoriose, fusariose / blé.

b) le suivi d'un réseau de parcelles et d'un réseau de stations météorologiques en vue de l'utilisation de modèles de simulation du développement de parasites :

c) la diffusion d'informations auprès des producteurs, afin de les aider dans leur décision, se traduit par la diffusion de 70 000 bulletins d'avertissements agricoles auprès de 3 000 praticiens (agriculteurs, viticulteurs, techniciens).

3) Environnement – qualité des eaux et bonnes pratiques agricoles

Le fonctionnement du groupe régional n'a pas été effectif en 2008.

Dans ce domaine, le service participe à l'activité des 4 Missions Inter Services de l'Eau départementales (M.I.S.E.) sur cette thématique :

- l'activité de contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires et des points réglementaires sont pris en compte dans ce cadre départemental,

- les résultats d'expérimentation sur les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sont transmis et l'expertise des dossiers est apportée.

4) Le service participe à la MISSA de Côte d'Or

Cette Mission interservice de sécurité sanitaire de l'alimentation du département de Côte-d'Or, est animé par la DDSV en collaboration avec les DDASS et DDCCRF. Une partie des contrôles réalisés sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs portent sur la mise en œuvre du "Paquet hygiène".

C. ACTIONS ÉCONOMIQUES : AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORET

L'action économique de la DRAF comprend trois thèmes :

- la conduite des politiques d'intervention du ministère,
- l'animation ou la participation aux réflexions des filières,
- la production d'informations économiques.

1) Les politiques d'intervention du ministère

Le pilotage régional des politiques publiques s'est affirmé tant pour le suivi des dépenses que pour l'adaptation de la mise en œuvre des politiques publiques aux besoins prioritaires régionaux, dans le cadre de la concertation avec les partenaires financiers de l'État et les organisations professionnelles représentatives, dont celle des commissions –pivot :

la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), et ses sections ou groupes thématiques (dont modernisation de l'élevage, politiques agrienvironnementales, filière cheval) ;

la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) et notamment sa commission restreinte ainsi que les groupes de travail techniques (forêt, transport et débardage, ...)

Les activités du service en charge de l'économie s'articulent essentiellement sur la nouvelle génération de programmes de soutiens aux politiques publiques en faveur de l'agriculture et de la forêt définies pour la période 2007-2013, pilotant la mise en œuvre des crédits des programmes 149 «politique forestière», 154 «gestion durable de l'agriculture et développement rural» et 227 «valorisation des produits, orientation et régulation des marchés» ainsi que leur cofinancement par des crédits européens (FEADER au titre des axes 1 et 2 du PDRH). La mise au point des procédures détaillées et d'information des bénéficiaires des mesures s'est poursuivie sur les priorités d'intervention retenues : les dispositifs sont pratiquement tous opérationnels, même si les mesures liées à la formation ou à l'adoption du plan de professionnalisation personnalisé (PPP) ont pris du retard.

Les crédits de l'État dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie se concentrent autour de deux enjeux : face à une concurrence grandissante, l'amélioration durable de la compétitivité des entreprises et en réponse aux attentes de la société, la diffusion de connaissances de pratiques plus vertueuses en matière environnementale.

Sur la nouvelle programmation 2007-2013, tant au titre du Contrat de projets État-Région (CPER) que du Programme de développement rural (FEADER), on retiendra toutefois que le contexte sanitaire (FCO) et la déprime des marchés mondiaux ont pesé sur la prise de décision des agriculteurs.

2008 a été marquée par l'adoption d'un nouveau programme régional de développement agricole (PRDA) et par le lancement de la programmation FEADER sur le volet «diffusion des connaissances et des pratiques novatrices» auprès des actifs agricoles et forestiers.

Dans le domaine agroalimentaire deux missions d'assistance ont été développées. Tout d'abord celle de rendre opérationnelles les procédures d'accompagnement de la transformation des produits agricoles ou à la ferme dans le cadre du FEADER à gestion déléguée. Également celle du suivi et de l'accompagnement du pôle de compétitivité VITAGORA dans sa structuration et sa croissance avec l'élaboration de son contrat de performance.

Sur la thématique «renouvellement des actifs en agriculture», englobant le programme régional à l'installation (PRI), mais également divers soutiens aux stages préparatoires à l'entrée en activité et à l'arrêt de certaines catégories d'exploitants (préretraites), la demande d'aides directes nécessaires aux installations hors cadre familial, réalisées notamment avec un projet de diversification, est montée en puissance avec celle de l'animation régionale du dispositif.

La modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif majeur de l'axe 1 du PDRH) est rentrée en 2008 en «année de croisière». Celle-ci a été marquée par la mise en place du dispositif d'appel à candidature

(trois appels à candidature en février, juin et octobre). Ce dispositif a globalement donné satisfaction et a permis l'engagement de 349 dossiers pour un financement de 13,3 M€ tous financeurs confondus, dont 5,6 M€ du FEADER.

Les politiques en faveur des pratiques agro-environnementales sont regroupées principalement autour des mesures de l'axe 2 du PDRH et du plan végétal pour environnement (PVE axe 1).

Concernant les MAE, l'année 2008 a surtout été marquée par un pic de renouvellement des contrats PHAE2 correspondant à un montant financier de 99,32 millions d'euros pour l'ensemble de la Bourgogne (44,71 M€ de crédits MAP et 54,62 M€ de crédits FEADER). La contractualisation des autres MAE est un peu en retard par rapport aux prévisions initiales. On peut toutefois noter avec satisfaction la bonne appropriation du nouveau dispositif par les porteurs de projets territoriaux.

Le PVE ne remplit pas les objectifs initiaux et le dispositif sera sans doute réaménagé au plan national.

Dans le domaine forestier, les crédits de l'État et du FEADER ont encore été ciblés sur la mobilisation des bois (renforcement de la desserte forestière et compétitivité de l'exploitation forestière) ainsi que sur la reconstitution des peuplements sinistrés par les tempêtes de 1999. La mise en œuvre des crédits 2008 a été très satisfaisante, malgré les difficultés techniques et informatiques résiduelles.

La mise en œuvre du «plan scieries» en Bourgogne a encore été très satisfaisante en 2008, avec un ciblage toujours prioritaire sur l'amélioration de la valeur ajoutée et de la productivité.

2) L'animation des filières

En ce qui concerne les filières animales et végétales, la priorité d'intervention demeure la modernisation compétitive des exploitations, inscrite dans des démarches de progrès technique et de développement durable des productions, de la qualité des produits, en réponse à la demande de diversification de la consommation. A ce titre, la mise en œuvre du plan de développement de la filière «bio» Horizon 2012 a été un temps fort de l'année 2008. D'une manière générale, toutes les filières s'engagent dans une réflexion quant à leur avenir face à la nouvelle révision de la politique agricole commune (bilan de santé de la PAC).

Les soutiens par les crédits des offices agricoles (comprimés par un gel budgétaire à 545 000 euros environ) ont porté sur l'animation technique des filières ainsi que des opérations d'expérimentation et de transfert. L'animation de la filière élevage a été reprise par la Chambre régionale d'agriculture et confortée par la mise en place d'un comité d'orientation. La filière laitière, dans un contexte difficile de débat sur le prix du lait a pris l'initiative d'une étude prospective.

La filière viticole a conforté son positionnement dans le cadre inter-régional du nouveau conseil de bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, en engageant une réflexion sur l'adaptation régionale du plan de modernisation et de relance de la filière, dans un contexte de nouvelle segmentation du marché et de réforme des appellations d'origine. Ce contexte de réforme est favorable à la stabilisation des relations entre zones de production différenciée du bassin.

Dans la filière équine, les efforts de structuration autour de pôles régionaux ou d'organisations dynamiques se poursuivent. Les crédits État CPER (limités à environ une demi-dotation) ont soutenu des projets de formation, promotion, animation et organisation de la filière.

En ce qui concerne la filière forêt-bois, la préparation du 2ème contrat interprofessionnel de progrès pour la filière-bois pour 2009-2013, le lancement d'une étude de préfiguration d'un SPL (Système Productif Local) intitulé «réseau bois-construction», l'élaboration d'un «guide du débardage et du transport du bois», ont permis de mobiliser les acteurs sur les principaux enjeux et les priorités de la filière pour les années à venir.

Après la signature de la 2ème génération de la Charte Forestière du Morvan, sa mise en œuvre s'engage avec le Parc Naturel Régional du Morvan. D'autres chartes se préparent ou se mettent en place (Hautes-Côtes, Saint-Seine l'Abbaye, Chatillonnais), simultanément au lancement du «plan de développement de massif» sur le Haut-Folin.

Les préoccupations liées au développement de l'utilisation de la biomasse et notamment du bois-énergie restent très présentes, notamment avec la mise en place d'un «correspondant biomasse» à la DRAF; mais faute d'animation suffisante dans les territoires, le nombre de chaudières-bois installées reste encore beaucoup trop limité.

En matière d'aide aux investissements agroalimentaires, si le programme 2007-2013 marque une réduction sensible de l'engagement financier de l'État au niveau déconcentré, de nouveaux programmes sont mis en place suite à la restructuration de certains secteurs (sucre et vin).

3) Le réseau statistique se prépare au recensement de l'agriculture régionale de 2010

Outre les activités de production et de diffusion classiques, le service met en place en 2008 de nouveaux outils de gestion et de nouvelles méthodes de collecte en vue du prochain recensement agricole.

L'optimisation de l'utilisation des bases de données administratives, le calage de la définition de l'exploitation agricole sur le SIRET et la collecte sur tablet PC en lieu et place du questionnaire papier imposent de nombreux tests ainsi que le développement d'une nouvelle culture et l'adaptation du service et du réseau d'enquêteurs à ces nouvelles pratiques. A ce titre le service participe à différents groupes de travail préparatoires (établissement de la liste des exploitations, saisie portable, diffusion).

Le service assure en 2008 le bouclage de l'enquête sur les structures agricoles, l'enquête sur les bâtiments d'élevage bovin, ovin, caprin, porc et le recensement de la salmoniculture, en plus des opérations annuelles de collecte et de données de synthèse. De nouvelles modalités d'établissement de la statistique agricole annuelle exigent adaptation et surveillance particulière de la continuité des séries.

Outre les analyses actualisées annuellement, le service a étudié en particulier les pratiques culturales sur les grandes cultures et la vigne, la filière légumière régionale, l'évolution des structures agricoles, le compte de l'agriculture et a fait un zoom sur les cotations bovines. Les publications conjoncturelles régulières sont pérennisées. L'expertise en matière d'étude des revenus, la disponibilité de nombreuses sources administratives placent le service en position stratégique pour analyser les conséquences des nouvelles politiques.

Le service répond à 350 demandes d'information d'origines variées (étudiants, administration, chambres consulaires, organisations professionnelles, organismes régionaux, entreprises, particuliers), fournit des informations aux autres services de la DRAF, aux DDAF et aux DDEA et suit en particulier les conséquences de la fièvre catarrhale ovine sur les exportations.

La qualité des publications place la Bourgogne en seconde position des régions sur le site agreste national en nombre de téléchargements par des tiers, après Midi-Pyrénées (de l'ordre de 500 téléchargements par mois).

Le service participe aux travaux de divers organismes régionaux et y remplit un rôle d'expert en tant que de besoin : pôle EAMR, chambre régionale d'agriculture, association régionale des industries alimentaires, centre de ressources (emploi), comité régional des céréales, INSEE (conjoncture), agence de l'environnement (Alterre), VITAGORA Il entretient des relations avec des organismes de filières tels que l'ONIGC, VINIFLHOR ou le BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne). Il participe à des groupes d'étude : sur l'emploi dans la filière bois, sur l'innovation dans les IAA.

Par ailleurs, le service assure les compétences DRAF sur les SIG, participe à GéoBourgogne et contribue à la constitution du site internet local.

D. LE DÉVELOPPEMENT RURAL

La nouvelle politique de développement rural 2007-2013, financée par le FEADER, s'est concrétisée par la création d'une mission développement rural FEADER, chargée :

- **de coordonner** la rédaction du Document régional de développement rural (DRDR) en associant les services de l'État, les collectivités locales et les partenaires socio-professionnels ;
- **de la mise en œuvre** de Leader et du suivi des mesures de l'axe 3 (tourisme, culture, services

essentiels, ingénierie territoriale, ...)

- **de copiloter**, en lien avec le SGAR, les réflexions sur la constitution d'un réseau rural régional.

En 2008, la DRAF s'est impliquée dans la mise en œuvre de l'axe 4 du DRDR et plus particulièrement :

- la sélection des 9 groupes d'action locale (GAL) retenus suite à deux appels à projets ;
- les négociations pour le conventionnement des 3 GAL sélectionnés au 1er appel à projets la convention avec le canal du nivernais Morvan ayant été signée le 18 décembre,
- pour les axes 3 et 4, la mission développement rural FEADER a développé un important travail en réseau, notamment avec les DDAF, le CNASEA et le Conseil régional de Bourgogne.

Le partenariat avec le SGAR et le DRTEFP a permis à la mission de participer aux actions de communication sur les fonds européens,

Une 1ère mise à jour du document régional de programmation unique (DRDR), qui sert de support à la mise en œuvre des opérations financées par le FEADER, a été présentée,

L'année 2008 s'est concrétisée par la programmation effective sur les trois premiers axes du DRDR.

E. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le SRITEPSA est le représentant de la DRAF dans les instances et comités relatifs à la politique publique de l'emploi.

En matière de tutelle sur les organismes gérant le régime agricole de protection sociale (salariés et non salariés), le SRITEPSA assure le contrôle de légalité des décisions prises ainsi qu'un contrôle budgétaire.

Ces décisions émanent des trois organismes gérants la protection sociale (3 caisses de MSA et organismes rattachés) ainsi qu'un bureau du groupement des assureurs maladie et accidents du travail (GAMEX).

Les décisions examinées comprennent l'ensemble du domaine relatif aux législations de sécurité sociale pour les salariés et les non-salariés agricoles.

Outre ce contrôle de légalité, le service effectue des contrôles techniques sur des aspects réglementaires auprès des CMSA et du GAMEX.

Le service participe aux travaux du COREC (comité régional d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale) présidé par le Trésorier payeur général de la région et sous l'égide de la Cour des Comptes.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur : Hugues DOLLAT

Adresse : DIREN Bourgogne

6 rue Chancelier de l'Hospital

BP 1550

21035 DIJON Cedex

tél : .03 80 63 18 50

Fax : 03 80 63 18 51

Mail : diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.ecologie.gouv.fr

Effectifs : 52

Budgets : 3,7 M€

Présentation générale du service, en quelques lignes synthétiques.

La DIREN est un service déconcentré du MEEDDAT, placé sous l'autorité des préfets de région et de départements. Chargée d'animer, de coordonner et de piloter l'ensemble des services de l'État qui mettent en application les politiques du Ministère autour de trois grands programmes : prévention des risques et lutte contre les pollutions, gestion des milieux et biodiversité, soutien aux politiques environnementales et développement durable.

La DIREN a un effectif de 52 agents. Elle est implantée sur 2 sites distants de quelques centaines de mètres.

PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Ses missions principales sont les suivantes:

- **connaître et faire connaître** les caractéristiques de l'environnement bourguignon, ses évolutions passées et à venir, les menaces qui pèsent sur lui, les enjeux à prendre en compte : il s'agit de produire des données environnementales (gestion de réseaux de mesures d'hydrométrie, de piézométrie, de qualité des eaux), ou de les acquérir, puis de les mettre à disposition de tous,
- **analyser** les enjeux environnementaux bourguignons et les faire partager (profils environnementaux)
- **définir** les modalités régionales d'application des politiques nationales et veiller à leur mise en œuvre par une animation et un appui des services départementaux DDE et DDAF (risques naturels, gestion de l'eau, protection de la biodiversité et des paysages dont Natura 2000)
- **évaluer** au plan environnemental les politiques, les actions mises en œuvre et leur performance (appui aux préfets autorités environnementales)
- **animer** les réseaux d'acteurs, (ceux dont les décisions ou l'activité ont des conséquences sur l'environnement) en les incitant à prendre en compte les enjeux et les risques dans leurs projets, et à mettre en œuvre un modèle de développement plus durable
- **police des sites**

ACTIONS MAJEURES EN 2008

La finalité de l'action de la DIREN est de faire partager une compréhension des enjeux, pour agir ensemble au service de la qualité de l'environnement et de la rechercher d'un mode de développement plus durable. Pour cela elle s'appuie sur quatre thématiques principales :

I - PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

En 2008 la DIREN a fortement contribué à la coordination de la révision des programmes d'actions de la **Directive Nitrates**. Elle a activement participé aux comités départementaux relatifs à cette directive, et a organisé le marché régional de l'évaluation environnementale du quatrième programme d'actions de cette directive.

Autre temps fort en 2008, les chantiers de **révision des trois SDAGE** (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Loire, Rhône et Seine. Elle a activement participé à la relecture des projets et à leur appropriation en contribuant à la formulation des avis des trois agences de l'eau concernées, en donnant son avis sur l'évaluation environnementale de ceux-ci. Elle a participé à l'information du public en organisant, avec les trois Agences de l'eau concernées, une conférence de presse pour lancer la consultation nationale du public sur les projets de révision, et a participé aux réunions de débats publics qui ont eu lieu dans les trois bassins.

La DIREN a également piloté les travaux de définition et d'identification **des aires candidates «réservoirs biologiques»**, première étape du nouveau classement des cours d'eau (révision du classement des cours d'eau –LEMA). Avec les partenaires concernés (ONEMA, fédérations de pêche, Parc naturel régional...) une cinquantaine de réservoirs biologiques potentiels en Bourgogne a été établie et proposée pour inscription dans les SDAGE.

Elle a aussi contribué à la **définition des réseaux de mesures de la Directive Cadre sur l'eau** et a réalisé les analyses relatives au volet biologique du réseau de surveillance (hydrobiologie et diatomées).

Elle a également initié **la démarche de révision des classement des zones de restriction des eaux (ZRE)** en proposant d'y inscrire les bassins de la Tille de l'Ouche et de la Vouge dans lesquels les adéquations ressources/besoins en période estivale sont sensibles.

La DIREN a également coordonné les collectes d'informations relatives à l'application de **la directive eaux résiduelles urbaines**, synthétiser ces informations et assurer la remontée de celles-ci au niveau national.

2008 a été la dernière année au cours de laquelle la DIREN a assuré la gestion et l'exploitation piézométriques (niveau des nappes) : elle a transmis **le réseau piézométrique** régional et sa gestion au BRGM par convention signée en juillet.

La modernisation du réseau hydrométrique s'est poursuivie, fiabilisant ainsi la chaîne des données et permettant le suivi de l'évolution de la situation hydrologique. Ainsi la DIREN a pleinement joué son rôle tout au long de l'année, en fournissant aux services de police de l'eau des données hydrologiques fiables et d'actualité. 2008 a vu la révision des systèmes d'astreintes en hydrométrie et l'approfondissement des relations avec les services de prévision des crues. En fin d'année un important travail de recherche et de préparation des contrats pour les observateurs de crue a été entrepris sur le bassin de la Saône avec une reprise effective des astreintes en 2009. Le lancement d'une démarche qualité a été lancée et le laboratoire qualité des eaux a obtenu le renouvellement de sa certification.

Outre le volet **animation des clubs de police de l'eau et des MISE**, la DIREN a suivi, comme les autres années, l'évolution de la situation hydrologique (alimentation des MISE et des Préfectures avec les données hydrologiques enregistrées par les réseaux de la DIREN).

Conformément à la convention passée avec France 3 Bourgogne, la DIREN a continué d'informer le grand public via le bulletin HYDR'EAU, diffusé tous les quinze jours après le journal régional sur cette

chaîne. Fin 2008 le bulletin HYDR'EAU sera intégré au journal régional, en conservant la même fréquence.

II - ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET LA BANALISATION DES PAYSAGES

La perte de la biodiversité touche aussi la Bourgogne et la banalisation des nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations plusieurs leviers sont actionnés : la consolidation du réseau NATURA 2000, la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour la biodiversité, la prise en compte des paysages, la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité locale, l'intégration du patrimoine naturel et paysager dans les aménagements sont autant de pistes...

A. NATURA 2000 :

L'extension des sites Natura réalisée en 2007, qui porte le nombre de sites à 64 et la couverture du réseau à 12.5 % du territoire régional, a été menée malgré un contexte difficile (sentiment de passage en force des interlocuteurs du monde rural). La DIREN, avec l'appui des DDAF, a pris contact avec les élus des grands sites désignés en 2007 pour renouer les fils du dialogue et mobiliser les acteurs à travers l'élaboration des documents d'objectif pour dépasser les oppositions de principe et construire les mesures de gestion en impliquant les collectivités et les socioprofessionnels.

Plus de 70% des sites sont dotés d'un DOCOB finalisé (52.5 %) ou en cours d'élaboration (19.5%) et la quasi-intégralité des sites dotés d'un DOCOB achevés sont animés. L'implication des élus progresse : ainsi plus de 40% des comités de pilotage ou de suivi sont présidés par un élu. Cette implication politique est stratégique pour bien acter que les projets Natura 2000 sont des projets de territoires. Il reste 17 DOCOB à établir.

La DIREN a établi, avec la collaboration des différents partenaires, l'arrêté définissant les cahiers des charges des mesures forestières inscrites dans les contrats Natura 2000 en Bourgogne, rendant opérationnels l'ensemble des projets de contrats forestiers en préparation en région. L'arrêté a été signé le 28 mars 2008 par le préfet de région.

B. LA PROTECTION DES ESPÈCES

- Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées

Sur les 44 plans nationaux de restauration en cours ou en projets sur le territoire métropolitain suite au Grenelle, la Bourgogne est concernée à ce jour par 13 plans : Milan royal, Râle des genêts, Butor étoilé, Chouette chevêche, Groupe « Pies-grièches », Loutre, Groupe « Chiroptères », la Cistude d'Europe, le Crapaud-sonneur ventre jaune, le groupe « Odonates », les papillons « Maculinea », les « pollinisateurs », le Flûteau nageant.

Ces plans connaissent des degrés d'avancement variables au niveau national. La DIREN a dressé un état d'avancement et animé en région les déclinaisons de chacun d'eux.

- Police de la nature

Comme l'année dernière, la DIREN a participé à l'opération de police de la nature organisée par l'ONCFS avec l'appui des autres services de police. Cette journée médiatisée a pour objectif de communiquer avec le public rencontré sur le terrain sur des thèmes d'actualité en rapport avec les sites contrôlés : circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, introduction du feu, dépôts d'immondices, arrachage de végétaux protégés, dérangement de la faune protégée, etc.

- Une importante mobilisation du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel

(CSRPN)

La DIREN assure le secrétariat et l'animation de ce comité d'experts. Celui-ci a été réuni 3 fois dans le courant de l'année 2008 en séance plénière et plusieurs groupes de travail thématiques ont également été organisés. Le principal sujet traité par le CSRPN en 2008 est relatif à la modernisation de l'inventaire ZNIEFF : achèvement de la modernisation des ZNIEFF 1ère génération. Engagement de la révision des listes d'espèces déterminantes et définition d'une méthodologie précise de nouvelles ZNIEFF, complétant les précédentes, pour achever en 2010 un inventaire des ZNIEFF totalement actualisé, à partir de listes d'espèces déterminantes bien d'actualité.

Le CSRPN a également été mobilisé sur d'autres sujets comme : les interventions dans les réserves naturelles, les mesures compensatoires pour le Rôle des genêts développées par APRR dans le projet A406 Mâcon-Sud, la démarche du réseau de Sites naturels équipés pour le public...

- Mesures agri-environnementales

La DIREN a apporté son soutien à la mise en place des mesures agri-environnementales (MAE), en collaboration avec la DRAF, la DDAF et les porteurs de projets. La DIREN co-préside, avec la DRAF, la commission régionale agri-environnementale (CRAE).

Dans la droite ligne de 2007, avec une montée en puissance du fait d'un dispositif consolidé et de documents d'objectifs plus opérationnels, 7 MAE relatives à l'enjeu Biodiversité ont été animées en 2008 sur les prairies para-tourbeuses (6 sites) et les prairies silicoles (1 site).

- Rédaction des annexes vertes au schéma régional de gestion des espaces sylvicoles

Ces annexes (article L11 du code forestier) sont une simplification administrative destinées aux forestiers privés et établissent des règles de gestion assurant la compatibilité des plans de gestion des forêts avec diverses législations comme les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, les sites Natura 2000, les sites classés et inscrits... C'est le CRPF qui est chargé de rédiger les annexes vertes : la DIREN s'est mobilisée pour participer à tous les groupes de travail. Elles devraient être finalisées en 2009.

- Vers une stratégie régionale pour la biodiversité

L'année 2008 a été mise à profit pour travailler avec les partenaires concernés à la préparation d'une étude de diagnostic du réseau écologique régional en préalable à l'écriture de la **stratégie régionale de la biodiversité**. Des échanges entre les différents partenaires ont également eu lieu sur la question des corridors en Bourgogne : plusieurs études sont en cours sur différents secteurs de la région. Ces échanges ont permis de confronter les premiers retours d'expérience sur le sujet en attendant la fourniture d'une doctrine nationale sur les trames vertes.

La DIREN a également soutenu le programme d'ALTERRE en faveur de la biodiversité : installation d'un comité technique chargé de définir les orientations de travaux; puis de présenter un programme de sensibilisation/communication sur la biodiversité et mettre en œuvre le projet d'un observatoire des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

- Appui aux partenaires

La DIREN apporte son soutien aux différents partenaires de la protection des milieux naturels : conservatoire des sites naturels bourguignon (forte mobilisation de la DIREN en 2008 pour le soutien à la structure), société d'histoire naturelle d'Autun ...

En particulier, la DIREN soutien et participe au suivi technique des projets lancés en 2008 : Réseau de sites naturels équipés pour le public (labellisation de 32 sites naturels équipés pour le public dont 3 pour les personnes à mobilité réduite), réseau Mares de Bourgogne (programme d'action en faveur de la préservation des mares en Bourgogne, réservoirs de la biodiversité locale), et base de données sur les sites protégés (base de données étendue devant permettre de synthétiser tous les sites et territoires faisant l'objet de mesures de préservation active de la biodiversité).

C. SITES PROTÉGÉS

- Les réserves naturelles

La récente Réserve naturelle de la Combe Lavaux est dotée d'un plan de gestion approuvé par son comité de gestion depuis septembre 2007. Ce plan a fait l'objet en 2008 d'une analyse par les experts du comité national de protection de la nature (CNP). Il reste à le soumettre pour validation au CNPN en 2009. Les modalités de pratiques de la chasse, de circulation motorisée et d'escalade dans la réserve ont été déclinées par des arrêtés préfectoraux .

Les quatre réserves nationales présentes en Bourgogne sont ainsi dotées d'un plan de gestion concerté et partagé.

- les sites et paysages

- Bibracte

Ce site classé a connu une forte actualité en 2008 : il a reçu le 12 décembre 2007 le label grand site de France décerné par le ministère de l'écologie de l'aménagement et du développement durables. Ce label souligne l'engagement du gestionnaire du Mt Beuvray/Bibracte d'assurer un développement durable du site dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques. La secrétaire d'État à l'écologie a remis officiellement le label à Bibracte le 4 avril 2008, dans le cadre de la semaine du développement durable 2008.

- Solutré

L'étude d'extension du site classé sur les départements de la Saône et Loire et du Rhône se poursuit avec la phase de concertation. C'est la DIREN Bourgogne qui pilote la démarche. Les réunions ont débuté avec les élus concernés, les forestiers et les viticulteurs, les différents services de l'État. Le périmètre précis de l'extension devrait être établi en 2009 pour être proposé au Ministère .

Opération Grand Site : en co-pilotage avec les partenaires concernés, le programme d'actions pluri-annuel engagé avec les communes du site, le conseil régional, le CAUE, les services de l'État se poursuit dans de bonnes conditions. Le nouveau parking a été inauguré en décembre. Le programme d'actions se poursuit avec l'important projet de création de la maison de site, l'aménagement des boucles de randonnées autour des Roches, la valorisation du patrimoine et du paysage.

- Lancement atlas des sites inscrits

Lancement de l'étude bilan des sites inscrits de Bourgogne sur le même modèle que le classeur établi pour les sites classés. La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. L'étude bilan se déroule sur les 4 départements de la région Bourgogne et se fera en plusieurs étapes : les 46 sites inscrits du département de la Côte d'Or en 2008-2009 (durée 1 an), puis les autres départements sur la période 2010-2011.

- Atlas des paysages de l'Yonne et de la Côte d'Or

En application de la convention européenne du paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages

Celui de l'Yonne a été finalisé en 2008. il est actuellement en cours de diffusion. Celui de la Côte d'Or a été lancé en 2008 avec la DDE.

III - DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

1) Les risques naturels

Au travers de plans globaux de gestion et de prévention des inondations, la DIREN intervient, avec les autres acteurs concernés pour mieux connaître les risques, mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI) de l'Armançon et de la Saône, de l'étude hydraulique sur la Saône aval.

Cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage partagée en groupement de commande entre l'État et l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône Doubs, consiste à modéliser la crue historique de 1840 aux conditions actuelles d'écoulement.

Cette étude doit permettre de définir les conditions d'inondabilité de la plaine de Saône depuis le pont St Laurent à Chalon-sur-Saône jusqu'au barrage de Couzon. C'est sur la base de cette modélisation qu'ont été éditées les cartes d'aléa adressées aux communes par les préfets des départements concernés dans le cadre du porter à connaissance préalable à la révision des PPRI (Plan de prévention du risque Inondation) de la Saône à l'aval de Chalon (deux régions trois départements 93 communes). La réalisation de cette étude hydraulique de modélisation s'est déroulée sur deux années (2007-2008).

La co-maîtrise d'ouvrage entre l'État et l'EPTB est un exemple de concertation et d'association en amont, pour définir les modalités d'élaboration de l'aléa. La prise en compte de la crue historique est lourde de conséquence, mais tout le travail mené avec l'EPTB devrait contribuer à l'acceptabilité du projet une meilleure compréhension par les élus. Le croisement des enjeux avec ces cartes d'aléa reste à faire en collaboration avec les communes, les enquêtes publiques étant prévues entre 2010 et 2011.

La DIREN a également contribué activement, en assurant un appui technique et financier auprès de la DDE 21 pour la mise en œuvre de la stratégie régional des risques, notamment pour les procédures de la révision des PPR de l'Ouche de l'Armançon et de la Tille en Côte d'Or, l'élaboration de celui du Chablisien dans l'Yonne. Elle est également intervenue pour les révisions des atlas des zones inondables de l'Ouche et de la Seille. Enfin, et toujours sur le thème de la prévention des risques naturels la DIREN a poursuivi le pilotage du contrat de vallée inondable de la Saône (bilan en 2009), a participé à l'étude EGRIAN sur Nevers (inondabilité de Nevers) ainsi qu'aux suivis des Plans Loire et Rhône.

2) Le Bruit

La DIREN a poursuivi les actions menées depuis plusieurs années sur la sensibilisation des jeunes aux risques des expositions aux bruits : sensibilisation des collégiens et lycéens, réalisation de livrets pédagogiques, diffusion des CD et mallettes pédagogiques à toutes les écoles de Bourgogne.

A ce titre elle est également amené à formuler des avis sur les manifestations aériennes et hélistraces.

La DIREN apporte aussi son soutien aux pôles départementaux par le financement d'équipement nécessaires à la mesure du bruit (acquisition de sonomètre et maintenance). En 2008 elle a aussi informée toutes les communes de la région, les infirmières scolaires des 4 inspections, les DDASS aux possibilités de financement pour réduire les nuisances sonores dans les locaux recevant des jeunes (écoles, cantines scolaires...). Pour le moment, quelques communes se sont montrées intéressées mais peu ont eu un projet assez abouti pour être financé en 2008.

IV - INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT COMME UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

L'enjeu est que l'environnement soit bien compris comme étant une ressource et non une contrainte.

Pour cela, il est important de soutenir et développer des projets exemplaires, comme ceux portés par le parc naturel régional du Morvan, ou mené dans le cadre de l'opération grand site de Solutré. Pour 2008 il faut noter le renouvellement du classement du parc naturel régional du Morvan (décret du 27 juin 2008) qui vient sceller la démarche de nouvelle charte pour ce territoire.

1) Les projets d'aménagement

Au-delà des avis formulés lors de l'instruction des grands dossiers ou projets pour réduire leurs impacts (LINO, projet Renaissance, LGV Branche EST et SUD, Tramway de Dijon, RCEA, A 406, Liaison Troyes Auxerre Bourges, aménagement portuaire de Gron....), la DIREN a également participé aux réflexions du Groupe de travail sur l'étalement urbain (pilote par la DRE), a contribué à l'avancement des réflexions sur la question des matériaux (projet d'observatoire, schéma de stockage des déchets inertes en Côte d'Or, remise en état après exploitation des gravières...).

A chaque fois, la DIREN a formulé des avis sur les projets et dossiers d'aménagements en intégrant de plus en plus la grille de développement durable et les critères d'éco-conditionnalité.

2) L'éolien

Au niveau de l'éolien, 2008 a permis de poursuivre l'étude sur l'avifaune qui devrait aboutir en 2009, ainsi que celle sur la cohérence patrimoniale et paysagère en Côte d'Or. La DIREN a participé aux réunions des pôles de compétence de l'éolien pour faire le point sur les projets, les procédures... Elle a également donné son avis sur les projets de ZDE et de demande de permis de construire. Enfin elle a actualisé son système d'information géographique au fur et à mesure de l'arrivée des demandes d'informations et des dossiers à instruire. Les données ainsi collectées ont été fournies aux DDE.

3) Les documents d'urbanismes

SCOT du Dijonnais : la DIREN a contribué à l'élaboration et révision du porter à connaissance et participe aux réunions de concertation organisées par le syndicat mixte du SCOT. La DIREN a appuyé la DDE dans le montage d'une étude en cours de réalisation pour l'identification des trames vertes et bleues sur le territoire du SCOT. PLU de Dijon : la DIREN a participé aux réunions de concertation organisée par la municipalité.

4) Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

En 2008, la DIREN a mis en œuvre de la nouvelle méthode de traitement des ICPE élaborée en fin 2007. L'objectif est de recentrer les actions de la DIREN en terme d'instruction des dossiers d'ICPE et de n'instruire que les dossiers pour lesquels la DIREN a une réelle plus-value par rapport aux services départementaux (DDE + DDAF en priorité). La DIREN souhaite se positionner en tête de réseau en mettant à disposition des services départementaux des outils (synthèse des enjeux régionaux, grilles d'analyse, ...) et faire valoir les priorités régionales en terme d'enjeux environnementaux.

Pour cela elle a organisé et animé plusieurs réunions avec les services départementaux (DDE, DDAF, DRIRE, DDSV), créant de nouveaux liens avec les services départementaux et les inspecteurs (plus d'échanges en amont et pendant l'instruction). Elle a également élaboré un outil pour l'analyse du volet paysager des dossiers ICPE

5) Formation des commissaires enquêteurs

Toujours dans un souci de mieux faire prendre en compte l'environnement dans les divers projets, la DIREN a, en 2008, comme les années précédentes, siégé aux commissions départementales d'agrément des commissaires enquêteurs et a élaboré en partenariat avec le tribunal administratif et la compagnie régionale des commissaires enquêteurs les formations qui leurs sont destinées (formation des nouveaux, et formation sur le thème des études d'impacts-enquêtes publiques et sur le bruit).

6) Eco responsabilité

Le plan de déplacement de la DIREN, lancé en 2007 a été présenté aux agents dans le cadre de la semaine de la mobilité. Il s'inscrit dans la démarche globale éco-responsable et vise à réduire les déplacements de la structure ainsi que ceux liés au trajet domicile-travail. Dans la même logique, la

DIREN a lancé son bilan carbone en fin d'année 2008.

Comme les autres années la DIREN a relayé au niveau régional la semaine du développement durable 2008. Elle a organisé, en partenariat avec tous les acteurs concernés (services de l'État, établissements publics, collectivités, associations...) le pilotage de cet événement. 88 projets ont été retenus au plan régional (sur 97 présentés).

V - PERSPECTIVES 2009

Le contexte est marqué par une montée en puissance des problématiques environnementales avec le Grenelle de l'environnement, mais avec une exigence de réforme de l'État, et en particulier la création du MEEDDAT et la création de la DREAL dont l'existence sera effective le 01 janvier 2010.

Parmi les orientations majeures de la DIREN qui guideront les actions de 2009, il convient de citer :

1) la préservation et la reconquête de la qualité de la ressource en eau

Dans le domaine de l'eau, les grands points de l'année 2009 porteront sur la finalisation des SDAGE, l'appui à la déclinaison territoriale des programmes de mesures et à la révision des plans stratégiques des MISE, la mise en œuvre des programmes d'actions dans les captages prioritaires, et la mise en place du 4ème programme d'action de la directive nitrates.

Seront également d'actualité le ciblage et initiation des actions de restauration de la continuité écologique, ainsi que l'accompagnement des démarches de classement en ZRE et des études de détermination des volumes prélevables.

Enfin le maintien de l'accréditation du laboratoire et la réalisation d'un guide de procédures en hydrométrie sont prévus.

2) enrayer la perte de la biodiversité et la banalisation des paysages

Pour les sites et les paysages

Il s'agira d'assurer la protection et la gestion des sites remarquables et des paysages en développant nos connaissances et en diffusant les informations actualisées sur les sites (atlas des sites inscrits) en proposant de nouveaux classements (extension de Solutré, étude canal du Nivernais...), et en assurant une gestion intégrée des sites les plus remarquables (Vézélien, Alésia, OGS Solutré, Mont Beuvray..°)

2009 devra permettre de mieux connaître et faire connaître les enjeux sur les paysages : diffusion et réalisation des atlas départementaux (la Nièvre en 2009).

Compléter les connaissances et structurer les données

Les objectifs seront de finaliser la révision des ZNIEFF, Structurer les données sur la biodiversité (Mise en place de l'observatoire de la biodiversité, inventaires pertinents, mutualiser les bases de données, SINP à lancer...)

Natura 2000

Poursuite de l'avancement (Objectifs 2009 : 37 DOCOB achevés, lancement de 6 DOCOB)

3) développer une culture du risque

les actions prioritaires dans le domaine des risques naturels : Pilotage interrégional de la révision des PPR sur la Saône aval, accompagnement des PAPI Saône et Armançon, suivi des Plans Grands Fleuves, mise en œuvre d'opérations de réduction de la vulnérabilité, Travail sur les risques autres qu'inondation : Plan séisme et PPR sécheresse. Un renforcement du pilotage régional dans le domaine des risques naturels (animation d'un réseau de chefs de service, tableaux de bord partagés,

accompagnement technique, ...) devra permettre de mieux accompagner les services départementaux.

4) intégrer l'environnement comme ressource pour le développement durable des territoires

La poursuite de la mise en œuvre opérationnelle des « outils » d'évaluation environnementale (grille développement durable, profil environnemental...) des projets pour une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable dans les projets reste une priorité.

Les avis formulés sur les futurs dossiers d'aménagement ou projets, le suivi de la mise en œuvre des **critères d'éco-conditionnalités** retenus dans les programmes opérationnels ou dans le CPER sont de nature à répondre à une meilleure intégration de l'environnement des dossiers qui seront étudiés par la DIREN en 2009.

De même, l'accompagnement et la valorisation des projets exemplaires montrant qu'il est possible de concilier développement économique, aménagement du territoire et protection de l'environnement, seront développés.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT

Directeur : Georges REGNAUD

Adresse : 57 rue de Mulhouse

21 033 DIJON Cedex

tél : 03.80.29.43.26

Fax : 03.80.66.87.91

Mail : dre-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.equipement.gouv.fr

Effectifs : 90 agents

Budgets : 45 M€ pour les investissements routiers et 10 M€ pour le logement

La direction régionale de l'équipement a l'ambition de contribuer à répondre aux attentes des citoyens en matière d'infrastructures, de transports et de déplacements, de rénovation urbaine et de logement, de construction, de cadre de vie, d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Ses actions trouvent leurs orientations particulièrement dans les conclusions du Grenelle de l'environnement, avec l'intégration des trois volets du développement durable (économique, social, environnemental) dans le portage des politiques publiques et la réalisation d'équipements.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement **du territoire, travaillant également pour le ministère du Logement, la direction régionale de l'équipement se réfère à trois préoccupations majeures : sécurisation de l'action publique, compétence technique et expertise, développement durable, au travers des orientations suivantes :**

- **Contribuer** au plan climat-énergie sur les volets habitat-construction et transports
- **Dynamiser** la mise en œuvre du Plan de relance par une mobilisation forte de tous les partenaires (logement, infrastructures de transports)
- **Observer** en prospective le territoire à des fins d'analyse et de réflexion, et de production d'outils d'aide à la décision
- **Animer** les réseaux professionnels locaux du transport et du BTP, établir une réflexion commune avec tous les partenaires publics et privés de l'habitat
- **Programmer** en proposant l'affectation des financements de l'État et de l'Europe selon les projets d'infrastructures, les besoins de développement d'une offre de logements sociaux adaptés aux besoins et les priorités d'application territoriale des politiques publiques,
- **Réguler** en faisant respecter les normes et les règles par les entreprises de transport et en contrôlant la qualité des constructions neuves
- **Coordonner et orienter** les actions des 4 directions départementales de l'équipement ; animer également le pôle Transports-Logement-Aménagement qui réunit notamment VNF, SNCF, RFF, IGN, DRTT, Météo-France, CETE, DIR, etc.

Dans ce contexte, les missions principales sont celles-ci :

A. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LES TRANSPORTS (VOYAGEURS, FRET)

- **Produire** des outils pour l'organisation du transport dans le cadre de l'aménagement et du développement durable des territoires : report modal pour le fret, lien avec l'urbanisme et la gestion de l'espace, l'étalement urbain et l'habitat, les déplacements, la gestion des risques, la desserte des zones d'activité et des plates-formes logistiques, etc
- **Investissements** sur les voies ferroviaires et sur les voies navigables ; promotion de l'intermodalité
- **contrôle des transports routiers** et régulation du secteur économique des transports, du fret et de la logistique
- **sécurité routière**

B. MAÎTRISE D'OUVRAGE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL

C. POLITIQUE RÉGIONALE DE L'HABITAT

- **augmentation du parc de logements** sociaux et droit au logement ; développement de l'accès sociale ; traitement des logements indignes
- **promotion et contrôle de la qualité** dans la construction et le BTP ; économies d'énergie et réglementation thermique dans l'habitat ; animation des milieux professionnels du BTP
- **accessibilité aux personnes handicapées**
- **renouvellement urbain**

D. CONNAISSANCE DES TERRITOIRES

- **études prospectives** sur les territoires, les populations et les phénomènes urbains
- **diffusion de diagnostics** et d'outils comme le SIG

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT DURABLE

Il faut tout d'abord souligner la réelle progression dans la prise en compte des trois piliers du développement durable dans les projets d'infrastructure du contrat de projet État-Région 2007-2013 et du FEDER, par un travail collaboratif d'utilisation par exemple sur le dossier du technoport de Pagny et sur le projet "rivière Yonne" d'une grille d'analyse élaborée en Bourgogne, avec la montée en compétence sur la traduction financière des impacts environnementaux des projets d'investissement.

L'État et l'Europe encouragent le transport de marchandises par des modes alternatifs à la route. Pour favoriser la circulation des trains et des bateaux, que ce soit pour le transport de fret ou celui de voyageurs, conformément aux décisions du Grenelle de l'environnement, une enveloppe de 147,36 millions d'euros a été programmée dans les contrats de projets État-région 2007-2013 en faveur des axes fluviaux Rhône-Saône et Seine-Yonne, de la LGV Rhin-Rhône et des voies ferrées du réseau classique.

Ont notamment été programmés puis mis en place en 2008 les engagements financiers qui permettront :

- la rénovation au premier semestre 2009 de la section de voie ferrée entre Cravant et Clamecy (18 M€) ;
- la réalisation en 2009 et 2010 d'une étude, relative aux lignes ferroviaires capillaires en Bourgogne, visant à fournir une aide à la décision pour les cofinanceurs sur les besoins en travaux et sur les évolutions envisageables en matière de gestion.

Les études préalables à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Cravant ont été achevées en 2008 et le financement des travaux sur la section de 35 km vers Clamecy a été mis en place en fin d'année dans le cadre du contrat de projets État-région 2007-2013, pour des travaux que le plan de relance de l'économie permettra d'accélérer et de réaliser début 2009.

L'État (DRE) a instruit le dossier de création d'une plate-forme portuaire sur l'Yonne, à Gron près de Sens, plate-forme multimodale notamment pour les conteneurs en direction ou provenance du port du Havre. Les travaux sont prévus en 2009, avec le concours des fonds européens pour une mise en service en 2010.

Subventionnés par le contrat de projets État-région 2007-2013 et l'Europe, les travaux d'aménagement d'un accès ferroviaire en bordure de Saône sur le technoport de Pagny ont été achevés en 2008. L'offre de transport y devient ainsi complète (rail-route-fleuve).

Sur la Saône également, les travaux d'aménagement et d'équipement sur les ports de Chalon/Saône et Mâcon, financés par le contrat État-Région et les fonds européens ont été achevés en 2008.

Sécurité des transports routiers

Outre l'accompagnement des actions de sécurité et d'éducation routière menées en DDE, la DRE a procédé à près de 3 000 contrôles de poids-lourds circulant sur notre territoire (dont 30 % en infractions) et 260 contrôles dans les entreprises régionales de transport routier.

B. LA MAITRISE D'OUVRAGE ROUTIÈRE

Construire le contournement routier nord ouest de l'agglomération dijonnaise (LiNo) tout en garantissant la prise en compte des enjeux environnementaux dès le début du chantier : c'est l'objectif du **système de management environnemental**, une démarche qualité qui associe la DRE maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises. Elle permet de suivre, d'évaluer et d'améliorer si nécessaire les prescriptions environnementales qui s'imposent aux entreprises titulaires des marchés de travaux, tout au long de ce long et complexe chantier. Cette démarche qualité sera étendue à tous les projets routiers de l'État en Bourgogne

1) Construction du premier ouvrage d'art de la LiNo

C'est la première marque tangible de la construction de la LiNo : entre Ahuy et Dijon, s'élève désormais le premier ouvrage d'art de la Liaison routière Nord.

Il surplombe de 5 mètres la voie communale d'Ahuy, un temps interdite à la circulation, mais sur laquelle

les usagers circulent à nouveau depuis la fin juillet.

L'accès direct sur le site du chantier par une piste spécifique a permis d'éviter d'éventuelles nuisances des engins de chantiers (circulation, bruit et salissures) dans les traversées des communes de Fontaine et d'Ahuy.

Édifié en six mois de janvier à juin 2008, cet ouvrage de franchissement est le premier d'une longue série : durant l'été, ont démarré deux autres chantiers, le franchissement de la rue Alexander Fleming à Dijon (voie qui mène à la déchetterie)-là encore, une déviation a été mise en place pour la durée de construction du pont, soit fin 2008 et le chantier de franchissement du Suzon démarré le 15 août pour une durée d'un an.

Un aménagement paysager, utilisant les techniques de génie végétal pour stabiliser les berges du Suzon, viendra compléter ces travaux. Il permettra aussi d'assurer la continuité du couloir de biodiversité que constituent naturellement les berges de la rivière, lieu traditionnel de passage de la petite faune : libellules, grenouilles, ...

2) Avancement des autres projets routiers en Bourgogne

L'aménagement des deux itinéraires routiers principaux de la Bourgogne se poursuit pour notamment en améliorer la sécurité et conforter leur place dans le développement des territoires qu'ils traversent.

Sur la RN 7, la mise à 2x2 voies des 8 km entre Nevers et Magny-Cours est en travaux. Cet important chantier de 51 M€ financé à 100 % par l'État s'achèvera à fin 2010.

Sur la branche nord de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), la section de 5 km de Ste Hélène a été mise en service à l'automne 2008 alors que le chantier de la section contiguë de 4 km entre Moroges et St Désert bat son plein. A fin 2009, les usagers disposeront d'une 2x2 voies quasi complète entre Chalon-sur-Saône et Montchanin. Pour ce dernier tronçon de 9 km de RCEA entre Ste Hélène et Moroges, 55 M€ auront été investis avec un cofinancement État, Région et Département de Saône-et-Loire.

Dans le même temps, sur la branche sud, le chantier du Col des Vaux est ouvert. Mi 2010, une deuxième chaussée sur 2 km doublera la route existante et offrira un créneau de dépassement aux usagers là où le tracé de la RCEA est le plus accidenté. Il en aura coûté 13 M€ cofinancés entre l'État, la Région et le Département de Saône-et-Loire.

C. LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

1) Information des professionnels sur la réglementation thermique dans les bâtiments existants

La France a pour cible la division par quatre de sa production de gaz à effet de serre, à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment avec le quart des émissions à son actif est considéré comme un acteur clé dans l'atteinte de cet objectif.

A cette fin, le niveau des exigences imposées par la réglementation thermique a été renforcé en vue de diminuer la consommation en énergie des bâtiments neufs (RT 2000 puis RT 2005).

Cependant la majeure partie du parc existant est constituée de constructions anciennes, voire très anciennes, qui sont pour la plupart très énergivores. Jusqu'en 2007, ces bâtiments n'étaient soumis à aucune obligation en matière thermique.

Afin d'améliorer leur performance énergétique, de nouvelles règles ont été mises en place. Une première réglementation porte sur les édifices faisant l'objet d'une rénovation lourde et une seconde couvre

l'ensemble des autres cas.

Ces 2 réglementations ont fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des acteurs de la construction dans les 4 départements bourguignons. Ces réunions d'information ont accueilli environ 350 personnes.

Par ailleurs, afin d'aider les professionnels à mettre en œuvre ces nouvelles règles, la DRE a réalisé une brochure visant à les expliciter. Ce document, édité à 15000 exemplaires, a été diffusé à l'ensemble des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureau d'études, fabricants, négociants, organismes de formation et entreprises).

2) Lancement du Plan de relance « logement » dès la fin 2008

L'opération « plan 30 000 logements » annoncé par le Président de la République en octobre dernier, premier jalon du Plan de relance, a été mise en œuvre en Bourgogne en mobilisant l'ensemble des partenaires, avec un objectif régional de 220 logements supplémentaires.

Cette opération s'inscrit en 2009 dans le plan de relance plus large « 100 000 logement ».

3) Logements sociaux

Près de 1 600 logements sociaux ont été financés en 2008.

4) Droit au logement opposable

188 recours ont été enregistrés en 2008 ; à tous une réponse a été proposée.

D. QUELQUES ÉTUDES RÉALISÉES EN 2008

Bilan pluriannuel 1997-2006 de la sécurité routière en Bourgogne

Le Livre Blanc de l'habitat en Bourgogne

L'étalement urbain (7 000 hectares de terre ont été consommés en Bourgogne pour construire du logement entre 1996 et 2006)

Participation active à « Géobourgogne » (promotion de l'information géographique en Bourgogne)

III - PERSPECTIVES 2009

A. RÉPONDRE AUX ATTENTES SUR LE CADRE DE VIE

Approfondir les liens entre transport et urbanisme : étalement urbain, gestion de l'espace et des déplacements, report modal pour le fret, desserte des zones d'activité

Promotion de la gestion économe de l'espace rural et péri-urbain, avec une attention particulière aux grandes agglomérations soumises à la pression de l'île de France et de Rhône-Alpes

Actions en faveur des éco-quartiers et de la reconquête des centres-villes

Production du nombre de logements sociaux prévus au plan de relance, suivi du droit au logement opposable et des projets de rénovation urbaine

Réhabilitation et mise aux normes thermiques du parc social existant, et intervention sur les logements indignes

Promotion, auprès des professionnels et des élus, de la maîtrise de l'énergie dans la construction et l'habitat ; soutien à la filière bois dans la construction

B. APPORTER UNE PLUS-VALUE À L'OFFRE EN MOYENS DE TRANSPORT

Veiller à l'engagement des projets relevant du Plan de relance (ferroviaires, routiers);

Reconsidération de l'offre logistique et renforcement des transports combinés;

Soutien à la régénération et à la modernisation du réseau ferroviaire secondaire (TER et Fret) et à l'émergence de nouvelles modalités d'exploitation ferroviaire;

Engager une étude, relative aux lignes ferroviaires capillaires en Bourgogne, visant à fournir une aide à la décision pour les cofinanceurs sur les besoins en travaux et sur les évolutions envisageables en matière de gestion;

Portage régional des problématiques de la LGV Rhin-Rhône;

Appui au projet de tramway à Dijon pour développer les approches d'aménagement durable;

Soutien au développement du trafic fluvial sur la Saône et sur l'Yonne;

Mise en œuvre du plan de contrôle des transports terrestres et action spécifique sur le contrôle des transports des déchets sanitaires;

Assurer une veille active de la situation économique des entreprises de transport routier, et dynamiser les actions de lutte contre l'émission de CO2 dans les transports;

Poursuite des grands chantiers routiers dans une démarche qualité et le respect environnemental;

Montée en puissance de l'animation régionale du programme sécurité routière ; tableau de bord régional sur l'accidentalité.

C. L'ANNÉE 2009 SERA EN OUTRE CONSACRÉE AUX RÉORGANISATIONS DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE (CRÉATION DE LA DREAL ET DES DDEA/DDT), POUR ENCORE MIEUX MAÎTRISER LES ENJEUX DE L'AVENIR.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur : Christophe QUINTIN

Adresse : 15-17 avenue Jean Bertin

BP 16610

21066 DIJON CEDEX

tél : 03 80 29 40 00

Fax : 03 80 29 40 93

Mail : drire-bourgogne@industrie.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.drire.gouv.fr

Effectifs : 125 agents

Budgets :

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRIRE est un service déconcentré du MEEDDAT, conduisant des activités pour plusieurs ministères (industrie, environnement, recherche, transport, travail). Ses missions principales sont les suivantes :

- **développement économique** (accompagnement du développement des PME/PMI, anticipation des mutations industrielles) ;
- **inspection des installations classées** ;
- **contrôles** des organismes intervenant dans le domaine des équipements sous pression et des canalisations, de la métrologie, des contrôles de véhicules (PL et VL) ;
- **réception des véhicules** au titre du code de la route ;
- **instruction** des procédures dans le domaine de l'énergie (certificats d'économie d'énergie, zones de développement de l'éolien, concessions hydroélectriques, ouvrages de transport, certificats d'obligation d'achat pour l'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables, etc.)
- **inspection du travail** dans les mines et carrières, dans les ouvrages de production d'électricité concédés et sur le réseau de transport d'électricité.

La DRIRE assure des missions inter-régionales dans le cadre de la réception des véhicules et des équipements sous pression.

Outre le siège, situé à Dijon, la DRIRE Bourgogne comporte trois groupes de subdivisions (Côte- d'Or, Saône-et-Loire et Nièvre/Yonne).

Pour mémoire : la DRIRE Bourgogne héberge deux entités de l'autorité de sûreté nucléaire : la direction des équipements sous pression nucléaires et la division de Dijon. Le directeur de la DRIRE est également délégué territorial de l'ASN pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

1) Développement économique

- Visite de 250 entreprises, dont toutes celles indépendantes de plus de 200 salariés.
- Suivi des 5 contrats professionnels de progrès signés en 2005 et 2006 et du contrat professionnel du bâtiment et des travaux publics signé le 5 juin 2008. Mise en œuvre de programmes d'actions dans les secteurs automobile et emballage-conditionnement.
- Montage, instruction et financement de 53 actions collectives, dont 70 % relevant des filières et pôles, pour un montant total de soutien de 4,84 M€ dont 1,67 M€ sur crédits DRIRE.
- Poursuite de la structuration des deux pôles de compétitivité Pôle Nucléaire Bourgogne et VITAGORA, qui ont été audités. Réflexions stratégiques sur les pôles d'excellence de Chalon-sur-Saône, Magny-Cours, Dijon et Auxerre.
- Montage, instruction, présentation d'une vingtaine de dossiers au titre du soutien des fonds européens, sur l'axe 1 du PO FEDER, relatif à la recherche, à l'innovation et au transfert, en lien avec les pôles de compétitivité et d'excellence régionaux.
- Avis sur l'ensemble des dossiers d'aides présentés au titre des procédures de soutien individuel du CPER, d'OSEO Innovation, de PREMICE.
- Pôles de compétitivité : l'année 2008 a été marquée par l'audit de reconduction de la labellisation. Le PNB a en particulier dû élaborer une stratégie nouvelle pendant l'été, lui permettant d'obtenir un aval, tout provisoire, de l'échelon national. 7 projets FUI ont été présentés et labellisés.
- Participation au montage, à l'instruction et à la labellisation d'un projet présenté par l'AFPA, l'UIMB et le PNB au titre de l'appel à projet national « Capital humain ».
- Réalisation conjointe avec l'INSEE d'une étude sur la « sphère productive régionale » visant à quantifier et qualifier les services liés aux activités directes de production.
- Participation active aux travaux régionaux en matière d'innovation, avec la réalisation de 4 études de diagnostic du système régional d'innovation, la mise en place du comité stratégique régional, la réorientation des interventions du FEDER, le soutien aux actions sectorielles de veille et d'intelligence économique.
- Lancement d'une étude de positionnement stratégique des zones d'activités régionales, outil destiné entre autres aux collectivités locales pour augmenter le niveau de différenciation de leurs projets.
- Signature en juin 2008 du Contrat Professionnel de Progrès du Bâtiment et des Travaux Publics. Préparation des nouveaux contrats Bois, Plasturgie, NTIC.
- Mobilisation dans la gestion de la crise financière et économique dès l'automne, avec la mise en œuvre de l'action « parrain PME » et la participation aux instances de suivi mises en place au niveau régional et départemental.

2) Recherche et technologie

- Les actions menées en 2007 s'inscrivent dans la première phase de réalisation du contrat de projets État-Région 2007-2013.
- A l'issue de cette deuxième année d'exécution du CPER, le bilan est de 3 469 627 € engagés sur les deux annuités du CPER. Une priorité forte a porté sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche.
- Un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a été évalué positivement. Son objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables.

- La création de l'agence Nationale de la Recherche a conduit à la modification des conditions d'attribution des aides et à une bonne efficacité dans la mise en place effective des moyens financiers aux laboratoires de recherche. Les laboratoires de la région Bourgogne ont participé activement aux appels d'offre de l'agence. La région est maintenant en 13^{ème} position pour une valeur des contrats de 5 991 000€.

- Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par l'ANR et par OSEO bénéficie maintenant d'un partenariat avec le Conseil régional. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. Dans ce contexte très stimulant, un projet de création-développement a été primé au niveau national ainsi qu'un projet en émergence qui s'ajoutent aux projets soutenus par le Conseil régional. Le montant 2008 a été de 310 000€ de prix.

- Les aides à l'innovation en entreprises : plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) ont été réalisées en 2008 dont deux en collaboration avec Bourgogne Innovation. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique, ce qui n'était pas le cas précédemment. La priorité donnée à l'information des responsables d'entreprises devrait se traduire dans les années à venir par une augmentation du nombre d'entreprises bénéficiaires. En 2008, 5 nouvelles entreprises bénéficient du CIR ainsi que 6 nouvelles «jeunes entreprises innovantes» qui s'ajoutent à celles bénéficiant précédemment de ces mesures fiscales d'aides (respectivement de 157 et 18).

3) Environnement industriel

- 473 inspections ont été réalisées en 2008, soit presque autant que les 487 de 2007. Rapporté à l'effectif, le nombre d'inspections a légèrement augmenté. 76 d'entre elles ont été inopinées.

- 128 rapports ont été présentés devant les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ou devant les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

- Dans le domaine des risques, les 20 établissements seveso seuil haut de la région ont été inspectés dans l'année. Dans 3 de ces établissements (Titanobel à Vonges-21, Sigmakalon à Genlis-21 et Arcelor Mittal à Gueugnon-71), l'inspection, inopinée, a porté sur la mise en œuvre du plan d'opération interne : les inspecteurs ont testé le comportement de l'exploitant en situation accidentelle (diffusion de l'alerte, mise en œuvre des moyens de protection et de secours).

- La DRIRE a aussi participé à trois exercices relatifs à des plans particuliers d'intervention : il s'agissait là de tester non seulement le comportement de l'exploitant mais aussi celui des services de l'État et des services publics de secours.

- 15 silos « à enjeux très importants » ont été inspectés. Il apparaît que les dispositions réglementaires sont respectées de manière globalement satisfaisante. Toutefois, la DRIRE a proposé deux suspensions d'activité et 5 arrêtés de mise en demeure pour des silos du département de l'Yonne.

- Dans le cadre d'une campagne de vérification de la conformité d'engrais produits par la société Yara à Ambès (Aquitaine) des prélèvements d'échantillons ont été réalisés dans 6 exploitations à des fins de vérification. Par ailleurs, suite à la découverte d'engrais non conformes à Soissons (02), une action a été lancée auprès des distributeurs et des agriculteurs susceptibles de posséder ces engrais, d'une part pour les informer des risques présentés et des règles de sécurité à mettre en œuvre, d'autre part pour qu'un épandage soit réalisé immédiatement.

- Sur les 32 établissements de la région qui rejettent, ou ont rejeté, plus de 30 tonnes de COV par an, la réduction globale de ces rejets a été de 53 % entre 2000 et 2007, ce qui représente près de 2040 tonnes de COV qui ne sont plus rejetées.

- La DRIRE a réalisé ses premières inspections sur les produits chimiques. 16 produits biocides ont été contrôlés (14 utilisés pour les tours aéroréfrigérantes et 2 pour les installations de traitement du bois).

Aucun biocide ne faisait l'objet de mesures d'interdiction de mise sur le marché. En revanche, tous faisaient apparaître des manques plus ou moins importants sur les étiquettes ou les notices. Les DDCCRF des départements des fournisseurs ont été informés de ces manques.

- 74 inspections de carrières ont été réalisées sous l'angle de la sécurité des travailleurs, dont 68 dans le cadre de l'action nationale sur les véhicules sur pistes.

- Deux réunions ont eu lieu en fin d'année à La Chapelle-sous-Dun, dans le cadre du projet d'expropriation pour raison de sécurité publique. En effet, une partie du village se trouve sur d'anciennes galeries minières à faible profondeur. Le projet d'expropriation porte surtout sur 4 maisons (6 propriétaires). L'une des réunions s'adressait aux propriétaires concernés, la seconde était publique.

- Dans le domaine de l'information :

dans le cadre d'une expérimentation nationale, près de 98 % des rapports établis à la suite des inspections sont publiés sur internet ;

13 des 15 CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) de la région ont été réunis, les comptes rendus étant mis à disposition sur internet ;

pour la seconde fois une inspection a été réalisée en présence de la presse. Après Chemetall à Sens en 2007, l'inspection a eu lieu cette année à l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Dijon. Des reportages ont été effectués par France 3, France Bleu Bourgogne, Le Bien Public et RCF. Ils ont permis au grand public de mieux se rendre compte de la façon dont les installations classées sont contrôlées.

Des efforts d'investissement pour réduire les risques et les pollutions

Risques :

RHODIA à Clamecy (58) : dans le cadre de son programme d'investissement de 3 millions d'euros, étalé sur 5 ans, et concernant le risque incendie, Rhodia a réalisé le dédoublement de l'alimentation en eau avec installation d'une pomperie et d'un bac tampon pour 507 k€.

Eau :

ALPHACAN à Nevers (58) : la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de cet établissement a été prescrite pour 2009 par arrêté préfectoral du mois de décembre. L'économie sera d'environ 400 000 m³ d'eau par an qui étaient pompés dans la nappe phréatique.

Réduction d'eau chez ARCELORMITTAL à Gueugnon (71) : ArcelorMittal à Geugnon a diminué de 48 % sa consommation d'eau du réseau entre 2006 et 2007, passant de plus de 78 000 m³ à moins de 38 000 m³ d'eau. La recherche de fuites et leur traitement a permis d'atteindre ce résultat.

Air :

ANVIS (ex WOCO) à Decize (58) : cette société a mis en service, au tout début de l'année (dans les délais annoncés) un incinérateur de COV destiné à traiter principalement les émissions de solvants, générées par des installations d'encollage. L'investissement de plus de 2 M€ a permis de diminuer de plus de la moitié la quantité annuelle de COV émise.

Déchets :

Incinération des déchets de soins à Dijon (21) : une nouvelle unité de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Dijon a été mise en service. Elle permet de prendre en charge les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Elle peut traiter chaque année 6 000 tonnes de déchets de ce type provenant de Bourgogne, des départements limitrophes et du Doubs. Le coût de l'investissement est de 3.5 M€. Cette installation a le double avantage de permettre de traiter les déchets de soins dans de très bonnes conditions, et de réduire les coûts de transport (et les impacts environnementaux engendrés) liés aux modalités de traitement antérieures

Sols pollués

BITULAC à Epinac (71) : dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral de travaux d'office du 29 mars 2007, l'ADEME a été chargée de réaliser l'évacuation et le traitement des déchets amiantés reconditionnés en big-bags issus du puits Hottinger ainsi que des déchets présents dans une fosse

extérieure. Le chantier s'est déroulé entre le 11 juin et le 14 août. Au total, ce sont environ 614 tonnes de déchets qui ont été évacués vers des centres d'élimination spécialisés pour un coût de près de 700 000 €.

Matières premières

Béton sans matériaux alluvionnaires : le chantier de l'hôpital de Chalon-sur-Saône sera réalisé avec du béton fabriqué à partir de calcaire concassé, c'est à dire sans aucun matériau alluvionnaire. Les granulats calcaires sont fournis par une carrière de la société INDREXT. Le chantier a commencé en septembre et durera 14 mois, pour un volume de 35000 m³ de béton prêt à l'emploi, soit environ 60 000 tonnes de granulats.

4) Contrôles techniques et énergie

- En 2008, 51 centres de contrôles de véhicules légers, 11 centres de contrôles de véhicules poids lourds et plus de 270 contrôles de poids lourds ont été surveillés ou supervisés par la DRIRE.
- Suite aux actions de surveillance conduites notamment en 2007 ayant mis en évidence plusieurs anomalies graves, un contrôleur de véhicules lourds et le représentant du réseau ont été convoqués pour une réunion contradictoire dans le cadre de la suspension d'agrément envisagée à son encontre. La suspension a été rendue effective par décision du 22/01/08 pour une durée de 4 semaines à compter du 28/01/08.
- En fin d'année 2008, l'offre pour les contrôles des poids lourds est passée en Bourgogne de 11 à 12 centres de contrôles spécialisés et de 4 à 6 installations auxiliaires pour un total de 22 lignes de contrôles.

Réceptions des véhicules

- L'activité de la DRIRE Bourgogne en matière de réception «industrielle» de véhicules reste soutenue sur des dossiers dont la complexité s'intensifie. 219 dossiers qualifié de «réceptions complexes» et bénéficiant d'une organisation de traitement renforcée, dont 40 (76 en 2007) pour le transport de matières dangereuses, ont été instruits en 2008 (254 dossiers en 2007) permettant ainsi la mise sur le marché des véhicules des constructeurs ou importateurs de la région. En outre 922 autres réceptions à titre individuel ont été instruites.
- En octobre 2008, s'est tenue à Dijon une rencontre entre les représentants des services centraux des ministères en charge des transports et de l'industrie, le pôle de compétence «véhicules» Bourgogne Franche-Comté et les constructeurs de véhicules des deux régions afin de faire le point de la situation des constructeurs par rapport aux évolutions induites par la directive européenne 2007/46/CE du 5 septembre 2007 en cours de transposition relative aux réceptions européennes. Les DRIRE seront chargées de procéder aux réceptions nationales petites séries (dites « NKS ») équivalentes aux réceptions par type actuelles alors que les réceptions CE et les petites séries communautaires seront prononcées par le Centre National de Réception des Véhicules (CNRV).

Pôle de compétence «véhicules»

- Le pôle de compétence «véhicules» Bourgogne Franche-Comté a réalisé 285 réceptions complexes en 2008, a animé et participé à des actions de formation nationales, et a assuré la maintenance de procédures nationales de réceptions de véhicules. Le nombre de réceptions a été réduit par rapport à 2007 compte tenu de la réduction du nombre de dossiers de mises à jour de réceptions mais a contrario la technicité des dossiers s'est accrue.

Métrologie

- Dans le cadre d'instructions nationales, la DRIRE procède à la surveillance des organismes qui ont fait l'objet pour le compte des préfets d'une reconnaissance administrative (agrément, habilitation ...).
- En 2008, 169 actions de surveillance (audits, visites approfondies ou visites inopinées) ont été conduites auprès des organismes chargés d'évaluer et de contrôler la conformité des instruments de

mesure utilisés pour les transactions commerciales, financières ou fiscales, pour garantir la sécurité ou la préservation de l'environnement et pour déterminer ou vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées.

- Dans le cadre des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, un organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques a alerté la DRIRE sur le constat d'une non-conformité aux dispositions du règlement CEE n° 3821/85 du 20 décembre 1985 modifié lors de son intervention sur un véhicule tracteur routier. Après démontage d'une partie de l'habillage de la cabine et en présence de la DRIRE, il est apparu que l'installation du chronotachygraphe numérique comportait un dispositif additionnel non réglementaire, directement branché sur le chronotachygraphe. Ce dispositif était muni d'un interrupteur, permettant au chauffeur de simuler de manière frauduleuse des périodes de repos alors que le véhicule circulait. Cette fonction permet de ne pas effectuer les temps de repos obligatoires, fixés par le règlement européen (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 portant sur la législation sociale dans le domaine des transports par route. La DRIRE a saisi, à titre conservatoire, le chronotachygraphe numérique et ses pièces constitutives et a proposé au Tribunal de retenir la peine complémentaire de confiscation des instruments saisis.

Équipements sous pression

- Pour les équipements sous pression, 14 actions de contrôles d'organismes habilités ont été menées en Bourgogne (visites approfondies d'agences, visites de supervision inopinées ou revue de contrat entre l'organisme et la DRIRE).

- Des actions de surveillance du parc d'équipements sous pression de détenteurs ont été conduites par la DRIRE dans 9 établissements industriels de la région ayant des activités diverses. Elles mettent en évidence que certains équipements sont dans des situations réglementaires non conformes nécessitant des régularisations et que les conditions d'intervention des organismes habilités peuvent être améliorées.

III - PERSPECTIVES 2009

1) Développement économique

La DRIRE poursuivra le travail engagé, filière par filière, en contribuant notamment à la bonne évolution des contrats de progrès et à l'accompagnement à la reconnaissance nationale et internationale des pôles de compétence et des pôles de compétitivité. Les efforts porteront en particulier sur :

- le PNB : mise en œuvre du nouveau plan stratégique, permettant de maintenir la labellisation pôle de compétitivité et d'assurer le développement des entreprises et l'innovation sur un marché en forte progression ;

- l'automobile et sa sous-traitance et les autres secteurs impactés par la crise économique : mise en œuvre des mesures de soutien prises au plan national ;

- les autres secteurs d'activités : amplification des actions prévues dans les contrats de progrès ou plans d'actions, permettant de préparer l'avenir des entreprises et des filières, et la sortie de crise ;

- l'action territoriale : mise en œuvre des préconisations des études sur les zones d'activités, développement de la pratique des diagnostics territoriaux avec la DRTEFP, mobilisation des réseaux de développement des entreprises à l'échelle départementale ;

- la préparation de la création de la DIRECCTE, aussi bien sur les aspects matériels que fonctionnels, en multipliant les dossiers coopératifs avec les autres services associés à sa création, mais également avec le SGAR, le DRRT, le Rectorat, la DRAF...

- le lancement et le soutien d'une cinquantaine d'actions collectives et d'une dizaine de dossiers au titre du FEDER ;

- la signature des Contrats de Progrès Bois, Plasturgie et la négociation du renouvellement des autres

contrats avec ambition d'intégrer développement économique et développement des compétences en réunissant contrats de progrès et contrats d'objectifs ;

- l'organisation d'une opération majeure de communication inter pôles et filières.

2) Recherche et technologie

- mettre en œuvre les volets «enseignement supérieur, recherche et compétitivité» et «espace régional de l'innovation» du CPER.

- accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus.

- développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises (ex. EM2B, Platform3D).

- accompagner l'uB Filiale, SAS, dans son installation effective, notamment en participant au conseil de surveillance et en présentant sa demande d'agrément au titre du Crédit Impôt Recherche et du maintien du label CRT aux CRITT gérés par uB Filiale.

- soutenir les objectifs de l'incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement.

3) Environnement industriel

- réaliser au moins 514 visites d'inspection et atteindre ainsi le ratio moyen national par agent ;

- inspecter tous les établissements à enjeux non inspectés en 2007 et 2008 ;

- faire prescrire 7 nouveaux PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) et en faire approuver 3 ;

- réaliser un contrôle inopiné de mise en œuvre du POI (Plan d'opération Interne) dans au moins deux établissements Seveso, dont un avec activation des secours extérieurs ;

- inspecter tous les détenteurs d'appareils au PCB qui auraient dû les éliminer en 2008 et qui n'auront pas fourni les justificatifs d'élimination ;

- substances dangereuses dans les eaux : imposer une campagne de surveillance aux établissements IPPC ;

- initier les travaux de mise en place d'un plan de protection de l'atmosphère sur l'agglomération de Dijon

- inspecter 13 établissements sur le thème du Règlement Reach ;

- réaliser au moins 65 inspections de carrières au titre de la sécurité des travailleurs.

4) Contrôles techniques et énergie

- dans le domaine des contrôles techniques, les objectifs 2009 s'articuleront principalement autour des objectifs relevant du MEIE ou du MEEDDAT établis dans le cadre des programmes «Développement des entreprises et de l'emploi» (Programme134) et en particulier son action 3 «actions en faveur des entreprises industrielles» qui intègre les activités Métrologie ; «Énergie, climat et après-mines» (Programme 174) qui intègre les activités Énergie et Véhicules ; «Prévention des risques» (Programme 181) qui intègre les activités ESP, gaz et canalisations.

- finaliser la démarche relative aux «porter à connaissance» des risques en matière de canalisations dans le cadre des dispositions et instructions de l'arrêté multifluide du 4 août 2006.

Réaliser les actions de surveillance du parc programmées au plan national en métrologie légale ou

équipements sous pression.

5) Gestion interne et actions communes

- l'année 2009 sera totalement impactée par la double préfiguration DREAL et DIRECCTE. L'ensemble de la gestion du secrétariat général sera donc entièrement conditionné par cette transition que ce soit au niveau des ressources humaines comme de ceux des aspects financiers ou matériels. Il conviendra néanmoins que la DRIRE puisse continuer de fonctionner et rester performante.

- l'exécution du budget de fonctionnement trouvera sa place dans le programme 217 piloté par le MEEDDAT où la DRIRE sera UO d'un BOP Central. Le programme 181 de ce même ministère sera également sollicité à une hauteur supérieure à celle des années précédentes et appellera une concertation avec les interlocuteurs en charge des actions de ce programme.

- gestion des ressources humaines : **c'est le point fort de l'année 2009**. Il faudra :

 assurer la continuité de la fonction "ressources humaines" en gérant les disponibilités générées par certains départs (paye, formation),

 mener à bien tous les exercices évaluations, notations, mobilités dans un contexte nouveau lié au changement d'employeur,

 traiter la fonction paye sous la responsabilité fonctionnelle du DRE,

 travailler sur la création du nouvel organigramme DREAL et celui de la DIRECCTE,

 pour la DREAL, définir la composition du secrétariat général et sa composante "centre support mutualisé",

 créer une écoute des agents pour réussir leur affectation dans leur nouvelle structure.

- communication : ce thème sera un champ privilégié de la préfiguration de la DREAL et toutes les actions seront concertées pour tendre, soit vers une mise en commun, soit vers des actions complémentaires.

- la continuité d'un minimum de moyens humains devra être assurée dans cette discipline où les objectifs habituels seront maintenus et intensifiés.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Directeur : Christian PELLETIER

Adresse : 10 bd Carnot

B.P. 1530

21034 DIJON Cedex

Tél.: 03.80.68.39.00

Fax : 03.80.68.39.01

Mel : dr021@jeunesse-sports.gouv.fr

Site Internet :

<http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr>

Effectif physique : 88

Budgets :

BOP «Conduite et Pilotage» : 9 506 720 €

BOP «Jeunesse» : 1 456 468 €

BOP «Sport» : 852 478 €

CNDS: 3 316 949 €

FONJEP : 561 586,50 €

I - PRINCIPALES MISSIONS

La mise en œuvre, en région Bourgogne, auprès du monde associatif et des collectivités publiques, de la politique du ministère chargé des sports et de la jeunesse (ministère de la santé et des sports, haut commissaire à la jeunesse) dans les domaines du soutien au sport associatif amateur, au sport de haut niveau, du contrôle des activités physiques et sportives, y compris leur aspect médical, ainsi que des politiques du domaine de la jeunesse - hors cadre scolaire -, de la vie associative et des accueils collectifs de mineurs ; la programmation des formations et l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes d'état dans les mêmes domaines sont partie intégrante de cette mission, de même que le pilotage des dispositifs structurant l'emploi associatif en Bourgogne ;

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

1) La protection des sportifs et usagers du Sport

La DRDJS, intervient en matière de contrôle et de conseils à l'utilisateur sportif : les établissements d'activités physiques et sportives sont soumis à une obligation de déclaration, ainsi que les éducateurs sportifs. Sont en jeu avant tout, la qualification des animateurs professionnels, pour lesquels une qualification professionnelle est indispensable dès lors que la prestation est rémunérée, et la sécurité des pratiques (conditions matérielles, conditions d'hygiène et de sécurité.) Les priorités et plans de

contrôle portent en priorité sur les sports dits "à risques" (baignades, sports en eaux-vives, sports motorisés, équitation, PAH, ...);

Cette activité a représenté pour 2008 en Bourgogne de l'ordre de 200 contrôles sur 1242 établissements d'activités sportive déclarés en Bourgogne, qui ont donné lieu à 12 injonctions ;

Remarque : le nombre d'accidents à l'occasion d'activités sportives dans ces établissements demeure plus faible en région bourgogne que la moyenne nationale ;

Amélioration du service : des dynamiques de partenariat ont été instaurées sur l'ensemble de la région avec l'ensemble des services de l'état concernés par cette action de protection des usagers du sport (DRASS, DDSV, DDCCRF..), assorti d'un effort de formation des personnels des services Jeunesse et Sports ; cet effort sera poursuivi en 2009 ;

Dans le même esprit, les services Jeunesse et Sports ont développé un service d'information et de conseils réglementaires auprès des collectivités territoriales et du secteur associatif.

2) Le soutien de l'État au sport associatif en région Bourgogne (fonctionnement)

L'État a apporté en 2008 une aide d'un montant de l'ordre de 6 Millions d'euros au sport associatif en région Bourgogne sous forme d'aides financières directes ou du concours de personnels techniques spécialisés ;

Pour ce qui concerne les aides financières, elles sont attribuées selon les orientations suivantes :

- le soutien à la pratique sportive en faveur de tous les publics, avec un accent particulier sur les territoires défavorisés, les publics féminins et handicapés ;
- le concours au rayonnement international du sport français, c'est-à-dire le sport de haut niveau, s'adressant aux sportifs de haut niveau qui vivent et s'entraînent en Bourgogne ;

Ces aides sont attribuées soit à partir du budget général de l'État (programme sport), soit à partir des fonds gérés par le centre national de développement du sport, opérateur de l'État, dont le Préfet de région est le délégué régional ;

Le montant des aides financières directes attribuées en 2008 s'est élevé pour un total de 3,9 Millions d'euros (budget général + CNDS) ; elles ont été réparties entre les fédérations régionales (ligues sportives régionales) et des bénéficiaires de l'échelon départemental (comités départementaux, clubs) ;

1 366 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 525 demandes adressées aux services de la Jeunesse et des Sports.

Ces aides ont été employées pour les actions suivantes :

- l'aide à l'emploi associatif : 14,69 % des crédits,
- l'intégration des personnes handicapées (4,45 % des crédits), et la promotion de la pratique féminine : 3,48 % ;
- la santé et l'éthique sportive : 5,19 %,
- l'incitation à la mise en œuvre d'actions visant à la protection et à la sauvegarde de l'environnement : 2,15 %,
- l'aide à la pratique sportive dans les territoires défavorisés (ZUS, communes en DSR) : 32 %.

La part des aides affectées aux seules instances fédérales (ligues et comités) s'élève à 44,5% du montant total des crédits.

Ces aides financières directes sont complétées par une aide technique avec l'affectation auprès du mouvement sportif régional de 40 conseillers techniques sportifs, personnels spécialisés dont la mission consiste à soutenir l'activité du sport associatif amateur.

3) Le sport de haut niveau

La Bourgogne a compté, en 2008, 399 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles. Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante :

24 élites

51 seniors

87 jeunes

2 reconversions

Au total : 164 classés sportifs de Haut Niveau

233 espoirs et 2 partenaires d'entraînement

Les sportifs des 3 premières catégories sont identifiés comme étant susceptibles de constituer les équipes de France préparant les jeux olympiques, les championnats du Monde ou d'Europe. Pour les catégories espoirs, ils représentent les forces vives du sport de haut niveau à plus ou moins long terme.

Coordonné par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, le suivi social des sportifs de haut niveau s'effectue notamment par un partenariat avec le rectorat, l'université, la ville de Dijon, le conseil régional, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne. Ce regroupement de moyens a permis d'offrir à 150 sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau.

De plus, outre le concours des cadres techniques, la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports vie associative a consacré 72 749 € à l'insertion des sportifs, pour des formations ou des signatures de convention d'insertion avec des entreprises et 32 000 € au suivi médical et à l'évaluation des sportifs en vue de l'optimisation des performances et à la prévention et la lutte contre le dopage ;

En Bourgogne il existe 20 structures labellisées "pôles sportifs" de haut niveau :

- 2 pôles France (lutte, voltige aérienne) ;

- 18 pôles Espoirs (basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, gymnastique féminine et masculine, handball féminin et masculin, escrime, judo, natation, rugby, tennis de table, athlétisme, tir à l'arc, patinage de vitesse, course d'orientation, football, tennis) ;

Par ailleurs, il existe 4 centres régionaux d'entraînement et de formation (athlétisme, aviron, rugby, voile). Les filières ont bénéficié d'une aide globale de près 200 450 € euros par la DRJS de Bourgogne.

Le CREPS avec lequel une convention a été signée s'affirme comme le lieu privilégié d'accueil et de suivi des sportifs de haut niveau : 296 sportifs répartis dans 1 pôle France, 17 pôles espoirs et 1 CREF.

4) Les actions "Santé" et le sport

Sous la conduite du médecin conseiller de la direction régionale de la jeunesse et des sports, les actions suivantes ont été mises en œuvre, en direction de différents types de public :

- dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau

- en ce domaine, la DRDJS s'assure de la mise en œuvre effective de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, réalisée au CREPS ou avec le concours des centres médico-sportifs, et en animant de l'équipe régionale médico-sportive ; elle participe financièrement à l'accompagnement para-médical des sportifs des pôles ; 40 000 € ont été répartis à ce titre ;

- dans le domaine de la pratique "tout public"

- la formation continue des médecins amenés à établir les certificats de non contre-indication sportive et à prendre en charge les pratiquants de loisirs ;

- la promotion d'actions visant à favoriser la pratique des activités physiques de publics éloignés du sport (santé, âge, précarité) ; un colloque ayant pour thème "les bienfaits de l'activité physique chez les seniors" a été organisé en décembre 2008 ;

- l'étude de l'accidentologie dans le sport, avec le concours de la cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIRE) ; 402 signalements ont été effectués auprès de la CIRE par les services d'urgence, avec une prédominance d'accidents survenant lors de la pratique des sports sur roues (41.3%), puis des sports collectifs (18.7%) et des sports hippiques (13.4%) ;

- dans le domaine de la lutte et la prévention du dopage

- la lutte : mise en œuvre des contrôles anti-dopage, en lien avec l'agence française de lutte contre le dopage : 322 contrôles effectués en 2008 (dont 37 contrôles chez des sportifs sélectionnés pour les Jeux olympiques d'été), sur 20 sports différents, à la fois en compétition (71%) et lors des entraînements (23%) ; 3 contrôles se sont avérés positifs, dont 1 contenant de la cocaïne ;

- à noter qu'une coordination est assurée à ce sujet entre les services de la DRDJS et les services de police et de gendarmerie sur ce sujet, ainsi que le concours du Centre Inter Régional d'information sur les Drogues et Dépendances (CIRDD) ;

- la prévention : séquences d'information/prévention sur le thème du dopage auprès des associations et fédérations sportives, éducateurs en formation ;

5) L'aide à l'investissement sportif

Des aides de l'État pour un montant de 2 547 576 € ont été attribuées en 2008 principalement aux collectivités mais également à quelques associations de Bourgogne qui ont réalisé des équipements sportifs ; il s'agit de dotations du CNDS ou du budget général, ventilées à partir de l'échelon national pour 15 opérations et pour l'échelon régional, de 21 opérations.

- Aides de la dotation nationale = 2 250 300 €

- Aides de la dotation régionale = 297 276 €

6 opérations particulières de mise en accessibilité, afin de faciliter la pratique du sport pour les handicapés, ont été financées pour un montant de 169 000 €.

Par ailleurs, les services Jeunesse et Sports ont poursuivi le recensement des équipements sportifs engagé depuis 2005.

B. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

1) Améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et veiller à la sécurité des jeunes accueillis collectivement

Cette mission est prioritaire. Au cours de 2008 un plan de contrôle et d'inspection a été développé, visant à vérifier le respect de la réglementation spécifique à ce secteur et à s'assurer que les conditions étaient réunies pour garantir la sécurité des mineurs. Ces contrôles ont permis parallèlement d'évaluer la mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, d'apporter conseil et soutien aux équipes pédagogiques et d'accompagner la mise en place d'opérations particulières en formant les animateurs dans le but d'améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs.

Sur les 331 contrôles réalisés en 2008, seules 6 injonctions (1,81%) ont été faites, ce qui démontre l'efficacité de la double démarche, sécuritaire et pédagogique, menée par les services.

2) Soutenir les collectivités territoriales et les associations de jeunesse

- les politiques éducatives territoriales en milieu urbain et en zones rurales

Les contrats éducatifs locaux (CEL), phase essentielle pour la mise en œuvre d'une politique de jeunesse par les élus communaux, constituent l'intervention institutionnelle Jeunesse et Sport par excellence dans le cadre territorial, intervention reconnue, attendue et cohérente. En 2008, les services se sont attachés à maintenir ces interventions, tout particulièrement en raison du caractère largement rural de la région et de ses aires urbaines à fort regroupement de population, en concentrant les moyens pour diminuer le saupoudrage et être davantage présents sur les territoires les plus fragilisés.

En 2008, 106 projets ont été soutenus en Bourgogne et 328 communes ont été concernées (dont deux quartiers prioritaires de la dynamique «espoir banlieues») ; 85%, soit 340 595 €, des crédits consacrés aux projets éducatifs locaux ont été dévolus aux communes éligibles aux dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR-1).

- les actions spécifiques en faveur des associations

En 2008, en ce domaine, les services ont soutenu :

Des actions locales en faveur de la jeunesse pour un montant de 299 125 €, notamment dans le cadre de conventions ZUS. 105 associations ont été aidées. 29 chantiers de jeunes, majoritairement centrés sur la restauration du petit patrimoine rural non protégé, ont reçu l'appui de Jeunesse et Sports (413 jeunes concernés pour 5 169 journées stagiaires) ; ces chantiers, vecteurs de dynamique locale, de solidarité et d'intégration sociale, ont contribué à renforcer l'action de l'État dans ce domaine.

L'emploi associatif à travers l'aide du FONJEP pour un montant de 561 586,50 € : cette subvention pluriannuelle (montant pour l'année 2008 : 7 341 €), liée au projet de l'association, a pour but principal de faciliter la rétribution d'un salarié exerçant prioritairement des fonctions d'animation. Sur les 76,5 postes financés en 2008, 60,5 postes sont implantés dans une structure située en zone éligible à la DSU ou à la DSR-1.

3) Contribuer au développement des projets et de la mobilité des jeunes

- développer le goût de l'initiative des jeunes

Le dispositif «Envie d'Agi», composé d'un programme départemental (projets jeunes ou FAIJ») et d'un programme régional («Défi Jeunes») constitue, en Bourgogne, la pierre angulaire en matière d'aide à

l'initiative des jeunes en vue du développement de leur autonomie et de leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience.

En 2008, 227 jeunes (30 ans au plus) ont vu leur projet soutenu par les services jeunesse et sports de Bourgogne pour un montant de 193 512 € ; 97% des «projets jeunes» ont eu pour finalité l'animation et la cohésion sociale. 73% des «Défis Jeunes» ont eu pour finalité la création d'activités et une première création professionnelle.

- favoriser les échanges internationaux de jeunes

Dans le cadre du PEJA (programme européen en action), la redynamisation du comité régional opérée depuis 2007 et renforcée en 2008, a permis d'impliquer plus fortement les collectivités locales dans la mise en œuvre de ce programme. 7 projets (dans le cadre des échanges de jeunes pour les 13-25 ans et du service volontaire européen pour les 18-30 ans), pour 117 jeunes, ont été financés par la commission européenne pour 69 845 €. La DRDJS a également soutenu 4 projets hors PEJA qui ont concerné 61 personnes.

4) Accompagner la vie associative et fournir une information de qualité aux usagers institutionnels et aux jeunes

- accompagner la vie associative : former et informer

Formation des bénévoles : en 2008, 29 associations ont été subventionnées au titre du conseil du développement de la vie associative (CDVA), pour 75 actions de formation de bénévoles et un montant de 87 082 €. La gestion du CDVA, pilotée au niveau national, jusqu'en 2008, est déconcentrée à compter de 2009 ;

Information des bénévoles : Le réseau «mission d'accueil et d'information des associations» (MAIA), instance interservices coordonné par les délégués départementaux à la vie associative de chaque direction de la jeunesse et des sports, a été consolidé en 2008, et ce, afin d'assurer, tout particulièrement, une meilleure information aux bénévoles. 75% des usagers institutionnels se sont déclarés satisfaits des informations délivrées au niveau de la vie associative.

- l'information des jeunes

Les services jeunesse et sports ont poursuivi en 2008, leur soutien au centre régional information jeunesse (CRIJ) et au réseau information jeunesse (38 structures relais en Bourgogne), en accentuant la restructuration de ce dernier (concentration des moyens sur les structures les plus dynamiques) et en incitant le CRIJ, tête de réseau, à se recentrer sur ses trois missions fondamentales : accueil et information, production documentaire, animation et développement de réseau ; un montant de 240 500 €, dont 196 000 € pour le CRIJ a été consacré en 2008 à cette action ;

C. FORMATIONS ET EMPLOI DANS LES DOMAINES JEUNESSE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE

- le dispositif de formation aux métiers du sport et de l'animation

Au cours de l'année 2008, près de 800 personnes ont suivi 51 formations conduisant aux professions du sport et de l'animation dans le cadre du dispositif de préparation à ces emplois mis en place par la direction régionale de la jeunesse et des sports, pour 317 diplômes d'animateurs délivrés (190 spécialité "sport" et 127 "jeunesse") ;

A signaler un effort important a été fait pour faciliter l'accès de tous publics à ces formations, sous forme d'aides directes ou de prises en charge financières : tous dispositifs confondus, un total de 240 084 € a

été accordé aux stagiaires inscrits au sein des formations qualifiantes, auxquelles il convient d'ajouter les 60 250 € attribués aux stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de séjours de mineurs) ; dans le cadre de la politique de la ville, une version "renforcée" de ce type de dispositif permet, à titre exceptionnel, et sous certaines conditions, une prise en charge quasi totale des coûts des formations par les services de la DRDJS ("Parcours Animation Sport" (PAS), 53 jeunes aidés en 2008).

- l'emploi associatif : favoriser le regroupement pour favoriser l'emploi

Parmi les mesures développées par les services Jeunesse et Sports en faveur de l'emploi associatif (voir plus haut, aides au sport, FONJEP, et ci dessus), une démarche particulière a été mise en oeuvre auprès des associations, afin de favoriser la création de quelques emplois, en les incitant à se mettre ensemble, par filière ou par territoire, pour supporter un emploi qu'elles ne pourraient envisager isolément : les groupements d'employeurs ; 31 de ces groupements ont ainsi été créés en Bourgogne (16 en Côte-d'Or, 12 en Saône et Loire, 2 dans l'Yonne et 1 dans la Nièvre), dont 12 en 2008 ;

- observer et analyser pour améliorer

Enfin, le travail d'observation permettant d'analyser et d'affiner les différents dispositifs a été poursuivi en 2008 : sont analysés en particulier l'évolution des besoins en emploi dans les différentes disciplines et types d'association pour en extraire les orientations à prendre dans le domaine des formations, et le suivi des trajectoires des stagiaires après l'obtention de leur diplôme. 56 000 € ont été affectés à cette démarche en 2008.

77% des personnes formées pour 2007-2008 sont en situation d'emploi au 1^o Mars 2009, dont 55% ont un emploi en relation directe avec le diplôme obtenu.

III - PERSPECTIVES 2009

Pour l'année 2009 les services de la direction régionale de la jeunesse et des sports poursuivront leurs actions selon les orientations prioritaires suivantes

- **Poursuite** des efforts de modernisation et de recherche de l'efficience notamment au titre de la gestion financière (surtout gestion des BOP sur l'ensemble de la région Bourgogne) ;

- **Renforcement** des contrôles sur, d'une part, les professionnels du sport (établissements commerciaux dispensant des activités sportives) et, d'autre part, les accueils de mineurs ;

- **Présentation** d'un état des lieux de la vie associative en Bourgogne (création d'un répertoire des associations et d'un questionnaire (opération mise en place en 2008) permettant de quantifier l'emploi associatif régional et l'impact de l'activité associative sur la vie sociale et économique locale ;

- **Participation** active à la relance des emplois aidés dans le cadre d'un plan d'actions en 3 axes : 1/ communication et information ; 2/ accompagnement à la mise en place des contrats ; 3/ stratégies et insertion durable dans l'emploi (en s'appuyant sur les dispositifs d'aide à la formation et sur les groupements d'employeurs) ;

- **Soutien du sport** associatif amateur en poursuivant notamment la démarche d'évaluation de l'impact des aides et sa rationalisation par la limitation, dans la mesure du possible, du nombre des «micro-

subventions» afin d'optimiser les coûts de gestion et de donner un effet de levier suffisant à l'action de l'État dans les domaines Jeunesse, Sports, Vie Associative. Le niveau des aides affectées aux territoires les plus fragiles et à destination de certains publics sera maintenue (promotion du sport féminin, quartiers défavorisés, développement du sport pour les publics handicapés) ;

– **Accompagner** la réforme nationale du sport de haut niveau pour l'olympiade 2009-2012 qui envisage un resserrement des listes de sportifs reconnus de haut niveau et une restructuration des filières d'entraînement.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Directeur : Charles BRU

Adresse : 4, rue de Patay

BP 52 03

45052 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02 38 54 87 40

Fax : 02 38 62 54 14

Mail : dirpjj-centre@justice.fr

Effectifs : 528 ETP (plafond d'emplois)

Budget : 17 664 000 € (titres III, V et VI du BOP 2009)

La protection judiciaire de la jeunesse est une direction du ministère de la justice, chargée d'une mission d'éducation et de prévention auprès des mineurs délinquants ou en danger, ainsi que des jeunes majeurs éprouvant des difficultés d'insertion sociale.

Depuis le 1er janvier 2009, les quinze directions régionales (DR) de la protection judiciaire de la jeunesse ont été remplacées par neuf directions inter-régionales (DIR). Les quatre départements de Bourgogne relèvent désormais de la DIR centre, sise à Orléans (45).

Au total, la DIRPJJ centre couvre désormais 10 départements, correspondant à 6 directions départementales (DD : Eure-et-Loire, Loiret, Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne) et 2 directions interdépartementales (DID : Indre-et-Loire / Loir-et-Cher ; Cher / Indre).

A terme, le périmètre de l'inter-région devrait englober les régions Centre, Bourgogne et Champagne-Ardenne.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Sous l'autorité du Garde des sceaux, ministre de la Justice et dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et du département, les directeurs régionaux sont chargés dans la région, selon le décret n°88-42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services extérieurs de l'éducation surveillée :

- **d'appliquer** la politique nationale de prise en charge de la jeunesse délinquante et en danger,
- **d'harmoniser** les actions du secteur public et du secteur associatif habilité,
- **de définir** et d'évaluer les besoins de prise en charge de la jeunesse délinquante et en danger et de contribuer en liaison avec les autorités judiciaires et administratives, à l'élaboration et au suivi des actions conduites dans ce domaine,
- **de répartir** l'ensemble des moyens en personnel et en équipement,
- **de contrôler** et d'habiliter les personnes, établissements et services publics prenant en charge directement des mineurs et jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire,

- **de concourir** à l'établissement de la tarification des prestations fournies par ces personnes, établissements et services.

Pour garantir une aide aux décisions de l'autorité judiciaire et une prise en charge adaptée, de qualité, pour les mineurs sous main de justice, la direction inter-régionale Centre dispose d'un secteur public et d'un secteur associatif habilité, ce dernier comprenant un certain nombre d'associations en charge de l'exécution des diverses missions qui lui sont confiées (investigation, réparation ou placement).

Ainsi, dans l'inter-région PJJ Centre, le secteur public est constitué de 21 services ou établissements :

- 11 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO), dont 5 sont situés en Bourgogne. Ces services peuvent comporter une ou plusieurs unités éducatives de milieu ouvert (UEMO), réparties sur le territoire ; une unité éducative d'activités de jour (UEAJ) est généralement rattachée à ces services pour proposer des activités de jour.

- 8 établissements de placement éducatif (EPE) et 2 centres éducatifs fermés (CEF) situés à Châtillon sur Seine (Côte d'Or) et la Chapelle St-Mesmin (banlieue d'Orléans).

Le secteur associatif habilité comprend 55 établissements et 29 services (dont 24 établissements et 10 services sur les seuls départements bourguignons), qui prennent en charge des mesures d'investigation, de réparation, de placement ou bien proposent des activités d'insertion aux mineurs sous main de justice.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

L'activité 2008 a été caractérisée par :

- l'ouverture ou la préparation de l'ouverture de plusieurs établissements dédiés (exclusivement ou non) à la prise en charge de mineurs délinquants :

- ouverture du CEF public de La Chapelle-Saint-Mesmin, en septembre, destiné à accueillir des garçons de 13 à 16 ans

- préparation de l'ouverture du CEF associatif de Dreux (28), prévue en septembre 2009 et dont le projet est porté par l'association Diagrama

- l'association ADSEA d'Eure et Loire a présenté en CROSMS, fin 2008, le projet de création d'un internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents (ISEMA) pour des jeunes de 10-18 ans, dans le cadre d'un partenariat PJJ, conseil général et DDASS. L'ouverture effective de cet établissement à caractère expérimental est prévue début 2009 et doit permettre de répondre aux besoins spécifiques des mineurs présentant des troubles plus importants que ceux justifiant un placement en ITEP sans pour autant relever d'une hospitalisation. Une prise en charge globale (thérapeutique, éducative, sociale, familiale et judiciaire) est prévue.

Quant au CEF d'Autun (71) ouvert en mai 2005, cet établissement a pu stabiliser son fonctionnement sur l'année 2008.

- la mise en place des orientations récentes en matière pénale et notamment des dispositions de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

- réception et mise en oeuvre des premières mesures éducatives d'activité de jour confiées par les magistrats

- développement des aménagements de peines, notamment à partir des équipes de milieu ouvert chargées d'accompagner éducativement les mineurs incarcérés (quartier mineurs de Varennes le Grand, Dijon, Tours, Bourges et Orléans)
- généralisation des bureaux d'exécution des peines (BEX), permanence éducative permettant d'informer les mineurs non connus antérieurement, et leur famille, du contenu des décisions judiciaires prises à leur égard : création en 2008 par exemple dans l'Yonne et en Côte d'Or.
- développement des mesures alternatives aux poursuites et des stages collectifs (stage de citoyenneté, stage de formation civique...), notamment dans l'Yonne.

- la poursuite de la mise en place de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment en ce qui concerne les droits des usagers. Ainsi, tous les projets de service et d'établissement du secteur public des 10 départements de l'inter-région ont été actualisés et devront passer en CROSMS en 2009.

- la participation dans les départements à l'installation ou au fonctionnement des cellules de recueil des informations préoccupantes, prévues par la loi du 5 mars 2007 relative à la réforme de la protection de l'enfance

Enfin, sur l'interrégion, les services de la protection judiciaire de la jeunesse ont maintenu sur l'année qui vient de s'écouler leur implication dans les politiques publiques et la politique de ville :

- travail dans la Nièvre sur la prévention des conduites addictives chez les jeunes, associant l'infirmière de la PJJ, l'éducation nationale et le conseil général
- mise en place de stages de sécurité routière dans l'Yonne, en lien avec l'association des motocyclistes de la police nationale à Sens et la gendarmerie
- en Saône et Loire, la PJJ et l'inspection académique assurent la coordination d'un dispositif d'appui et de prévention de l'exclusion scolaire (DAPES), qui confié à une association et financé conjointement par l'État (FIPD) et le Conseil général, assure en résidentiel court des bilans et propositions d'orientation pour les collégiens en grand risque d'exclusion. Cette structure obtient des résultats remarquables en matière de réintégration des jeunes dans les dispositifs de droit commun et bénéficie d'un suivi très rapproché et d'outils d'évaluations fins et opérationnels.

Au 1er janvier 2009, l'organisation administrative et financière a été modifiée. Les directeurs interrégionaux, responsables de BOP, sont aussi devenus responsables d'une seule unité opérationnelle (UO) qui regroupe l'ensemble des départements de l'interrégion. Antérieurement, en 2008, les directeurs départementaux de la région centre étaient responsables d'UO pour leur propre département ; en revanche, les départements de la région Bourgogne étaient regroupés en une seule UO dont le responsable était le directeur régional de la PJJ de Bourgogne-Franche-Comté.

III - PERSPECTIVES 2009

La DIRPJJ s'attachera à poursuivre la mise en œuvre du Projet Stratégique National 2008-2011 et sa déclinaison interrégionale (Projet Stratégique Inter-Régional) autour des axes suivants :

- *améliorer la qualité de l'aide à la décision des magistrats de la jeunesse*, en développant la capacité d'intervention du secteur public en matière d'investigation (enquêtes sociales, investigation d'orientation éducative et recueils de renseignements socio-éducatifs) et en s'attachant à la qualité des rapports, au

respect des délais et en prenant en compte au plus près les besoins des juridictions.

- *poursuivre le recentrage au pénal de l'activité*, initié depuis plusieurs années, avec un objectif approchant les 100 % en 2011. La protection judiciaire de la jeunesse doit à cet égard mettre en œuvre des projets éducatifs structurés pour les mineurs délinquants. Cette démarche est en cohérence avec l'inscription de plus en plus marquée des départements dans la prévention et la coordination de l'enfance en danger au niveau local.

Pour garantir une offre de qualité, diversifiée et efficiente au pénal, un dispositif adapté doit être proposé dans chaque département permettant de prendre en charge sans délai les mineurs confiés au pénal. C'est ainsi que l'actualisation des projets de services réalisée en 2008 s'est faite en conformité avec l'organisation des missions définie par le décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la PJJ : la démarche aboutira en 2009 au passage en CROSMS de tous les établissements et services et à la signature de leurs arrêtés de création, rendant ainsi plus lisible l'action de la PJJ.

S'agissant du placement judiciaire, son organisation doit permettre de disposer d'une prise en charge continue et structurante pour les jeunes, avec un taux de prescription judiciaire de 100 % dans les établissements de placement du secteur public. Par conséquent, la DIRPJJ veillera particulièrement à la montée en charge progressive des établissements dont l'ouverture est prévue en 2009 (CEF de Dreux, Centre Éducatif Renforcé de Gurgy (89) en septembre 2009, établissement à créer en Indre-et-Loire). Elle réalisera également sur l'année 2009 un schéma directeur du placement judiciaire visant à garantir l'adaptation de l'offre du secteur public dans le nouveau périmètre Centre- Bourgogne.

Enfin, la prise en charge au pénal devra s'appuyer sur la mise en place d'activités de jour, que le mineur soit pris en charge en milieu ouvert ou bien dans le cadre d'une mesure de placement. La structuration de ces activités sur l'inter-région devra être organisée d'ici 2011.

- *développer le contrôle et l'audit éducatif des services prenant en charge des jeunes au civil comme au pénal*, afin de garantir des parcours institutionnels de qualité aux publics pris en charge. Tous les établissements et services du secteur public et associatif habilité seront concernés, sur la base d'une programmation annuelle ayant pour objectif d'auditer chacun d'entre eux a minima tous les 5 ans. A cette fin, un pôle interrégional d'auditeurs a été installé à la DIRPJJ Centre, début 2009, pôle qui pourra s'inscrire dans la continuité des pratiques existant antérieurement sur la région en matière de contrôle.

L'amélioration de la qualité des prestations supposera parallèlement que chaque établissement et service du secteur public ou associatif mette en place d'ici juin 2010 une première démarche d'évaluation interne, en conformité avec les dispositions de la loi du 2 janvier 2002

L'année 2009 sera nécessairement une année de transition, tous les domaines d'activité du service inter-régional étant touchés par la réforme territoriale mise en œuvre depuis janvier 2009.

Le début de l'année 2010 pourrait voir la création à Dijon d'une plateforme de gestion pour le traitement des factures (mandatement) dans un premier temps, voire pour une mutualisation inter-régionale des achats. Si ce projet, lié à la mise en place de nouveau logiciel Chorus, était officialisé, il devra être préparé en 2009.

DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

Directeur : Bernard DECARIS

Adresse : 15-17, Avenue Jean Bertin - BP 16610

21066 DIJON Cedex

Tél : 03 80 29 40 52

Fax : 03 80 29 41 03

Mail : bernard.decaris@recherche.gouv.fr

Site internet :

Effectifs : 3

Budgets : 1 252 560 € (budget déconcentré)

+ 404 913 € (sur BOP central)

+ 500 000 € (plan de relance)

Présentation générale du service, en quelques lignes synthétiques.

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La délégation régionale à la recherche et à la technologie est une administration du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Sous l'autorité du Préfet de Région, le Délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT) est placé, d'une part, auprès du directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), et d'autre part, auprès du recteur d'académie en qualité de conseiller pour la recherche et la technologie.

A. LES MISSIONS

- Informer, animer, coordonner les actions dans les domaines de :
- **la recherche**
- **la technologie**
- **l'innovation**
- **la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.**

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

- Les actions menées en 2008 s'inscrivent dans la réalisation du contrat de projets État-Région 2007-2013. En ce qui concerne le volet recherche académique, la structuration en 4 pôles régionaux de recherche est effective. Il s'agit de :

- **sciences des matériaux et ingénierie des procédés,**
- **agroalimentaire, bio géosciences et agro environnement,**
- **santé, sciences et technologies de l'information et de la communication,**
- **sociétés, identités, territoires et patrimoines.**

Dans ce cadre, 6 grands projets de recherche structurants pour la Bourgogne avaient été évalués et validés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et peuvent bénéficier de subventions destinées à financer des équipements scientifiques.

Un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a, lui aussi, été évalué positivement. Son objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables.

Le soutien à SYNERJINOV, à Bourgogne Innovation, « Cellule de Diffusion technologique (CDT) » qui bénéficie de ce label, aux plates-formes technologiques ayant reçu le label PFT, à l'incubateur PREMICE, à Pharminage et aux « Centres de Ressources Technologiques (CRT) » est effectif et accompagne l'aménagement d'un Espace Régional de l'Innovation.

L'évaluation de SYNERJINOV, structure de mutualisation des actions de valorisation de la recherche, a été effective et a conduit à une analyse positive. Celle-ci s'est traduite par un renouvellement du financement de ce programme pour une durée de trois ans.

Bourgogne Innovation a déposé en 2008 une demande de reconnaissance de CDT ce qui a conduit à une labellisation nationale de la structure. De même, la structure SERAM, relevant de Paris Tech Cluny a reçu un label CRT rejoignant le CRITT 2ABI et le CIM d'Auxerre déjà titulaires du label.

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle est programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 et a été réalisé en 2008. Le CCSTI de Bourgogne a déposé une demande de labellisation en 2007 dans le cadre de la campagne nationale de renouvellement des labels CCSTI et a reçu en 2008 le label «science et culture, innovation» sous réserve de mettre en place un conseil scientifique. Cela sera effectif en 2009.

A l'issue de cette deuxième année d'exécution du CPER, le bilan est de 3 469 627 € engagés sur les deux annuités du CPER. Une priorité forte a porté sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche.

La mise en place de l'agence nationale de la recherche est maintenant effective. Elle a conduit à la modification des conditions d'attribution des aides et à une bonne efficacité dans la mise en place effective des moyens financiers aux laboratoires de recherche. Les laboratoires de la région Bourgogne ont participé activement aux appels d'offre de l'agence. La région est maintenant en 13ème position des régions françaises pour une valeur des contrats de 5 991 000 €.

L'incubateur régional PREMICE a souhaité pouvoir être géré de manière indépendante et a maintenant créé une structure associative. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir une conclusion positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat

avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création. La subvention du MESR pour l'année 2008 a été de 238 000 € pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement de 7 projets d'incubation éligible.

Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par l'ANR et par OSÉO bénéficie maintenant d'un partenariat avec le conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une très vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. Dans ce contexte très stimulant, un projet de création-développement a été primé au niveau national ainsi qu'un projet en émergence qui s'ajoute aux projets soutenus par le conseil régional. Le montant 2008 a été de 310 000 € de prix.

Une opération expérimentale a été organisée fin 2008 intitulée «concours de projets étudiants pour la création d'entreprises de technologies innovantes» en partenariat entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et OSÉO innovation. Quatre régions sont concernées : Bourgogne, Bretagne, Lorraine, Poitou-Charentes. Celle-ci sera effective pour le concours 2009.

Il s'agit de :

1 - **Faire émerger et récompenser** des projets de création d'entreprises de technologies innovantes dans le cadre des cursus de l'enseignement supérieur, portés par des équipes pluridisciplinaires et encadrés par des enseignants.

2 - **Favoriser** chez les étudiants l'émergence de la culture d'entrepreneur.

3 - **Encourager** la mixité des approches pédagogiques entre les enseignants et les professionnels de la création d'entreprise innovante.

4 - **Définir** les conditions d'une généralisation de cette expérience en 2010 pour la création d'une éventuelle troisième catégorie dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Les aides à l'innovation en entreprises

Plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ont été réalisées en 2008 dont deux en collaboration avec Bourgogne Innovation. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'était pas le cas précédemment. La priorité donnée à l'information des responsables d'entreprises devrait se traduire dans les années à venir par une augmentation du nombre d'entreprises bénéficiaires. En 2008, 5 nouvelles entreprises bénéficient du CIR ainsi que 6 nouvelles «jeunes entreprises innovantes» qui s'ajoutent à celles bénéficiant précédemment de ces mesures fiscales d'aides (respectivement de 157 et 18).

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 13 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une décision positive.

III - PERSPECTIVES 2009

Mettre en œuvre les volets «enseignement supérieur, recherche et compétitivité» et «espace régional de l'innovation» du CPER.

Accompagner par le soutien à la recherche une offre de formation attractive (masters et doctorats)

Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le pôle nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus.

Renforcer le soutien aux CRITT et aux plates-formes technologiques labellisées.

Développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises (ex: EM2B, Plateform3D)

Accompagner l'uB Filiale, SAS, dans son installation effective, notamment en participant au conseil de surveillance et en présentant sa demande d'agrément au titre du crédit impôt recherche et du maintien du label CRT aux CRITT gérés par uB Filiale.

La mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne innovation.

Soutenir les objectifs de l'incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement

Associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur.

La participation aux conseils scientifiques de l'université de Bourgogne, de l'ENSAM et de l'ENESAD permettra d'aider à la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons.

Renforcer l'autonomie du jury régional du concours création d'entreprises de technologies innovantes.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES CENTRE - EST - DIJON

Directeur interrégional : Philippe PEYRON,

Adresse : 72, A rue d'Auxonne -

BP1531

21033 DIJON Cedex

Tél 03.80.72.50.00

Fax 03.80.67.20.55

Effectifs au 1er janvier 2009 : 2817 agents

Masse salariale au 1er janvier 2009 : 135 963 657 €

Budget de fonctionnement au 1er janvier 2009 : 42 927 793 € (en CP)

Investissements (prévision) : 11 580 715 € (en CP) hors plan de relance

I - RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE INTERRÉGIONAL

Le service public pénitentiaire participe et veille à l'exécution des décisions et sentences pénales, ainsi qu'au maintien de la sécurité public. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. (art1er de la loi du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire). Enfin, il est organisé de manière à assurer l'individualisation de la peine.

La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Dijon représente un service déconcentré de l'administration pénitentiaire et représente l'une des 9 DSIP. Elle est chargée d'animer, de contrôler et de coordonner l'activité des établissements pénitentiaires, ainsi que des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) placés sous son autorité.

Sa compétence géographique s'étendait jusqu'au 31 décembre 2008 aux régions administratives de Bourgogne, Franche Comté et Champagne-Ardenne.

Depuis le 1er janvier 2009, la région Franche-Comté est rattachée à la DISP de Strasbourg, tandis que la région centre a été placée sous l'autorité de la direction interrégionale qui devient DISP Centre Est – Dijon.

Outre le siège de la direction, la région Bourgogne regroupe :

5 établissements pénitentiaires qui se différencient par leurs modalités d'exécution de la peine, à savoir :

- 3 maisons d'arrêt recevant les prévenus et les condamnés, dont le reliquat de peine est inférieur à un an : Auxerre (capacité 102 places), Dijon (187 places) et Nevers (116 places).

- 2 centres pénitentiaires (établissements comprenant au moins deux quartiers à régime de détention différent) :

- Varennes-le-Grand (71) comprenant une maison d'arrêt (200 places) et un centre de détention (193 places) au régime principalement axé sur la préparation à la sortie et accueillant les condamnés présentant les meilleures perspectives de réinsertion.

- Joux-la-Ville (89) comprenant un centre de détention hommes (502 places) et un centre de détention femmes (100 places).

Au 1er janvier 2009, l'effectif de la population pénale écrouée dans ces établissements était de 1785,

contre 1740 au 1er janvier 2008, 1 658 au 1er janvier 2007, soit une augmentation de plus de 7,66 % en trois ans.

3 établissements avaient une densité carcérale supérieure à 150% (nombre de personnes sous écrou présentes en détention, hors PSE, SL, PE) : CP Varennes-le-Grand - quartier maison d'arrêt- (171%) ; MA Dijon (147% tous quartier confondus mais 162% au quartier hommes) ; MA Auxerre (166%).

4 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), soit un par département:

- Côte d'Or, dont le siège se situe à Dijon (21).
- Nièvre, dont le siège se situe à Nevers (58).
- Saône et Loire, dont le siège se situe à Chalon sur Saône (71).
- Yonne, dont le siège se situe à Auxerre (89).

Ils ont pour mission, auprès des établissements et en milieu ouvert, de favoriser l'accès au droit et aux dispositifs d'insertion de droit commun des personnes placées sous main de justice. Depuis 2004, ces services sont au cœur du dispositif d'aménagement des courtes peines, visant à faciliter le retour à la vie libre et ainsi prévenir la récidive.

Au 1er janvier 2009, 5556 mesures en milieu ouvert concernant 5230 personnes étaient en cours de suivi dans les SPIP.

Les ressources humaines au 1er janvier 2009 comptaient 848 agents pour la région Bourgogne répartis dans les établissements pénitentiaires (598), dans les SPIP (98) et au siège de la direction inter-régionale (118 + 34 agents composant l'équipe régionale d'intervention et de sécurité laquelle a vocation à intervenir dans les 3 régions Bourgogne, Champagne-Ardenne et Centre).

II - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES PAR LE SERVICE EN 2008

1) Mise en oeuvre des règles pénitentiaires européennes (RPE) qui visent à mieux prendre en compte le régime des condamnés en maison d'arrêt. La région Bourgogne compte un site expérimental : la maison d'arrêt d'Auxerre qui a répondu aux premières exigences de cette nouvelle dynamique de travail : création d'un quartier arrivants de 5 cellules de 5 places, réactualisation du livret d'accueil, création d'un quartier pour condamnés de 24 cellules (48 places).

2) Conduite du processus de labellisation du quartier arrivants au CD de Joux la Ville dans le cadre de la mise en oeuvre des «RPE». L'établissement a été audité en décembre 2008 sur la base d'un référentiel national. La commission nationale de validation devrait délivrer le label à l'établissement très prochainement.

3) Poursuite de la politique de développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération. Pour la région Bourgogne, le taux des détenus condamnés bénéficiant d'un aménagement de peine est passé de 6,01% au 1er janvier 2008, à 10,78% au 1er janvier 2009. Cette augmentation est due à un facteur essentiel : Accroissement du nombre détenus placés sous PSE : 36 détenus à la Maison d'Arrêt de Dijon au 1er janvier 2009, 23 à la maison d'arrêt d'Auxerre, 51 au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand et 11 à la Maison d'Arrêt de Nevers.

4) Par ailleurs, la DISP a mis l'accent également sur le développement des autres aménagements de peine. Le quartier de semi liberté de la Maison d'arrêt de Dijon a ainsi fait l'objet d'une restructuration permettant un développement de la semi liberté, tandis qu'un projet est à l'étude concernant la création d'un centre de semi liberté à Dijon. Enfin, la Direction a souhaité également être active en matière de placement extérieur.

Le 18 novembre, au CP de Clairvaux s'est tenu un colloque réunissant plus d'une centaine de personnes représentant les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les magistrats en charge de l'exécution et de l'application des peines et les associations d'insertion autour de la thématique du «Placement extérieur, outil de préparation à la sortie».

III - PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU SERVICE POUR 2009

- **Intégrer** la restructuration de la nouvelle carte pénitentiaire suite au décret paru le 31 décembre 2008, entré en application au 1er janvier 2009, modifiant considérablement le ressort géographique de la direction interrégionale de Dijon. Cette réforme s'inscrivant dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a modifié la compétence territoriale du directeur interrégional (rattachement de la région Franche Comté à la DI de Strasbourg, rattachement de la région Centre à la DI de Dijon) qui correspond à la prise en charge nette par la DISP de 900 personnels et de 1400 personnes détenues supplémentaires.

- **Continuer** le programme de création de places supplémentaires dans le cadre du dispositif d'accroissement des capacités (DAC) : 53 pour la MA de Nevers

- **Poursuivre** l'augmentation des aménagements de peine. Dans le cadre de la mise en place du «PSE fin de peine», une convention a été signée avec la SDAT permettant d'accueillir des condamnés originaires de la région Bourgogne ou ayant un projet d'insertion dans cette région. Par conséquent, le placement à la «Maison Régionale de l'Emploi» sera une des modalités possibles d'exécution de la peine. L'expérimentation sera mise en place à Dijon à compter d'avril 2009. En 2009, le nombre de place sera limité à 10 en logement individuel.

- **Accélérer** la mise en place des règles pénitentiaires européennes et conduire la démarche de labellisation du quartier arrivants au CP de Varennes le Grand pour parvenir à une validation par la commission nationale, conformément à l'établissement de Joux la Ville.

DÉLÉGATION REGIONALE AU TOURISME

Délégué : Olivier GHEBALI du 1er janvier au 30 octobre –
Intérim assuré par Henri INIESTA

Adresse : Caserne Vaillant

22, avenue Garibaldi

21000 Dijon

tél : .03 80 42 84 05

Fax : 03 80 42 84 04

Mail : drt-bourgogne@tourisme.gouv.fr

Site internet :bourgogne-tourisme-drt.fr

Effectifs : 3, 1A+, 1A, 1C

Budgets :

Budget de fonctionnement : 31 034,28 €

Budget d'intervention : AE :167 735,30 € CP:114 270,80 €

Les délégués régionaux au tourisme ont été institués par le décret n°60-1161 du 2 novembre 1960. La circulaire du ministre délégué au tourisme n° 2005-10 du 2 février 2005 a précisé la position et les missions du délégué régional au tourisme. Le code du tourisme institué dans sa partie réglementaire par les décrets 2006-1228 et 2006-1229 du 6 octobre 2006 définit les missions du délégué régional au tourisme dans ses articles R122-29 à R122-31

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du délégué s'articulent autour de quatre axes principaux :

A. POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIERE DE TOURISME

Le délégué est chargé, sous le contrôle du préfet de région et des préfets de département, de l'application de la politique de l'État dans le domaine du tourisme

Il propose aux préfets de région la répartition des subventions de toute nature accordées par la délégation.

Le délégué régional au tourisme anime et suit au plan local la mise en œuvre du plan qualité tourisme et des politiques sociales du tourisme et notamment le suivi du label tourisme et handicap.

Il organise l'examen de guide interprète régional et émet un avis sur les demandes de cartes de guides-interprètes régionaux.

Il procède au suivi des politiques locales conduites en matière de tourisme;

B. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Le délégué régional au tourisme participe à toutes les procédures et décisions relatives à la mise en œuvre des réglementations touristiques relevant de la compétence de l'État et notamment les réglementations concernant :

l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours participation aux CDAT (commissions départementales de l'action touristique) ;

l'organisation de l'examen professionnel des guides interprètes régionaux ;

la réglementation en matière d'équipement hôtelier (communication par le délégué régional aux commissions départementales d'équipement commercial de l'avis de la CDAT sur les projets hôteliers) ;

la réglementation en matière de classement des équipements et organismes de tourisme.

C. MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION

Il apporte son concours à l'expertise des projets touristiques,

il est également associé aux études en matière de statistiques et de rassemblement de données sur l'économie touristique

Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites au plan territorial en matière de tourisme et de rassembler toutes les informations sur les questions d'intérêt touristique nécessaires au ministre chargé du tourisme.

Il aide les collectivités territoriales et les organisations locales à coordonner leurs efforts de promotion et à établir leurs programmes de manifestations d'intérêt touristique.

D. BUDGET DU PROGRAMME TOURISME DE NIVEAU LOCAL

Le délégué régional est responsable d'un budget opérationnel de programme de niveau régional au titre du programme tourisme

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME

Au titre du contrat de plan, et sur les autres programmes dont le FEDER les actions de la DRT s'inscrivent dans la valorisation d'un environnement et d'un patrimoine de qualité, dans l'accompagnement des projets de territoire, du droit aux vacances pour tous, de l'amélioration de l'offre touristique mais aussi dans la mise en œuvre de l'observation de l'activité touristique.

1) Mise en œuvre des politiques contractuelles

a) contrat de plan état région (CPER)

Dans le cadre du contrat de projets État Région 2007-2013, la DRT a assuré l'instruction des demandes de subventions et programmé, en consommant au niveau de la région 167 735,30€ d'AE sur son budget opérationnel de programme (BOP) Les opérations programmées en 2008 figurent en annexe du présent document.

Pour les opérations engagées antérieurement à la mise en place de la LOLF par les préfectures de département et les opérations programmées de 2006 à 2008 par la DRT, la DRT Bourgogne a mandaté pour **114 270,80 €** de crédits de paiement. Les opérations concernées figurent en annexe du présent document.

b) Objectif 2 FEDER

Dans le cadre de l'instruction des dossiers programmés sur les fonds européens 19 opérations ont fait l'objet d'attestations pour versement d'acomptes ou de certification de service fait pour versement de solde, avec visites sur place.

2) Label Tourisme Handicaps

Sur instructions de la direction du tourisme, en partenariat avec le conseil régional, le comité régional du tourisme, les 3 agences de développement touristique et le comité départemental du tourisme de Saône et Loire, la DRT a poursuivi la mise en œuvre du label «tourisme-handicap» pour tous les types d'offres touristiques, en assurant notamment le secrétariat de l'instance régionale de mise en œuvre du label. Cette organisation a permis d'assurer la labellisation de 29 nouveaux sites et équipements touristiques bourguignons (13 en 2007).

	Dossiers labellisés « Tourisme et Handicaps »						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
21	2	3	10	4	1	15	35
58	2	5	5	5	1	7	25
71	1	13	23	18	11	4	70
89	1	8	8	5	0	3	25
Région	6	29	46	32	13	29	155

B. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT

1) Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT)

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DRT a participé à **8 commissions départementales d'action touristique (CDAT)**, en tant que membre permanent des 3 formations constitutives de la CDAT.

La délégation s'est ainsi prononcée sur les dossiers relevant : de classements d'hébergements touristiques, gîtes et chambres d'hôtes, meublés de tourisme, campings, restaurants de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, sur le classement d'offices du tourisme et sur les demandes d'attribution relevant de l'application de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours touristiques de licences, habilitations, agréments ou autorisations, conventions de mandat.

2) Attestations de déclarations d'ouverture à la visite

Au titre des mesures fiscales dont peuvent bénéficier les propriétaires d'immeubles du patrimoine national ouverts au public, la DRT a délivré 125 attestations de déclarations d'ouverture à la visite conformément à l'article 17 quater du Code Général des Impôts annexe 4.

3) Examen de guide interprète régional

En 2008, la DRT a organisé l'examen de guide interprète régional avec une épreuve écrite et une épreuve orale. Pour cela, elle s'est entourée pour former le jury, présidé par le délégué régional au tourisme, par délégation du Préfet de Région, de 3 professionnels compétents dans le domaine du tourisme en Bourgogne et 3 dans le domaine du patrimoine architectural et culturel.

L'épreuve écrite s'est déroulée le 13 novembre et l'épreuve orale le 11 décembre.

21 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite, deux candidats étaient dispensés de cette épreuve en étant déjà titulaire de la carte de GIR dans une autre région. 15 candidats ont été déclarés admissibles à l'oral y compris les 2 dispensés. A la suite de l'oral, 12 candidats ont été déclarés définitivement admis à l'examen de guide interprète régional et pourront donc retirer leur carte de guide auprès de la préfecture de département de leur domicile.

C. MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION

Sur l'année, la DRT a animé des réunions d'information avec les partenaires locaux (animateurs de pays, assistants techniques des CCI, services régionaux et départementaux de l'état, directions du tourisme des collectivités territoriales) en charge d'appui aux porteurs de projet, sur les thèmes du développement touristique, précisant et expliquant les axes majeurs de la politique gouvernementale et les modalités d'intervention des aides publiques en général et des fonds communautaires en particulier dans ce secteur.

D. REPRÉSENTATION DES AUTORITÉS DE TUTELLE

La DRT est invitée à participer aux réunions des institutionnels du tourisme et chambres consulaires (CRCI/CCI)

En 2008, la DRT a ainsi participé aux assemblées générales ou conseils d'administration privilégiant le niveau régional pour être à l'écoute des acteurs locaux et entendre leurs préoccupations, analyser le contexte économique et de l'emploi dans le secteur du tourisme et faire mieux connaître la politique du ministre délégué au tourisme en matière d'observation du tourisme, du développement de l'offre, de l'adaptation des entreprises de tourisme aux nouvelles conditions du marché et du droit aux vacances pour tous.

E. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

M. Olivier GHEBALI a quitté ses fonctions de Délégué régional au tourisme le 31 octobre 2008. L'intérim a été assuré par M. Henri INIESTA adjoint au DRT. Mme CRETENET secrétaire du service a quitté ses fonctions au 30 novembre 2008.

III - PERSPECTIVES 2009

A. BOP TOURISME

Dans le cadre de la LOLF, le délégué sera comme en 2009 responsable du BOP de la DRT Bourgogne relatif au programme 223 du tourisme. La DRT sera l'unique unité opérationnelle (UO) de son propre BOP et sera aussi UO du BOP central pour le programme de consolidation du tourisme social.

Dans ce contexte, la DRT va continuer l'ensemble de la gestion des crédits relative aux subventions du contrat de plan état région, opérations en cours non soldées et opérations nouvelles. Le BOP a réservé des enveloppes d'autorisations d'engagement (AE) pour cinq types d'actions (les chiffres sont donnés à titre prévisionnel):

57 000 € pour la connaissance et maîtrise de la réalité de l'évolution économique du secteur (observation touristique)

50 000 € pour le soutien des filières et des métiers du secteur touristique dans le cadre de la démarche «plan qualité tourisme»

30 000 € pour le renforcement de l'attractivité des territoires par une politique de développement durable

30 000 € pour assurer les politiques spécifiques favorisant l'accès aux vacances pour tous et notamment la poursuite de la démarche tourisme et handicap.

60 000 € pour le financement d'autres thématiques dans le cadre du contrat de projets.

L'ensemble de ces opérations seront financées dans le cadre du contrat de projets État Région (1,5 M € sur la période 2007-2013)

B. POURSUITE DES MISSIONS EXISTANTES

Toutes les missions actuelles de type régalien, d'animation, de conseil, d'assistance et de représentation des autorités de tutelles seront poursuivies ainsi que l'animation du dispositif de mise en œuvre du label tourisme handicap.

De même, il sera mis en place la commission régionale d'attribution de la marque «Qualité Tourisme» du secrétariat d'état au tourisme. Il est envisagé de mettre en place un dispositif territorial «Qualité Tourisme»

Dans le cadre des nouveaux programmes européens la DRT participera à la finalisation des documents de programmation CP/FEDER/FEADER et la mise en place de l'assistance technique (moyens humains et financiers)

La DRT participera en 2009 à son intégration dans le cadre des DIRECCTE.

ANNEXE

1) Mise en œuvre des politiques contractuelles

a) contrat de projets état région (CPER)

Opérations programmées en 2008

PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES	Montant subvention
Observation touristique	CRT Bourgogne	63 000.00
Promotion touristique - Création d'une gestion relation clients -	Agence de développement touristique de Cote d'or (ADT 21)	41 600.00
Formation de guide Pays de l'Auxois	Pays de l'Auxois	2 500.00
Carte ambassadeur	Pays de l'Auxois	3 752.70
Mise en place d'un label famille	Agence de développement touristique de l'Yonne (ADT 89)	16 350.00
Accessibilité du festival Chalon dans la rue	Association ADAR	9 640.80
Aménagement de l'esplanade du Parc de la Bouzaize en interconnexion véloroute Beaune Santenay	Ville de Beaune	30 891.80
		167 735.30

PÔLE ÉDUCATION FORMATION

Recteur : Florence LEGROS

Adresse : 51 rue Monge

BP 1516

21033 DIJON CEDEX

tél : 03.80.44.84.00

Fax : 03.80.44.84.28

Mail : sg@ac-dijon.fr

Site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs : 284 688 élèves,

26 438 étudiants, 30 500 personnels, 2 072 écoles, 191 collèges, 94 lycées, 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), une université (présente sur 6 sites géographiques)

Budgets :

BOP	Masse salariale	Fonctionnement	TOTAL
1 ^{er} degré	433 482 830,00	1 263 484,00	434 746 314,00
2 nd degré	705 422 615,00	4 829 091,00	710 251 742,00
Soutien	30 313 106,00	6 890 289,00	37 203 395,00
Vie de l'élève	42 085 418,00	43 379 040,00	85 464 458,00
TOTAL	1 211 304 005,00	56 361 904,00	1 267 665 909,00

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

L'académie de Dijon met en œuvre la politique des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, elle exerce la mission de formation initiale à destination des élèves et étudiants. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle de jeunes et à la formation continue des adultes.

Elle assure par ailleurs l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves, la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions la formation, la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

Enfin, elle assure le suivi des lycées et collèges dans les domaines juridiques et financiers.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. AMÉLIORER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Dans le premier degré, l'académie de Dijon a mis en œuvre plusieurs mesures destinées à réduire le taux d'échec scolaire actuellement constaté en fin de cycle élémentaire et d'éradiquer le redoublement

au cours de la scolarité élémentaire. Des dispositifs spécifiques de soutien aux élèves en difficulté ont été expérimentés ou confortés :

- sessions de remise à niveau pour les élèves de CM1 CM2 ayant des besoins de renforcement avant l'entrée en 6°
- élargissement du dispositif d'accompagnement éducatif jusque là réservé aux écoles de l'éducation prioritaire
- mise en cohérence des dispositifs périscolaires existants avec ceux propres à l'éducation nationale.

La diminution des horaires de l'école primaire de 26 à 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves a permis de disposer de deux heures pour les élèves qui en ont besoin. L'aide est dispensée en petits groupes, avec si nécessaire, la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative.

Au collège, l'accompagnement éducatif, offre complémentaire aux enseignements en dehors du temps scolaire, a été généralisé à la rentrée 2008. Il porte sur l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle.

B. ASSOULPIR LA CARTE SCOLAIRE POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Initié en 2007, le dispositif d'assouplissement de la carte scolaire a été étendu pour 2008. 1 813 demandes de dérogation ont été exprimées (1 581 en 2007) pour le collège et 579 (525 en 2007) pour le lycée.

C. AMÉLIORER LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

En 2008, plus de 4 300 élèves porteurs de handicap ou de maladies invalidantes fréquentaient les établissements scolaires de l'académie. La scolarisation individuelle en milieu ordinaire a été à chaque fois recherchée.

3 nouvelles unités pédagogiques d'intégration ont été créées en collège (Marsannay-la-Côte, Saint-Georges sur Baulche et Sens) et 2 en lycée professionnel (Semur et Paray-le-Monial).

D. DÉCLINER LE PLAN ESPOIR BANLIEUE

Plusieurs initiatives concrètes ont été prises :

internat d'excellence : 50 places labellisées et réservées ont été proposées dans les internats existants à des jeunes méritants ne disposant pas chez eux de conditions de travail suffisantes pour réussir leurs études ;

réussite scolaire en lycée : des stages d'été et un accompagnement durant les «petites vacances» ont été proposés dans les deux lycées de la réussite scolaire : Montceau Parriat et Chenôve Antoine.

accès classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) : 5% des élèves les plus méritants des lycées de l'académie se sont vu proposer un accès en CPGE dès juin 2008. Sur 1 400 candidats, 706 soit la moitié sont admis en CPGE.

E. POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'Académie de DIJON a mené une politique volontariste à la rentrée 2008 en transformant globalement 62% des 1re années BEP en baccalauréat professionnel 3 ans avec des variations selon les filières (très volontariste 92% dans la filière tertiaire dans un environnement concurrentiel, plus mesurée 45% au titre

de la filière industrielle), tout en augmentant les capacités d'accueil en CAP (+300 places) essentiellement dans le domaine industriel.

La transformation des BEP en baccalauréat professionnel 3 ans s'est traduite par un regain d'attractivité des filières concernées sans fragiliser les filières technologiques présentes dans les établissements concernés.

L'augmentation des places de CAP, destinées à garantir une offre de formation professionnelle de proximité, en direction d'élèves peu mobiles et peu enclins à suivre un parcours plus long a porté ses fruits : 1500 élèves sont inscrits en CAP contre 1250 en 2007 (+21%).

F. RECONQUÉRIR LE MOIS DE JUIN

Expérimenté dans 5 académies dont celle de DIJON, le nouveau dispositif a visé à prolonger, sur l'essentiel du mois de juin 2008, la scolarité active des élèves et le temps accordé aux enseignants pour finir les programmes.

La réussite de l'expérimentation a supposé une nouvelle organisation des épreuves du baccalauréat et l'aménagement d'un nouveau calendrier d'orientation:

- tous les lycées publics et privés sous contrat, agricoles et militaires de l'Académie (au total 68 centres) sont devenus centres d'écrit pour les élèves ;
- les nouveaux chefs de centre (± 20) ont été formés et informés lors de réunions départementales animées par le service du baccalauréat du Rectorat de DIJON ;
- les équipes pédagogiques ont assuré une part non négligeable de la surveillance des épreuves, environ 250 vacataires ont été recrutés et formés à la surveillance et aux travaux d'anonymat des copies ;
- les conseils de classes se sont quasiment tenus dans la fourchette fixée par le ministère, à savoir entre le 18 et le 20 juin ; ils ont été préparés dans le cadre de comités restreints pendant la semaine du 9 au 13 juin.

III - PERSPECTIVES 2009

A. ABOUTISSEMENT DE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La stratégie académique ayant généré les effets attendus, il a été décidé de poursuivre la transformation des BEP en Baccalauréat professionnel 3 ans, d'adapter les capacités d'accueil et de conforter l'offre de formation de niveau V (CAP) :

- les BEP non encore transformés, majoritairement dans le secteur industriel, seront remplacés par des baccalauréats professionnels 3 ans.
- des places supplémentaires sont créés en CAP, destinées à répondre à la demande économique et sociale locale.:

B. AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN LANGUE DES ÉLÈVES

La maîtrise des langues vivantes est un enjeu majeur pour les collégiens et lycéens dans le cadre de la construction européenne et de la mondialisation. Seront proposés à tous les élèves :

au collège, des ateliers de pratique de l'anglais oral dans le cadre de l'accompagnement éducatif ;

au lycée, des stages d'anglais gratuits pendant les vacances.

C. RENFORCER LA COORDINATION DES ADMISSIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans la perspective d'une amélioration de la liaison enseignement secondaire – enseignement supérieur, la coordination des admissions dans l'enseignement supérieur sera renforcée via la procédure «admission post-bac».

A la fois interface informatique et portail d'information sur l'enseignement supérieur, le site concernera toutes les formations (BTS, CPGE, universités, formations d'ingénieur) et permettra aux élèves de terminale de bénéficier d'une procédure unique d'information et de pré inscription dans l'enseignement supérieur.

D. RENFORCER LE LIEN ÉCOLE ENTREPRISE

Le travail en partenariat avec la région et les branches professionnelles dans le cadre du réseau Bourgogne entreprise d'accueil sera poursuivi, en vue d'améliorer l'accueil des jeunes scolaires en stage dans les entreprises.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Directeur : Lionel DE TAILLAC

Adresse : Tour Mercure,

13 Avenue ALBERT 1er

BP 410

21 011 DIJON cedex

Effectif du service : 61 Agents

Chiffres clefs de l'activité :

Le montant total des crédits de paiement mobilisés (en CP) en 2008 sous la responsabilité du directeur régional de travail au titre des BOP territoriaux s'élèvent à 8 931 772 € hors contrat de plan et 914 488 € au titre du CPER auxquels s'ajoutent 8.194.744,68 € au titre du FSE (dont 501.000,35 € au titre des engagements de l'exercice) et 2 407 112,21 € au titre des moyens de fonctionnement.

A ces crédits s'ajoutent, les crédits des BOP centraux et ceux gérés par les opérateurs externes notamment au titre de l'enveloppe unique régionale qui finance les contrats aidés du plan de cohésion sociale.

I - RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRTEFP est en charge de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère de l'emploi, du logement et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire régional.

A ce titre elle coordonne sous l'autorité du préfet de région les actions menées dans les départements par les DDTEFP.

Elle agit sur :

- **les champs de l'emploi** tant en ce qui concerne le développement de l'emploi que l'accès à l'emploi des publics en difficulté au travers de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale,
- **l'accompagnement des mutations économiques** tant dans le cadre de l'anticipation que de l'accompagnement de celles-ci en favorisant le développement de l'accès des actifs à la qualification et la mobilisation des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- **la promotion du dialogue social,**
- **la santé et de la sécurité au travail**, la qualité et l'effectivité du droit avec les services d'inspection du travail.

Lors de l'entrée en vigueur de la LOLF, la DRTEFP avait structuré son organisation autour des cinq budgets opérationnels de programme (BOP) d'origine dont elle assurait l'élaboration et la mise en œuvre en région. La réduction du nombre des programmes de cinq à quatre, à compter de l'exercice 2007, et l'évolution des missions, sous l'influence des paliers de décentralisation et de la réflexion sur la modernisation de l'État, nous a conduit à recentrer cette organisation autour de 3 pôles :

- un pôle **Emploi** (regroupant les champs couverts par les programmes 102 : «accès et retour à l'emploi» et 103 : «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi»,
- un pôle **Travail** (correspondant au champ couvert par le programme 111 : «amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

- et un pôle **Administration Générale** regroupant toutes les fonctions support (et correspondant au périmètre du programme 155 : «Conception , gestion, et évaluation des politiques de l'emploi»)

Pour conduire ses interventions, elle dispose de l'appui du service d'analyse, d'études et de statistiques (SEPES) qui, entre autres activités, élabore des diagnostics et contribue à l'évaluation de ses actions.

La DRTEFP, assure également, au sein de la cellule FSE, l'instruction et la gestion des dossiers qui mobilisent les crédits de ce fonds structurel européen, l'année ayant été marquée par la mise en place de la nouvelle programmation 2007-2013 (organisation des instances de pilotage et de programmation, négociation des subventions globales, qui vient tout juste d'aboutir...)

Enfin, la DRTEFP assure grâce au service régional de contrôle, le contrôle du respect des règles d'utilisation des fonds de la formation professionnelle et ceux du fonds social européen.

II - LES ACTIONS MENEES EN 2008

A. ACTIVITÉS DU SERVICE D'ANALYSE, D'ÉTUDES ET DE STATISTIQUES (SEPES)

Afin de renforcer sa contribution aux principaux services de la DRTEFP, le Sepes (service études, prospective, évaluation et statistiques) a fortement infléchi son activité en 2008 de manière à mieux éclairer quelques-unes des problématiques majeures de la Direction Régionale.

Quatre thèmes principaux ont ainsi fait l'objet d'une investigation spécifique au cours de l'année écoulée :

- Les conventions de revitalisation :

L'étude des accords signés en Bourgogne entre 2002 et 2007, principalement conclus avec de grands établissements (plus de 200 salariés), a permis de mettre en évidence la fragilisation du tissu industriel régional concrétisée, dès 2006, par de lourdes restructurations et des pertes d'emplois dans la métallurgie, la chimie et la production de composants électriques. Cette investigation a également révélé l'ampleur de l'investissement que représente, pour les services déconcentrés, le suivi actif et permanent des plans de revitalisation.

- L'offre de service du SPE:

Pour permettre à l'ensemble des acteurs du SPE de formaliser une action concertée aussi bien sur le plan offensif (pour répondre efficacement et rapidement aux besoins de main-d'œuvre d'une entreprise nouvelle ou en développement) que défensif (pour optimiser la prise en charge et la reconversion des salariés victimes de licenciements collectifs) cette enquête auprès des principaux partenaires s'est notamment attachée à identifier les difficultés spécifiques à chacune des deux hypothèses, révélant les limites de la concertation dans les opérations de «revitalisation à froid».

- L'orientation des politiques d'emploi dans les territoires de Bourgogne :

Destiné à faciliter le travail des acteurs du SPE, cette étude permet tout à la fois de fonder une vision comparative des principales fragilités territoriales et d'identifier pour chacune des 15 zones d'emploi (et 3 pays dans la Nièvre) la nature des priorités à inscrire dans les plans d'action locaux. Déclinant les 5 axes prioritaires de l'action de l'État et du SPE en région, ces orientations constituent un cadrage et une référence pour la mise en œuvre des politiques publiques en 2009.

- Contribution à l'élaboration des politiques de santé au travail :

Diverses productions ont été menées à bien au sein du service de manière à faciliter l'appréhension des enjeux régionaux de santé par les partenaires sociaux (membres du CRPRP), à accroître la connaissance des préventeurs (médecins du travail, inspecteurs du travail, ingénieurs de prévention CRAM...) sur l'exposition aux risques professionnels par secteur d'activité et territoire, à révéler la

spécificité des risques d'accidents du travail et autres maladies professionnelles dans certains grands secteurs d'activité comme la métallurgie, l'industrie agro-alimentaire, la construction...

De manière complémentaire, le service a maintenu un important investissement dans l'animation du débat social auprès des branches professionnelles, des DRH des grandes entreprises, des chambres consulaires, sur les problématiques connexes que constituent les effets du déficit générationnel d'actifs, la poursuite d'activité des seniors, les tensions du marché du travail, les pénuries locales de main d'œuvre qualifiée, les modalités de recrutement et quelques composantes des conditions de travail (salaires, horaires, précarité, exposition aux risques).

Eu égard à la rapide dégradation du contexte économique en 2009, l'obligation de disposer d'informations et d'indicateurs conjoncturels fiables va conduire le Sepes à renforcer sa production tant sur le plan des données statistiques que sur l'analyse des principaux événements qui affectent le tissu économique des territoires de Bourgogne.

B. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'EMPLOI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

L'activité des services de la DRTEFP en 2008 s'est structurée autour des axes stratégiques suivants :

soutenir le développement économique en mobilisant les ressources humaines disponibles sur le territoire pour en faire un des facteurs de ce développement,

accompagner les entreprises dans l'anticipation et la gestion des ressources humaines,

lutter contre le chômage et favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficultés.

Les leviers de notre action sont de cinq types :

- **La veille et l'observation** des territoires, des branches et de la population active pour mieux anticiper les mutations.

Le SPE contribue au diagnostic des atouts et des difficultés pour mieux identifier les risques et les potentiels et définir les priorités d'intervention.

- **Le développement économique des territoires**, tant à l'occasion de sinistres déclarés qu'en anticipation sur des territoires qui nécessitent une diversification du tissu économique.

- **L'intervention** réactive du SPE, tant dans le cas d'un licenciement que d'un recrutement important grâce à la mobilisation d'une offre de service coordonnée.

- La mise en œuvre d'outils de **gestion anticipée des ressources humaines** au bénéfice, d'une part, des demandeurs d'emploi dont les compétences sont en inadéquation avec les besoins des entreprises, d'où la persistance du chômage et, dans le même temps, des difficultés de recrutement et, d'autre part, au bénéfice des salariés pour permettre l'adaptation permanente de leurs compétences aux évolutions de l'entreprise, à l'exigence de l'allongement de la vie active et la nécessité d'accroître le taux d'emploi des seniors, conformément aux engagements européens de Lisbonne.

- **L'insertion professionnelle des publics en difficultés** grâce, notamment, au pilotage des contrats aidés, la mobilisation de l'insertion par l'activité économique.

La réalisation de cette ambition nécessite d'organiser et de structurer l'intervention des acteurs du marché du travail sous la responsabilité de l'État dont la compétence est réaffirmée à l'occasion de la mise en place du nouvel opérateur unique.

Il s'agit de piloter l'intervention des différents partenaires en fixant des objectifs cohérents avec les

caractéristiques du territoire et de sa population active, afin d'optimiser l'action des différents intervenants, d'en suivre la réalisation et d'en évaluer les résultats.

Les principales actions conduites en 2008 dans le cadre de ces orientations stratégiques :

a) Sur le champs de l'insertion des publics en difficultés

La mise en place du nouveau conventionnement des missions locales structuré autour d'une offre de service renouvelée, a conduit à la négociation d'objectifs mettant l'accent sur l'accompagnement vers l'emploi et le développement des relations avec les entreprises.

Cette priorité rappelée aux missions locales a fait l'objet d'un séminaire de travail en novembre au cours duquel les expériences et bonnes pratiques ont été partagées.

Par ailleurs, le retournement de conjoncture a conduit à la relance du dispositif des contrats aidés dont les crédits ont été abondés et l'exigence d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires de ces contrats a trouvé sa traduction dans la signature d'une convention entre l'ANPE et le Rectorat.

b) Sur la lutte contre le chômage et les désajustements entre les besoins des entreprises et la demande d'emploi

Parmi l'ensemble des actions menées sur ce champ, il convient de souligner, en raison de son caractère partenarial, celle conduite en Saône-et-Loire visant à satisfaire les besoins de recrutement des entreprises métallurgiques

Cette action conduite avec les entreprises du Pôle nucléaire bourguignon confrontées à des difficultés de recrutement, a abouti à la mise en place d'une plate-forme «dynamique emploi» co-animée par Pôle emploi, l'UIMM, l'AFPA avec le concours du Conseil régional et du Conseil général.

c) L'accompagnement des mutations économiques

L'activité des services sur ce champ a été marquée par 4 actions majeures :

- l'organisation d'un séminaire sur l'emploi des seniors. (Cf article almanach 2008)
- la négociation de l'engagement de développement de l'emploi et des compétences avec l'UIMM et le Conseil régional pour les entreprises de la métallurgie,
- l'action conduite conjointement avec les services de la DRIRE dans le cadre de l'appel à projet national «capital humain» qui a vu le projet AFPA/UIMM concernant les entreprises du Pôle nucléaire bourguignon retenu.
- les travaux conduits avec le Conseil régional sur la mise en place d'un observatoire régional des mutations économiques.

d) Le développement de l'emploi

La fin de l'année a été marquée par la préparation de la mise en œuvre dès janvier 2009 du nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi. Ce dispositif NACRE cofinancé par la Caisse des dépôts permet d'accompagner les demandeurs d'emploi créateur d'entreprise tant en amont du projet que pendant les 3 ans qui suivent la création de l'entreprise.

L'action des services de l'emploi s'inscrit dans un paysage institutionnel, qui fin 2008, a connu un changement important avec la création de Pôle emploi résultant de la fusion de l'ANPE et de l'Assedic ;

la fin de l'année a été consacrée à la négociation de la convention régionale signée entre le Préfet de région et le directeur régional de Pôle emploi qui décline en Bourgogne les objectifs assignés au nouvel opérateur.

Enfin, l'activité des services a bien évidemment été marquée par la survenance en fin d'année de la crise avec l'explosion des demandes de chômage partiel, l'annonce des plans de sauvegarde de l'emploi et la nécessité d'élaborer des solutions pour faire face à cette crise et relancer l'économie.

C'est pour élaborer ces solutions qu'un groupe de travail réunissant l'État, les partenaires sociaux et le Conseil régional s'est réuni en début d'année 2009.

C. LE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Rappel

C'est un contrôle administratif et financier qui s'exerce dans le cadre de la partie 6 du livre III du code du travail et conformément à la réglementation européenne en ce qui concerne le fonds social européen.

Ce contrôle vise :

Les dépenses de formation des employeurs.

L'activité des prestataires de formation

Les actions de formations financées par l'État

L'activité des structures chargées de l'accueil, de l'animation et de l'orientation

L'activité des organismes paritaires collecteurs agréés

L'activité des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage

Les conventions fonds social européen

En 2008 le nombre d'entités contrôlables s'élève à : 3742 pour une masse contrôlable de 337 588 126 euros.

Les objectifs 2008

Les objectifs fixés par le BOP étaient de contrôler, 1.3 % des entités contrôlables et 3.5 % de la masse contrôlable.

Les résultats de l'année 2008 en région Bourgogne sont les suivants :

Nombre de contrôles sur pièces : **179**

Nombre de contrôles sur place : **72** (dont 8 concernent le FSE et 1 un collecteur de la taxe d'apprentissage)

Nombre d'entités contrôlées / nombre d'entités contrôlables : **6.71 %**

Masse contrôlée / masse contrôlable : **4.18 %**

D. RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL, QUALITÉ DE L'EMPLOI ET RELATIONS DU TRAVAIL

Comme pour les 2 années précédentes la politique nationale du travail exprimée à travers les finalités du programme 111 a eu pour priorités :

- **d'améliorer** la santé et la sécurité au travail,

- **de faciliter** l'accès au droit pour les salariés qui en sont le plus éloignés et de lutter contre les situations où le travail précaire fragilise les salariés dans leurs droits de base : salaires ,durée du

travail,couverture médicale,accès aux conventions collectives etc..

- **de promouvoir** le dialogue social en entreprise et dans les territoires en faisant notamment respecter les obligations d'organisation de scrutin incombant aux chefs d'entreprise d'une part et en qualifiant et montant en compétences les représentants du personnel d'autre part

- **de lutter** contre le travail illégal en renforçant les partenariats notamment dans les secteurs prioritaires, la pluri annualité étant dans ces domaines complexes des relations de travail un gage d'efficacité .

L'amélioration de la santé et de la sécurité au travail implique notamment un repérage précis par toutes les entreprises des risques professionnels auxquels elles exposent leurs salariés. Le contrôle de la réalisation de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire ces risques reste l'un des thèmes majeurs de l'action des services d'inspection du travail car les constats assez négatifs ont été maintenus lors des 812 contrôles menés dans les locaux de travail sur ce thème :les chefs d'entreprises en particulier dans les plus petites unités ne perçoivent pas l'évaluation des risques professionnels comme une démarche d'anticipation et de structuration de leur politique de prévention mais conçoivent l'évaluation des risques comme une obligation formelle qu'ils font remplir au mieux par des prestataires externes qui n'ont pas connaissance de la réalité des conditions de travail.

Pour engager fortement les entreprises à s'améliorer les services de santé au travail agréés par la DRTEFP ont mis leurs compétences médicales,techniques et organisationnelles au service de l'évaluation des risques et apportent aux chefs d'entreprise une aide efficace ; cet effort d'appui est également présent dans les actions d'autres préventeurs :la Cram et l'Office public de prévention dans le bâtiment et les travaux publics(opbtp) notamment .

Les contrôles relevant des axes prioritaires de la politique nationale du travail sont également constitués par

- la lutte contre les risques chimiques et CMR (cancérogènes ,mutagènes et toxiques pour la reproduction) notamment sur le retrait de matériaux amiantés et les poussières de bois : 424 contrôles en 2008

- les contrôles destinés à prévenir les risques de chute ou d'ensevelissement dans le bâtiment et les travaux publics : des actions spécifiques de contrôles ciblés ont contribué à la prévention des accidents du travail dont les accidents mortels : 387 contrôles en 2008

- les contrôles concernant la mise à disposition de machines dangereuses car non-conformes aux règles d'utilisation et de conception : 123 contrôles en 2008.

Outre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés à l'inspection du travail en Bourgogne pour la planification de ses contrôles en 2008,des actions «coup de poing» ont été menées comme sur tout le territoire sur des thèmes spécifiques définis avec nos partenaires à l'échelon national ou européen. Ainsi ont été conduites des campagnes de contrôle sur la prévention des risques liés à la manutention manuelle des charges et à la prévention des troubles musculo squelettiques(TMS) qui sont la 1ere cause en Bourgogne comme en France de maladie professionnelle, mais aussi sur la prévention des cancers professionnels dus à l'exposition aux poussières de bois.

Les actions de sensibilisation et d'information en direction des entreprises et des partenaires sociaux sont source d'une meilleure connaissance du droit applicable et de la prévention des maladies professionnelles par les acteurs en entreprise; c'est sur ce principe qu'ont été organisées plusieurs manifestations :

- 4 manifestations en département ont permis de sensibiliser les représentants du personnel sur le rôle qu'ils ont à jouer dans le domaine de la lutte contre les cancers professionnels avec des discussions et des échanges entre les partenaires sociaux et les préventeurs en région et en département

- un séminaire tenu à l'automne a rassemblé les secrétaires de CHSCT de Bourgogne pour les alerter sur leur rôle et les outils disponibles pour la prévention en entreprise des risques psychosociaux
- une journée de réflexion collective a rassemblé en Juillet à Beaune 200 préventeurs de la région : médecins du travail, CRAM, INRS, DRASS, DRIRE etc... en vue de réfléchir à la mise en place de la nouvelle réglementation européenne REACH.

A l'automne ont été organisées 2 manifestations :

- l'une en vue d'appuyer les efforts des entreprises organisant la prévention des TMS dès la conception des postes de travail ;
- l'autre pour sensibiliser informer et outiller les chefs d'entreprise et bureaux d'études pour renforcer l'installation en entreprise de dispositifs de captage de polluants en vue de lutter efficacement contre les cancers professionnels .

La lutte contre le travail illégal a donné lieu à une implication constante et forte des services d'inspection à travers des opérations conduites à l'initiative des COLTI et en partenariat avec les services de l'URSSAF ; cette longue tradition de collaboration ayant fait ses preuves en matière d'efficacité des sanctions et de réparation afin de restituer à la collectivité les cotisations sociales ,objet des infractions ;les procès verbaux dressés par les départements sur le champ de la lutte contre le travail illégal représentent toujours un tiers de l'ensembles des PV transmis aux parquets sur l'ensemble des infractions au droit du travail .La poursuite des infractions caractérisées reste cependant très inégale d'un parquet à l'autre .

Une action de sensibilisation à destination des TPE s'est construite autour de l'élaboration et de la diffusion d'une plaquette destinée à prévenir les risques encourus par les entreprises qui utilisent des salariés non déclarés dans le cadre de prestations de service : ces montages sont sévèrement condamnés sur la base de la solidarité financière entre auteurs de délits sur ce champ.

La lutte contre le recours abusif au travail précaire notamment l'intérim, a permis de «requalifier» 34 contrats de travail temporaires en contrats à durée indéterminée lors des contrôles menés sur ce thème;En effet si les agents de l'inspection du travail constatent des infractions caractérisées au dépassement des durées d'embauche sous contrat temporaire autorisées par la loi,certains employeurs régularisent la situation pour éviter les poursuites .

Le développement d'un dialogue social de qualité en entreprise, n'est pas un objectif simple à atteindre ; en effet les entreprises de moins de 50 salariés remplissent très rarement leurs obligations de mettre en place les scrutins : devant un contrôle de l'inspection du travail,les employeurs choisissent fréquemment d'adresser des PV de carence de candidatures :l'intérêt pour la consultation interne que revêt la présence de délégués du personnel reste encore incompris et la faible présence syndicale ne fait qu'amplifier le défaut de dialogue social en entreprise :264 contrôles et actions menés en 2008 ne permettent pas d'inverser la tendance au terme de laquelle moins de 25% des entreprises de moins de 50 salariés assujetties à l'élection des délégués du personnel remplissent leurs obligations en Bourgogne .

Les services du travail en 2008 ont également été fortement mobilisés sur des projets qui engagent les années à venir:

- 1) le plan national de modernisation et de développement de l'inspection du travail qui renforce et qualifie les effectifs de contrôle, tout en modernisant les cadres d'intervention et les gestes professionnels ; au terme de ce plan ,en 2010, la Bourgogne se verra dotée d'1/3 supplémentaire d'agents de contrôle.
- 2) le plan national de fusion des 3 services d'inspection du travail jusqu'alors éclatés entre le contrôle des entreprises du régime général, des entreprises agricoles et des entreprises de transport. Cette fusion est effective depuis le 1er janvier 2009 et l'ensemble des agents sera en 2009 rassemblé dans un même site départemental et placé sous la responsabilité d'une autorité administrative unique.

Enfin signalons la création de l'ARACT en Bourgogne : notre région était l'une des deux dernières en France à ne pas s'être dotée d'une telle structure au service des partenaires sociaux.

L'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail de Bourgogne créée en octobre 2008 est présidée par la CGPME et coprésidée par la CGC. Elle inscrit son action dans les axes du contrat de progrès signé tous les 5 ans entre l'agence nationale et le Ministère du travail .

E. GESTION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'exercice 2008 a été marqué par un renforcement du management des UO départementales, avec :

- un suivi régulier (mensuel) des consommations des crédits des UO, sur un tableau très détaillé, par code PCE
- un maintien des rendez-vous de gestion, environ une fois tous les mois et demi.

Sur le champ de la gestion des ressources humaines :

- la phase opérationnelle du projet DIAMS (dispositif d'accompagnement de l'évolution des agents de catégorie C) a été menée à bien.

Le dispositif a été mis en œuvre totalement, et les 13 volontaires ont bénéficié des stages collectifs proposés par la DRTEFP, ainsi que d'un tutorat sur site, aménagé selon plusieurs modalités pratiques, et adaptées tant aux opportunités locales qu'aux besoins exprimés. Le bilan intermédiaire a été présenté en octobre 2008 et le bilan final sera exposé lors du CTPR du 9 avril 2009.

La démarche a permis d'augmenter sensiblement le nombre de jours de formation collective dont ont bénéficié les personnels de cette catégorie en 2008 (282 jours, soit une augmentation de 12,8%).

La poursuite de l'expérience, voire sa généralisation est inscrite au BOP 2009.

- Le redéploiement des effectifs vers les métiers prioritaires a fait l'objet d'une attention plus soutenue, notamment dans le respect du cadrage prescrit par le PMDIT.

Ce point fait l'objet d'un prolongement, sur 2009, avec la réflexion menée dans le cadre du groupe de travail sur la GPEC.

F. FSE

Au cours de l'année 2008, deux programmations du Fonds social européen sont en cours, il convenait d'optimiser la fin de gestion de la programmation 2000/2006 et de stabiliser le lancement de la programmation 2007/2013, notamment la mise en place des subventions globales.

En ce qui concerne la programmation 2000/2006, prolongée jusqu'au 31 décembre 2008, 29 nouveaux dossiers ont été programmés pour un montant total de 7,8 M€ et un montant FSE de 3,2 M€. Les montants de nouvelles dépenses déclarées en 2008 s'élèvent à 8,34 M€ dont 3,5 M€ de FSE.

En ce qui concerne la programmation 2007/2013, 11 conventions de subvention globales ont été conclues pour un montant total de 103 M€ dont 44 M€ de FSE, ainsi que 124 conventions directes pour un montant total de 45,6 M€ dont 18,28M€ de FSE. Le taux de programmation atteint est de 18% de la maquette prévisionnelle.

III - PERSPECTIVES 2009

1) GESTION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'année 2009 sera marquée par

la démarche de régionalisation de la gestion des crédits, dans la perspective de mise en place de la DIRECCTE et du déploiement de CHORUS.

Sur ce point, les deux modalités retenues sont les suivantes :

1) La gestion centralisée en région ne concernera que les AE de l'exercice 2009 et les CP 2009 rattachés à ces mêmes AE . Les CP 2009 sur AE antérieures sont donc exclus du périmètre du schéma nouveau.

Elle ne porte que sur les crédits des BOP territoriaux (les crédits du BOP central ex : chômage partiel, délégués directement dans les UO, relèveront encore de la gestion départementale).

La procédure proposée repose, pour l'essentiel, sur une subdélégation unique à l'UO DR des crédits concernés (2009). Les UO départementales pourront cependant passer leurs actes depuis leur lieu de gestion sur cette subdélégation, en intervenant sur la base DR par le code ordonnateur régional.

L'utilisation de crédits de la subdélégation unique par chaque UOD sera circonscrite au montant global d'une OPINV dédiée à chacune.

Les segments (natures de dépenses) concernées sont : les fluides, loyers, entretien, maintenance des locaux, nettoyage, frais de correspondance, téléphonie, frais de représentation, action sociale (restauration).

2) Enfin, cette régionalisation des circuits de gestion (essentiellement pour l'instant, du niveau de validation) s'accompagnera de la concentration des opérations relevant de la commande publique, conformément aux termes des circulaires des 24 septembre et 5 décembre 2008. Le périmètre de régionalisation des achats est donc étendu aux fournitures de bureau, au mobilier, et à la documentation.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, l'accent sera mis sur les moyens à mettre en place en vue de parvenir à l'orientation plus efficace des agents vers les métiers prioritaires. Le développement d'outils conçus dans le cadre d'un groupe de travail sur la GPEC, devrait appuyer cette orientation.

B. ACTIVITES DU SERVICE D'ANALYSE, D'ETUDES ET DE STATISTIQUES (SEPES)

Les priorités définies pour l'année 2009 sont les suivantes :

- maintien de la qualité des enquêtes en entreprises et mise à jour des résultats 2007-2008,
- enquête d'insertion à 6 mois des bénéficiaires du Plan de Cohésion Sociale,
- actualisation de l'outil régional d'analyse des priorités territoriales (BOP 102 et 103),
- élaboration d'un schéma de réflexion sur le champ Santé-Travail identique à celui évoqué au point précédent (BOP 111),
- contribution à l'observatoire régional des mutations économiques (revitalisation territoires fragiles).

C. REGLEMENTATION DU TRAVAIL, QUALITE DE L'EMPLOI ET RELATIONS DU TRAVAIL

Les plans d'action 2009 se situeront dans la suite logique de l'année 2008 et verront les efforts se concentrer sur les secteurs dominants dans la région, où les difficultés s'accumulent : métallurgie, bâtiment et travaux publics, industries agro-alimentaires mais aussi services à la personne.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique de réduction et de prévention des risques professionnels, cinq objectifs intermédiaires sont poursuivis :

- Promouvoir la démarche d'évaluation des risques professionnels (ERP) en particulier dans les principaux secteurs professionnels et activités présentant des risques avérés (chantiers du bâtiment et des travaux publics, activités co-traitées ou sous-traitées...);
- Promouvoir la prévention des risques chimiques, notamment en veillant à l'application des dispositions particulières aux agents chimiques dangereux cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) et en continuant à faire de l'amiante une priorité ;
- Dans la dynamique de la création des comités régionaux de prévention des risques professionnels, renforcer les politiques actives de partenariat déjà engagées avec l'ensemble des acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- Développer l'information des entreprises et les actions de prévention en matière de risque routier professionnel, en partenariat avec les acteurs concernés ;
- Mettre en œuvre les campagnes nationales de contrôle relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique visant à garantir l'effectivité du droit du travail, trois objectifs intermédiaires sont poursuivis :

- prévenir le recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire ;
- améliorer la qualité du renseignement en droit du travail ;
- veiller à l'application du principe de non-discrimination défini par les articles L. 1132-1 à L. 1133-3 du code du travail.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique visant à dynamiser la négociation collective et à améliorer les conditions du dialogue social, trois objectifs intermédiaires sont poursuivis :

- veiller activement à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel, au moment où la réforme de la représentativité syndicale prévoit de faire en partie reposer celle-ci sur la prise en compte de l'audience établie à partir des résultats des élections professionnelles dans les entreprises (comités d'entreprises ou délégation unique du personnel ou, à défaut, délégués du personnel) ;
- dynamiser la négociation collective au niveau local (entreprises et dialogue social territorial) ;
- prévenir, réguler et aider à la résolution des conflits du travail.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique visant à lutter efficacement contre le travail illégal et en cohérence avec le plan national de lutte contre le travail illégal 2008-2009, deux objectifs intermédiaires sont poursuivis :

- renforcer l'efficacité du contrôle et le caractère dissuasif de la sanction (renforcement de l'appui pédagogique et méthodologique apporté aux agents de contrôle, élargissement et accélération des échanges d'information autour des COLTI et des comités locaux uniques de lutte contre la fraude, approfondissement des relations avec les parquets ...);

- poursuivre les actions de prévention avec les partenaires sociaux et les autres acteurs de la lutte contre le travail illégal

D. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'EMPLOI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES

L'année 2009 sera prioritairement consacrée à la mise en œuvre du plan de relance et des mesures d'accompagnement des entreprises, des salariés licenciés et des demandeurs d'emploi dont la situation d'exclusion pourrait s'aggraver.

L'accent sera mis sur la mobilisation des contrats aidés, des contrats de professionnalisation, la mise en oeuvre du programme en faveur des jeunes qui sont les premières victimes de la crise, la construction de dispositifs d'accompagnement des salariés licenciés qui ne bénéficient pas des mesures d'un plan de sauvegarde de l'emploi, la construction de dispositifs de formation pendant les périodes de sous activité.

Ce travail sera conduit dans le cadre réformé des instances de pilotage de la politique de l'emploi et notamment du conseil régional de l'emploi (CRE) et de façon articulé avec le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Les services s'appuieront sur pôle emploi et l'ensemble des acteurs de la politique de l'emploi avec lesquels seront signées des conventions tripartite État et Pôle emploi.

E. LE CONTROLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour 2009 les contrôles porteront sur les plans de formation internes aux entreprises, les organismes de formation (ces deux types de structures représentent à elles seules 97 % des entités contrôlables) des conventions FSE de la fin de la programmation 2000-2006 et du début de la programmation 2007-2013.

F. FSE

Les objectifs pour l'année 2009 sont centrés sur les remontés de dépenses, notamment des organismes intermédiaires, un travail d'instruction renforcé pour les dossiers en gestion directe, et un soutien méthodologiques aux organismes intermédiaires.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ

Déléguée Régionale : Catherine HUGONET

Cité Vaillant

22, Avenue Garibaldi

21000 DIJON

Adresse Postale : Préfecture de la Bourgogne

DRDFE de Bourgogne

53, rue de la Préfecture

21041 DIJON – Cedex

Tel : 03.80.44.67.29

Fax : 03.80.44.69.84

Mail : drdfe-bourgogne@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs : 1 Déléguée Régionale, 2 secrétaires : Mmes DROUARD et FERAD ; une adjointe à la DR/CMD 21 : Mme Anne THIERRY ; 1 CMD 58 : Mme Martine GRAS ; 1 CMD 71 : Mme Nathalie BONNOT ; 1 CMD 89 : Mme Halina CREUSATON

Budget d'intervention DRDFE: **402 909 €** - fonctionnement : 43 000 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRDFE ayant une mission transversale visant à d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'analyse, la conception le pilotage et l'évaluation des politiques publiques, elle conduit toujours ses actions avec des partenaires : services de l'État, ACSE, Villes, conseil régional, conseils généraux, entreprises, associations ...

Elle met en œuvre ses missions en appliquant une méthodologie de travail, l'approche intégrée de l'égalité femme/homme à travers vers 4 axes :

L'accès des femmes aux postes à responsabilité et à la prise de décision

Le respect de la dignité des personnes

L'égalité professionnelle

L'articulation des temps de vie

La démarche intégrée se conduit de pair avec la mise en place d'actions dites spécifiques, visant à rattraper certains retards dans la situation entre les femmes et les hommes.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

Au titre de l'année 2008, la DRDFE a financé la majorité de ses actions sur les 2 axes prioritaires définis par l'État, l'égalité professionnelle et l'égalité en droits et dignité, dont les crédits engagés représentent

93,6 % de l'enveloppe budgétaire régionale de 402 909 €.

A. L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE (176 712 €)

La DRDFE finance et soutient l'action de la coopérative Féminin technique (FETE) :

Le projet régional «Nouveaux acteurs de la mixité des emplois techniques» se traduit notamment par la poursuite dans les 4 départements des signatures de chartes de la mixité avec des entreprises, associations ou organismes de formation, le développement d'un réseau de femmes, la sensibilisation des acteurs de la formation et de l'emploi aux inégalités persistantes entre hommes et femmes et la diffusion d'outils pédagogiques et de bonnes pratiques se traduisant en :

- module de formation au genre ou quiz de sensibilisation au genre,
- aide au montage de projets intégrant la mixité,
- valorisation des initiatives du signataire,
- échange de pratiques au sein du réseau,
- aide au recrutement, à l'intégration de femmes et à la communication sur la mixité,
- mise en relation avec les organismes de formation et écoles,
- un guide de bonnes pratiques et des plaquettes de sensibilisation,
- 2 DVD de témoignages de femmes exerçant des métiers techniques,
- le journal trimestriel Fête l'Égalité,
- un CD «100 dessins pour illustrer la mixité des emplois».

L'action «améliorer l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration» a permis d'accompagner 83 femmes en Côte d'Or, majoritairement nées en France, le plus grand nombre possédant le baccalauréat, âgé de moins de 35 ans. L'action se déroule également à Chalon et Auxerre.

Les Carrefours des Carrières au Féminin se sont déroulés dans les 4 départements :

Le concept de ces carrefours est une rencontre individuelle entre des jeunes filles et des femmes en recherche d'orientation ou de projet professionnel et des femmes exerçant des métiers peu féminisés. Les objectifs sont :

- présenter par le témoignage des intervenantes, à la fois des métiers peu visibles et des modèles identificatoires,
- modifier les représentations des jeunes filles sur les différents métiers,
- élargir le champ des possibles.

Les métiers représentés sont porteurs d'emploi. La participation des jeunes filles et des parents est facilitée par la tenue de ces carrefours un samedi matin.

Paray Le Monial : le 12 janvier au Centre Associatif. 1500 collégiennes et lycéennes ont été reçues

Dijon : le 26 janvier salle Camille Claudel. 1500 collégiennes et lycéennes ont été reçues

Auxerre : le 26 janvier à Auxerrexpo. 900 collégiennes et lycéennes ont été reçues

Nevers : le 2 février au Palais Ducal. 1000 collégiennes et lycéennes ont été reçues

La DRDFE met en place le Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST) en lien avec l'Éducation Nationale (SAIO, lycées), l'Université, FETE, l'AFFDU,...

Il s'agit de sensibiliser l'ensemble de nos partenaires, les parents, les jeunes, à l'élargissement des choix professionnels des filles, d'encourager les jeunes filles de terminale qui s'orientent vers des filières scientifiques et techniques, puis des carrières dans lesquelles elles sont encore aujourd'hui sous représentées.

Le nombre de lauréates du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles pour 2008 est de 17 pour l'ensemble de la région, la bourse étant désormais de 1000 €.

Ce prix a permis depuis sa création à 263 lauréates (65 en Côte d'Or – 118 en Saône-et-Loire – 37 dans la Nièvre et 43 dans l'Yonne), de percevoir une bourse.

Soutien à l'action «clé USB Elexcelle» portée par le CIDFF 71, destinée à outiller les professeurs principaux de l'Éducation Nationale à la diversification de l'orientation des filles dans l'objectif de promouvoir l'égalité Filles/garçons dans le monde professionnel.

L'aide à l'entrepreneuriat au féminin

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire aux femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de l'État sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limitée à 27 000 €.

Au plan régional, 30 garanties FGIF ont été mises en place en 2008 (11 en 2007) dont 8 en Côte d'Or, 4 dans la Nièvre, 7 en Saône et Loire et 11 dans l'Yonne.

D'autres initiatives se déroulent dans les départements : en Côte d'Or, le CRFDF et l'ENVOL accompagnent et forment des femmes souhaitant créer ou reprendre une entreprise ; dans l'Yonne, il s'agit de l'association EGEE, et en Saône et Loire la Boutique de gestion. Dans ce département, sous l'impulsion de la Déléguée départementale aux droits des femmes et de l'égalité, un guide pratique pour les femmes en agriculture et viticulture a été réalisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, la MSA, la FDSEA, ADASEA, le Conseil Général, le CIDFF et la commission des agricultrices. Le réseau Cooperes 71 a été soutenu pour son projet d'articulation des temps sociaux des femmes dirigeantes ou «femmes de» dans les TPE.

Les contrats mixité : signés entre une entreprise, l'État et la salariée, ils permettent l'accès des femmes à des emplois, des postes, où elles sont peu représentées en finançant l'amélioration des postes de travail, des équipements, des formations, à 50 % maximum du coût global.

7 contrats ont été signés en 2008 : 4 dans le bâtiment, un dans l'industrie, un dans l'automobile et un dans le commerce alimentaire.

Soutien à l'accès à la formation et à l'emploi des femmes

L'évolution de l'organisation du travail multiplie les problèmes de mobilité.

L'emploi à vie et à plein temps dans la même entreprise jusqu'à la retraite n'est plus d'actualité. Les femmes subissent de plein fouet le temps partiel imposé plus que choisi, les horaires décalés, et les multi-employeurs, tout en conservant majoritairement la garde des enfants, leur éducation, les services aux aînés, les tâches domestiques.

La fragmentation des territoire et des emploi implique des «compétences» en mobilité de plus en plus importantes que les plus vulnérables ne possèdent pas toujours. Il y a actuellement une injonction à la mobilité qui devient paradoxale pour les plus démunis-e-s à qui on demande d'être les plus flexibles, disponibles et adaptables malgré leurs plus faibles compétences en mobilité. Le milieu rural a du mal à répondre aux attentes multiples de mobilité malgré des efforts de développement de l'intercommunalité et des transports en commun.

C'est pourquoi la DRDFE a soutenu plusieurs projets de mobilité en Bourgogne : celui de la plate-forme de la mission locale rurale des marches de Bourgogne (nord Côte d'or), de la mission locale du mâconnais (71), de l'association Pari dans la Nièvre et Mobil Eco à Sens (89)

D'autres projets d'insertion professionnelle des femmes et de sensibilisation à des métiers «traditionnellement masculins» ont été financés :

«Sensibilisation aux métiers de l'Auxois» par la maison de l'emploi de Haute Côte d'or, le chantier d'insertion «ethicofil» de l'association Alter-Egoux 21, l'action «visa vie des femmes» de l'IRFA dans l'Yonne, «métiers de l'industrie» avec l'AFPA 89, et «sensibilisation de femmes aux métiers de pilotes de systèmes de production automatisés» de l'AFPI de la Nièvre.

B. L'ÉGALITE EN DROITS ET DIGNITÉ (200 272 €)

dont 135 244 € pour les **4 centres d'information aux droits des femmes et des familles (CIDFF)**. Ceux-ci ont vocation à accueillir individuellement les femmes afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures concernées (exemple :solidarité femmes si elles subissent des violences conjugales).

La consultation égalité jeunesse Bourgogne initiée par l'association Carrefour des Mondes a pour but de répertorier et d'agir sur les représentations et stéréotypes des jeunes filles et garçons des collèges, lycées et des jeunes adultes en voie d'insertion professionnelle, à partir de questionnaires suivis de débats avec les équipes éducatives. Il s'agit également de faire évoluer les rapports de violence et de domination constatés entre les garçons et les filles notamment pour prévenir, à l'âge adulte, les violences conjugales. Cette action, débutée en 2007, a été soutenue en 2008 par le fonds interministériel de prévention de la délinquance de la Côte d'Or et la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

En lien avec l'éducation nationale, l'action a été mise en œuvre auprès des équipes éducatives, des collégiens et lycéens des 4 départements de Bourgogne : 48 établissements scolaires, 81 classes et 1747 élèves ainsi qu'une centaine d'adultes ont ainsi réfléchi et débattu de la place respective des hommes et des femmes dans la société sur des sujets comme la contraception, l'orientation à l'école, l'image de la femme dans les médias, l'égalité dans la sphère professionnelle et domestique.

En Côte d'or, le projet "violence et genre" est né en Bourgogne de la volonté de 5 partenaires associatifs (CIDFF, CEMEA, Fete, Le Pas, Solidarité-femmes) sous l'impulsion de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité en 2007.

Il a permis de sensibiliser et/ou former 500 professionnel-les (qui ont en charge des enfants, de la petite

enfance à l'âge adulte) du territoire de la Côte d'Or au respect filles/garçons, à l'éducation différenciée entre les sexes, aux différentes problématiques de violences entre les sexes, etc...

- 80 futurs professeur-es des écoles de l'IUFM. : action de sensibilisation par groupe d'une vingtaine de personnes aux stéréotypes de sexe sur une demie-journée.

- les 25 assistant-es social-es de l'inspection ont suivi une journée de formation orientée sur la déconstruction des stéréotypes et la prise en charge de la violence.

Solidarité Femmes 21 poursuit la mise en œuvre du plan régional de formation des professionnels des secteurs de santé, justice, police, gendarmerie et social à la lutte contre les violences conjugales. Les formations dans les quatre départements ont concerné plus d'une centaine de professionnels.

Une action de formation dans le cadre du plan interministériel de formation de la préfecture de Saône et Loire a été proposée aux agents de l'État et suivie principalement par des policiers et gendarmes. Elle se déroule à tour de rôle dans chacun des 4 départements de la Bourgogne.

Des exemples dans les départements

Nos financements ont permis à l'association solidarité Femmes 21 de poursuivre son action d'accueil - 10 permanences hebdomadaires en divers lieux de Côte d'Or - d'hébergement et de logement. Cette association a également développé des actions visant à aider les femmes victimes de violences conjugales : soutien psychologique spécifique, groupes de parole pour femmes confrontées à la violence conjugale, aide à leurs enfants témoins de violence conjugale dans le cadre d'ateliers.

D'autres associations sont financées pour accompagner les femmes victimes de violences (ANDAVI 58, AMAVIP 71, ADAVIP 21) ou les hommes auteurs de violences (en Côte d'Or, ALTHEA, le GAPS à Macon).

Les commissions départementales des violences

Le décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives a regroupé diverses instances dans le conseil départemental de la prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. La relance des sous-commissions violences s'est déroulée progressivement dans chaque département (mars 2008 dans la Nièvre) et a donné lieu à différents axes de travail : conférences au sein des CLSPD dans l'Yonne, démarche d'élaboration et signature de protocole inter-institutionnel centré sur la prise en charge de chaque femme victime en Côte d'Or et en Saône et Loire.

Le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, est l'occasion de sensibiliser le grand public à ce fléau dans chaque département :

21 : un séminaire «violence et genre» ouvert aux professionnels et au public a permis de réfléchir à la genèse de la violence à partir d'approches historique, psychanalytique, sociologique.

Une pièce de théâtre, «la vie en rose», de la Compagnie des Oliviers, a eu lieu le 25 novembre au théâtre de la Fontaine d'Ouche à Dijon;

58 : séminaire à destination des professionnels et acteurs associatifs sur les violences conjugales ;

71 : spectacle théâtral : sensibilisation des élèves de seconde à la lutte contre les violences faites aux femmes à Macon;

Signature du protocole de traitement des violences au sein du couple dans le ressort des tribunaux de grande instance de S/Loire;

89 : «violences faites aux femmes au travail» 25 novembre 2008 à la Maison du Quartier Sainte Geneviève 89000 Auxerre de 14 à 17 h

«XXelles» création théâtrale, 14 novembre de 10h à 12h et de 14h à 16h 89400 Migennes salle Jacques Brel, et les 12 et 13 novembre de 9h à 11h 30 à la salle polyvalente Daullé 89700 Saint Florentin.

C. L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS

Cet axe comprend toute une série d'actions qui permettent de valoriser, de rendre lisible l'action des femmes dans la sphère publique, dans les instances associatives ou entrepreneuriales et en politique. A ce titre, 4 actions ont été soutenues pour 10 200 €, pour l'essentiel dans le cadre de la journée du 8 mars.

En Côte d'or:

* Une conférence-débat organisée par le collectif droits des femmes de Côte d'Or sur le thème : "l'émancipation des femmes : un progrès pour la société toute entière" le jeudi 20 mars, salle Camille Claudel à Dijon. Invitée : Madame Hélène PERIVIER, chercheuse à l'OFCE (centre de recherche de Sciences-Po) et co-auteure avec Dominique MEDA d'un ouvrage «le deuxième âge de l'émancipation»

* Sortie de la brochure de l'AFFDU de Bourgogne sur le thème de Camille Claudel lors de la conférence de presse du 7 mars au musée archéologique de Dijon, en lien avec une exposition régionale et diverses manifestations autour de cet événement (conférences, ateliers avec les scolaires,...) organisées par l'association Art, Culture et traditions en Europe (ACTE), du 2 avril au 22 juin 2008

* Sortie du calendrier du 8 mars de l'AFFDU, sur le thème "savoir, savoir faire, savoir sans pouvoir".

* A l'occasion de la signature de la 100ème charte régionale "égalité et mixité professionnelle par FETE : dîner-débat le 7 mars, au cours duquel sera présenté par l'IREDU/CEREQ une étude-bilan du réseau égalité mixité, puis Mme Mackenzie, analyste politique, abordera la question de l'articulation vie professionnelle/vie privée plus particulièrement sous l'angle de la rentabilité des crèches.

* Conférence-débat "mémoires de femmes des immigrations" le 8 mars à la MJC Maladière de Dijon organisée par la Maison de la Méditerranée et Féminin Technique.

Pour la Nièvre

* le 4ème festival multiculturel féminin intitulé "giboulées de femmes" du 29 février au 11 mars à Nevers.

En Saône et Loire:

* Espace tuilerie de Montchanin : «femmes de l'agriculture, femmes de culture».

Pour l'occasion l'espace tuilerie sera transformé en ferme. Une exposition des petits photographes en herbe présentera les photos d'agricultrices ou viticultrices en activité. (photos prises par des enfants qui seront récompensés à l'occasion de cette journée).

Les agricultrices présenteront les productions agricoles et viticole tout au long de la journée. Elles joueront en fin de journée une saynète organisée pour l'occasion : "talon aiguille et botte de foin". En soirée Marie Annick Nicolas, grande violoncelliste, interprétera avec l'orchestre JIM "jeunes interprètes Maestro" un concert de musique classique. Orchestre composé de jeunes filles.

D. L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

15 725 € ont été consacrés à cet axe sur les crédits d'intervention DRDFE, pour des actions culturelles (exposition Camille Claudel, festival «regard sur l'Afrique, les femmes» du CEPA, collectif théâtre Nièvre

«giboulées de femmes») , sportives (dans l'Yonne «forme et bien être» et «multi-sports ados filles» pour favoriser la pratique sportives des femmes et jeunes filles de l'immigration ou résident dans les quartiers), d'accompagnement à la mobilité (association Pari dans la Nièvre).

III - PERSPECTIVES 2008

A. DÉVELOPPER UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU GENRE

Poursuite de la mise en place un programme de sensibilisation au genre, en direction des agents des services publics ou établissements associés et des partenaires régionaux, décliné en 4 temps :

- élaboration de diagnostics de situation partagés à partir de données sexuées,
- mise en place d'un plan de formation inter services ou par service, selon le contexte,
- désignation (ou réactualisation de la désignation) de référents de l'égalité F/H dans chaque service, qui seraient formés et travailleraient en réseau avec la DRDFE, notamment pour identifier les besoins,
- construction de plan d'actions prioritaires, déclinaison territoriale, suivi et évaluation.

Des projets ont été initiés avec certains services qui disposent d'une convention cadre nationale avec le service aux droits des femmes et de l'égalité (l'éducation nationale, AGEFOS-PME) ; l'objectif est d'aboutir à une signature régionale en 2009.

Concernant le privé, il s'agira de poursuivre toutes les démarches de sensibilisation au genre en structurant l'offre de formation régionale avec nos partenaires, afin de faire connaître les lois et les accords interprofessionnels sur l'égalité, accompagner les structures dans les démarches de changement, engager le suivi des signature des chartes de la mixité et le développement de réseaux de femmes en lien avec le tissu associatif.

B. DÉVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION POUR LE SERVICE

Le site Internet de la préfecture de région intègre celui de la DRDFE ; l'objectif est d'en améliorer le contenu en 2009.

C. POUR CHACUNE DES QUATRE ACTIONS PRIORITAIRES DU SERVICE AUX DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ EN 2008, UN OBJECTIF STRATÉGIQUE ET UN OBJECTIF OPÉRATIONNEL ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA RÉGION SERONT DÉCLINÉS.

Égalité Professionnelle

Diversifier les choix d'orientation professionnelle

Soutenir et faire évoluer les carrefours des carrières au féminin qui se déroulent dans chaque département avec l'éducation nationale et les acteurs locaux (collectivités, CIDFF, associations,...)

Mettre en place des actions en faveur de l'emploi des femmes vers les métiers traditionnellement masculins et vers des métiers en tension, en particulier vers des emplois qualifiés. Le but est également

de favoriser la reprise d'activité des femmes après un congé parental ou le chômage.

Poursuivre le développement de la création d'entreprises par les femmes en soutenant les associations œuvrant dans ce domaine et en initiant des événements et rencontres de femmes, banquier-e-s, chambres consulaires,...

Favoriser l'égalité professionnelle : en développant des actions d'information et de formation qui font connaître les lois de l'égalité professionnelle (1983, 2001, 2006) et en apportant concrètement des démarches et outils pour la réaliser, auprès des branches, entreprises, syndicats,...

Égalité en droits et dignité

Consolider le dialogue et la définition de projets d'actions avec les 4 CIDFF et leur union régionale, notamment par un programme de formation des salariés et bénévoles à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations sexistes.

Poursuivre les actions définies dans les plans départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes, et mettre en œuvre le nouveau plan de lutte en 12 mesures initié par le secrétariat d'État à la solidarité

Poursuivre le plan de formation régional des personnels des services sociaux, police, gendarmerie, justice, acteurs sociaux qui reçoivent des femmes victimes de violence .

Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décisions

Promouvoir l'accès aux responsabilités des femmes dans la sphère publique, politique, dans les postes ou fonctions de décision, dans ses prises de position citoyennes. Une étude action relative à la parité en politique sera développée au plan régional et préconisera des pistes d'actions.

Articulation des temps de vie

Afin de faciliter la formation et l'activité professionnelle des femmes, notre action soutiendra les initiatives novatrices en matière de modes de garde combinées à des actions favorisant la mobilité et l'accès aux services de proximité.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE –D’OR

Trésorier-Payeur Général : Jacqueline ESCARD
Gérante intérimaire à compter du 1/09/2008
Caroline PERNOT

Adresse : 1 bis place de la Banque
21042 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.59.27.65
Fax : 03.80.50.14.75
Mail : tg021.contact@dgfip.finances.gouv.fr

Effectif : 555 ETP

Budget : 33 millions d’euros

I - LES ENJEUX ET LES ACTIONS MAJEURS EN 2008

A. LE TRÉSOR PUBLIC, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

1) Le contexte :

Les comptables du département exécutent 3 131 budgets locaux donnant lieu à reddition d’autant de comptes de gestion.

L’ensemble des prestations disponibles est offert aux collectivités du département tant en matière de conseil (soutien juridique, analyses financières et fiscalité directe locale) et de coopération (6 conventions de services comptable et financier, 2 pactes-qualité et 277 conventions de partenariat) que de modernisation (dématérialisation, paiements automatisés) et d’amélioration de la qualité des comptes locaux (programme IASQCL).

2) Les résultats :

Une performance accrue pour l’exécution des recettes et dépenses locales

- **promotion de la dématérialisation** des flux et des échanges : la signature de 8 conventions de dématérialisation en 2008 porte à 31 le nombre total de conventions signées (dont 3 exclues du périmètre BOP CPP) et permet **d’atteindre un taux de couverture de la dématérialisation élevé de 66,67%**. (Région Bourgogne 65,22% pour un objectif de 56,40%)
- **développement des paiements par voie automatisée** (prélèvements, TIP, CB) : le taux de

progression s'élève en 2008 à **+ 21,9 % en nombre et + 16,9% en montant**. (Région Bourgogne + 17,90% en nombre et + 17,80% en montant)

- **réduction du délai de paiement des dépenses** : l'application Hélios permet de fluidifier l'exécution de la dépense. L'objectif du délai de paiement de 9 jours en 2008 est atteint puisque le résultat obtenu en Côte-d'Or en 2008 est de 6,72 jours. (moyenne nationale de 7,77 jours)

- **prestations d'expertises financières et fiscales** : 86 analyses financières réalisées (taux de couverture régional 58% pour un objectif de 33%).

B. LA NOUVELLE FONCTION COMPTABLE DE L'ÉTAT

1) La mobilisation pour améliorer la qualité des comptes et le contrôle interne

- 444 086 écritures comptabilisées en Côte-d'Or 76 jours anomalies pour un objectif de 80 jours.

- réalisation de 23 processus comptables, la Trésorerie Générale accompagne les ordonnateurs dans la mise en œuvre de leur dispositif de contrôle interne.

2) la mobilisation pour contrôler les budgets

- la TG de région (service du Contrôle financier régional) a reçu 58 budget opérationnel de programme (BOP) pour avis représentant une masse financière de 2 milliards 111 millions d'euros de crédits alloués dont 1 milliard 769 millions consacrés aux dépenses de personnel (84%) pour un effectif de 33 656 ETPT (équivalents temps plein travaillé).

- en cours d'année 2008, le suivi de l'exécution des BOP par le Contrôle financier régional s'est traduit par le visa au quotidien des engagements des dépenses les plus importantes (en fonction de seuils régionaux fixés dans les fourchettes des seuils ministériels) et le visa des actes de recrutement de personnel dans certains cas.

3) une meilleure efficacité des circuits de la dépense de l'État

- **les dépenses de l'État en Côte-d'Or** : 579 456 191 millions d'euros (dépenses d'investissement et de fonctionnement, hors payes et hors pensions) soit plus de 41 202 mandats regroupant 268 759 factures.

- **le délai moyen de paiement** des dépenses de l'État par les comptables (hors paye et pension) en Côte d'Or en 2007 : 3,49 jours.

- **49 000 agents de l'État** payés mensuellement par la trésorerie générale de région pour un montant annuel de 2 milliards 140 mille euros en 2008.

- **123 616 pensions** gérées en 2008 par le centre régional des pensions : soit environ 4,37% de plus qu'en 2007. Le montant total des versements effectués au titre de l'année 2008 s'élève à 1,3 milliards d'euros.

- **une optimisation du recouvrement des produits divers** :

Le montant global des prises en charge sur l'exercice en cours s'élève à plus de 25 millions d'euros dont 18 millions concernant des échéances pluri-annuelles 2009.

Compte tenu de ce contexte, le taux de recouvrement brut réalisé s'est élevé à 82,23% sur exercice courant et 41,06% sur antérieurs.

C. LE TRÉSOR PUBLIC, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- la Trésorerie Générale de région anime les actions des services de l'État dans le domaine économique : 240 avis économiques et juridiques rendus pour le compte de la région.
- au titre du DRCA : 11 réunions, 131 dossiers.
- au titre de l'intelligence économique en 2008 l'accent a été mis **sur l'action offensive de l'intelligence économique** (sensibiliser les entreprises à la nécessité d'une veille économique).
- au titre de la M.E.E.F : 2 expertises faites pour le compte de la région Bourgogne pour un enjeu de 12 millions d'euros.
- **la commission des chefs de services financiers** et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) s'est réuni 11 fois en 2008 pour traiter 59 nouveaux dossiers d'entreprises connaissant des difficultés de trésorerie.
- **le suivi de la crise financière et du plan de relance**

D. DÉPÔTS ET SERVICES FINANCIERS

1) Le pôle "Dépôts et Services Financiers", assure deux missions essentielles

La gestion des fonds des organismes soumis à une obligation légale de dépôt de leurs fonds au trésor (établissements publics, régisseurs....) : les 388 comptes gérés localement représentent un encours de 61,9 millions d'euros.

La gestion des fonds de la clientèle de la caisse des dépôts et consignations (notaires, huissiers, mandataires de justice, organismes sociaux, associations, personnes protégées par la loi) le trésor public agissant en sa qualité de préposé de la caisse des dépôts : en 2007 164 693 chèques traités, 46 225 virements émis.

E. LES MISSIONS DOMANIALES

1) 1 735 évaluations domaniales traitées en 2008

- l'objectif du traitement des dossiers dans le délai d'un mois a été largement atteint 96,81% pour un objectif de 95%.

2) La dynamisation de la politique immobilière de l'État en liaison avec le Préfet, chargé de sa mise en œuvre

- 6,5 millions d'euros de cessions immobilières réalisé, montant qui place la Côte d'Or au 4ème rang des départements de province.

3) La gestion des patrimoines privés

- Le nombre de "dossiers entrés" est en très forte augmentation (+24,55% par rapport à 2007) mais le service a réussi à clôturer un nombre de dossiers très nettement supérieur à celui de 2007 (+32,10%).

II - PERSPECTIVES 2009

Annoncée par Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique le 4 octobre 2007, la décision de réunir la DGI et la DGCP au sein d'une administration unique a été prise dans une démarche centrée sur l'amélioration de la qualité du service public.

Cette fusion en une direction générale unique qui regroupe 130 000 agents au plan national, s'inscrit dans le cadre stratégique de la révision générale des politiques publiques.

A. LA PRÉFIGURATION DE LA DIRECTION LOCALE UNIQUE (DLU) EN CÔTE D'OR

En avril 2008, le département de la Côte d'Or a été choisi ainsi que 7 autres départements pour préfigurer la mise en place de la Direction Locale Unique.

Madame **Gisèle RECOR**, Directrice des services fiscaux, a reçu par mandat du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, la responsabilité de la future direction régionale des finances publiques du département de la Côte d'Or, qui comptera plus de 1 100 agents.

La préfiguration de la nouvelle direction s'organise en 3 pôles.

- **le pôle fiscal** : qui regroupe le pilotage de l'assiette et du recouvrement, ainsi que celui des structures nouvelles (SIP, Pôle de recouvrement contentieux, accueil finances),

- **le pôle gestion publique** : qui assure la mission budgétaire et comptable de l'État ainsi que celle des collectivités locales,

- **le pôle Pilotage et ressources** : qui assure les fonctions de stratégie, de pilotage, de coordination et de gestion des ressources de la DRIFP-DDFIP 21.

La direction régionale des finances publiques de la région Bourgogne et du département de la Côte-d'Or devrait être installée au cours du second semestre 2009.

La création d'un guichet fiscal unique (GFU)

Le guichet fiscal unique prend deux visages :

Un service des impôts des particuliers (SIP) dans les communes où il existe à la fois une trésorerie et un centre des impôts.

A partir de 2009, les Services des Impôts des particuliers (SIP) seront constitués en réunissant les centres des impôts et les trésoreries des impôts. Ils seront chargés de l'assiette, du recouvrement, du contrôle et du contentieux des personnes physiques, dans l'attente du PRS et permettront ainsi aux usagers de réaliser leurs démarches fiscales en un seul et unique lieu.

- 3 SIP seront mis en place en avril 2009 à Beaune, Semur-en-Auxois et Montbard

- 3 autres SIP seront créés en 2010 : 2 à Dijon et 1 à Châtillon sur Seine.

Un accueil fiscal devra être assuré par les trésoreries de proximité, là où il n'existe pas de CDI, comme c'est souvent le cas en milieu rural.

Par ailleurs, un pôle de recouvrement spécialisé (PRS) sera créé dès 2010 dans le département afin d'accroître l'efficacité de l'action en recouvrement des créances des particuliers et des entreprises nécessitant un traitement spécifique.